



HAL
open science

Etude de la collaboration entre éducateurs canins et vétérinaires : enquête auprès d'éducateurs canins en France

Ninon Tusseau

► **To cite this version:**

Ninon Tusseau. Etude de la collaboration entre éducateurs canins et vétérinaires : enquête auprès d'éducateurs canins en France. Médecine vétérinaire et santé animale. 2023. dumas-04432035

HAL Id: dumas-04432035

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04432035v1>

Submitted on 1 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ETUDE DE LA COLLABORATION ENTRE EDUCATEURS CANINS ET VETERINAIRES : ENQUETE AUPRES D'EDUCATEURS CANINS EN FRANCE

THESE D'EXERCICE

pour obtenir le titre de
DOCTEUR VETERINAIRE

DIPLOME D'ETAT

*présentée et soutenue publiquement
devant l'Université Paul-Sabatier de Toulouse*

par

TUSSEAU Ninon

Directrice de thèse : Mme Nathalie PRIYMENKO

JURY

PRESIDENTE :

Mme Armelle DIQUELOU

Professeure à l'Ecole Nationale Vétérinaire de TOULOUSE

ASSEESSEURES :

Mme Nathalie PRIYMENKO

Maître de Conférences à l'Ecole Nationale Vétérinaire de TOULOUSE

Mme Lydie BRET

Maître de Conférences à l'Ecole Nationale Vétérinaire de TOULOUSE

MEMBRE INVITEE :

Mme Fabienne DELFOUR

Enseignant-chercheur vacataire à l'Ecole Nationale Vétérinaire de TOULOUSE

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE**

Liste des directeurs/assesseurs de thèse de doctorat vétérinaire

Directeur : Professeur Pierre SANS

PROFESSEURS CLASSE EXCEPTIONNELLE

- M. **BAILLY Jean-Denis**, *Hygiène et industrie des aliments*
- M. **BERTAGNOLI Stéphane**, *Pathologie infectieuse*
- M. **BOUSQUET-MELOU Alain**, *Pharmacologie, thérapeutique*
- M. **BRUGERE Hubert**, *Hygiène et industrie des aliments d'origine animale*
- M. **CONCORDET Didier**, *Mathématiques, statistiques, modélisation*
- M. **DELVERDIER Maxence**, *Anatomie pathologique*
- M. **FOUCRAS Gilles**, *Pathologie des ruminants*
- Mme **GAYRARD-TROY Véronique**, *Physiologie de la reproduction, endocrinologie*
- M. **GUERIN Jean-Luc**, *Aviculture et pathologie aviaire*
- Mme **HAGEN-PICARD Nicole**, *Pathologie de la reproduction*
- M. **MEYER Gilles**, *Pathologie des ruminants*
- M. **SCHELCHER François**, *Pathologie médicale du bétail et des animaux de basse-cour*
- Mme **TRUMEL Catherine**, *Biologie médicale animale et comparée*

PROFESSEURS 1^{ère} CLASSE

- Mme **BOULLIER Séverine**, *Immunologie générale et médicale*
- Mme **BOURGES-ABELLA Nathalie**, *Histologie, anatomie pathologique*
- Mme **CADIERGUES Marie-Christine**, *Dermatologie vétérinaire*
- M. **DUCOS Alain**, *Zootéchnie*
- M. **GUERRE Philippe**, *Pharmacie et toxicologie*
- M. **JACQUIET Philippe**, *Parasitologie et maladies parasitaires*
- Mme **LACROUX Caroline**, *Anatomie pathologique, animaux d'élevage*
- Mme **LETRON-RAYMOND Isabelle**, *Anatomie pathologique*
- M. **LEFEBVRE Hervé**, *Physiologie et thérapeutique*
- M. **MAILLARD Renaud**, *Pathologie des ruminants*
- Mme **MEYNADIER Annabelle**, *Alimentation animale*

PROFESSEURS 2^{ème} CLASSE

- Mme **CAMUS Christelle**, *Biologie cellulaire et moléculaire*
- M. **CORBIERE Fabien**, *Pathologie des ruminants*
- Mme **DIQUELOU Armelle**, *Pathologie médicale des équidés et des carnivores*
- M. **MATHON Didier**, *Pathologie chirurgicale*
- M. **MOGICATO Giovanni**, *Anatomie, imagerie médicale*
- M. **NOUVEL Laurent**, *Pathologie de la reproduction*
- Mme **PAUL Mathilde**, *Epidémiologie, gestion de la santé des élevages avicoles*
- M. **VOLMER Romain**, *Microbiologie et infectiologie.*

MAITRES DE CONFERENCES HORS CLASSE

- M. **BERGONIER Dominique**, *Pathologie de la reproduction*
Mme **BIBBAL Delphine**, *Hygiène et industrie des denrées alimentaires d'origine animale*
M. **JAEG Jean-Philippe**, *Pharmacie et toxicologie*
M. **LYAZRHI Faouzi**, *Statistiques biologiques et mathématiques*
Mme **PALIERNE Sophie**, *Chirurgie des animaux de compagnie*
Mme **PRIYMENKO Nathalie**, *Alimentation*

MAITRES DE CONFERENCES CLASSE NORMALE

- M. **ASIMUS Erik**, *Pathologie chirurgicale*
Mme **BRET Lydie**, *Physique et chimie biologiques et médicales*
Mme **BOUHSIRA Emilie**, *Parasitologie, maladies parasitaires*
M. **CARTIAUX Benjamin**, *Anatomie, imagerie médicale*
M. **COMBARROS Daniel**, *Dermatologie vétérinaire*
M. **CONCHOU Fabrice**, *Imagerie médicale*
Mme **DANIELS Hélène**, *Immunologie, bactériologie, pathologie infectieuse*
Mme **DAVID Laure**, *Hygiène et industrie des aliments*
M. **DIDIMO IMAZAKI Pedro**, *Hygiène et industrie des aliments*
M. **DOUET Jean-Yves**, *Ophthalmologie vétérinaire et comparée*
M. **FERCHIOU Ahmed**, *Economie de santé des bovins*
Mme **FERRAN Aude**, *Physiologie*
M. **FUSADE-BOYER Maxime**, *Microbiologie et infectiologie*
M. **GAIDE Nicolas**, *Anatomie pathologique*
Mme **GRANAT Fanny**, *Biologie médicale animale*
Mme **JOURDAN Géraldine**, *Anesthésie, analgésie*
M. **JOUSSERAND Nicolas**, *Médecine interne des animaux de compagnie*
Mme **LALLEMAND Elodie**, *Chirurgie des équidés*
Mme **LAVOUE Rachel**, *Médecine Interne*
M. **LE LOC'H Guillaume**, *Médecine zoologique et santé de la faune sauvage*
M. **LIENARD Emmanuel**, *Parasitologie et maladies parasitaires*
Mme **MEYNAUD-COLLARD Patricia**, *Pathologie chirurgicale*
Mme **MILA Hanna**, *Elevage des carnivores domestiques*
M. **VERGNE Timothée**, *Santé publique vétérinaire, maladies animales réglementées*
Mme **WASET-SZKUTA Agnès**, *Production et pathologie porcine*

INGENIEURS DE RECHERCHE

- M. **AUMANN Marcel**, *Urgences, soins intensifs*
M. **AUVRAY Frédéric**, *Santé digestive, pathogénie et commensalisme des entérobactéries*
M. **CASSARD Hervé**, *Pathologie des ruminants*
M. **CROVILLE Guillaume**, *Virologie et génomique cliniques*
Mme **DIDIER Caroline**, *Anesthésie, analgésie*
M. **DELPONT Mattias**, *Clinique Aviaire*
Mme **DUPOUY GUIRAUTE Véronique**, *Innovations thérapeutiques et résistances*
Mme **GAILLARD Elodie**, *Urgences, soins intensifs*
Mme **GEFFRE Anne**, *Biologie médicale animale et comparée*
Mme **GRISEZ Christelle**, *Parasitologie et maladies parasitaires*
Mme **JEUNESSE Elisabeth**, *Bonnes pratiques de laboratoire*
Mme **LAYSSOL-LAMOUR Catherine**, *Imagerie Médicale*
Mme **POUJADE Agnès**, *Anatomie pathologique Vétérinaire*
Mme **PRESSANTI Charline**, *Dermatologie vétérinaire*
M. **RAMON PORTUGAL Felipe**, *Innovations thérapeutiques et résistances*
M. **REYNOLDS Brice**, *Médecine interne des animaux de compagnie*
Mme **ROUCH BUCK Pétra**, *Médecine préventive*
Mme **SAADA Chloé**, *Gestion intégrée de la santé des ruminants*

Remerciements

A Madame la Professeure Armelle DIQUELOU

Professeure et praticien hospitalier à l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse

Médecine interne

Qui m'a fait l'honneur d'accepter la présidence du jury de cette thèse. Pour vos enseignements, votre bienveillance et vos précieux conseils qui m'ont accompagnée au long de mon cursus.

Mes hommages les plus respectueux,

A Madame la Professeure Nathalie PRIYMENKO

Maître de conférences à l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse

Alimentation et Botanique appliquée

Qui m'a fait l'honneur d'accepter la direction de cette thèse. Pour votre disponibilité, votre bienveillance et vos précieux conseils.

Mes plus sincères remerciements,

A Madame la Professeure Lydie BRET

Maître de conférences à l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse

Physique et chimie biologiques et médicales

Qui m'a fait l'honneur d'accepter de faire partie du jury de cette thèse. Pour votre investissement dans l'enseignement et votre gentillesse.

Mes sincères remerciements,

A Madame la Professeure Fabienne DELFOUR

Enseignante-chercheuse vacataire à l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse

Ethique, Ethologie et Bien-être animal

Qui m'a fait l'honneur d'accepter de faire partie de ce jury. Pour votre aide précieuse dans l'élaboration de mon projet professionnel.

Avec toute ma gratitude,

A Madame Océane RICHARD

Assistante hospitalière en Psychiatrie animale à l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse

Pour son soutien dans l'élaboration du sujet et son aide à la création du questionnaire, pour sa disponibilité et pour avoir porté ce travail au congrès ECAWBM 2022.

Mes sincères remerciements,

Un grand merci aux éducateurs canins, pour votre bienveillance et pour avoir pris le temps de participer à l'enquête. A ma famille et mes amis, pour votre aide et votre soutien sans faille, merci.

Liste des abréviations :

ACACED : Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques

AMU : Aix-Marseille Université

ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail

BBEA : Bureau du Bien-Être Animal

BP : Brevet Professionnel

CCAD : Certificat de Capacité Animaux Domestiques

CEAV : Certificat d'Etudes Approfondies Vétérinaires

CNR BEA : Centre National de Référence pour le Bien-Être Animal

CNRS : Centre National de Recherche Scientifique

DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations

DE : Diplôme d'Ecole

DGAL : Direction Générale de l'Alimentation

DIE : Diplôme Inter-Ecoles

Dr : Docteur

DRAAF PACA : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur

DU : Diplôme Universitaire

ECAWBM : European College of Animal Welfare and Behavioural Medicine

ENVA : Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort

FACCO : Fédération des Fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux et autres animaux familiaux

I-CAD : Fichier national d'Identification des Carnivores Domestiques

QCM : Questionnaire à Choix Multiples

QCU : Questionnaire à Choix Unique

OMSA (OIE) : Organisation Mondiale de la Santé Animale (Office International des Epizooties)

PhD : Philosophiæ doctor

RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles

SCC : Société Centrale Canine

SNPCC : Syndicat National des Professionnels du Chien et du Chat

Sommaire

Introduction.....	10
Partie 1 : Lien entre éducateur canin et vétérinaire.....	12
I. L'éducateur canin.....	12
a. Educateur canin, une définition autour de l'éducation canine.....	12
b. Réglementation autour des formations et de l'exercice de ce métier	12
c. Le monde de l'éducation canine aujourd'hui en France	15
II. Le vétérinaire : place du comportement dans sa pratique	18
a. Formation des vétérinaires en comportement	18
b. Déroulé classique d'une consultation en comportement	19
c. Principaux motifs de consultation rencontrés.....	20
III. Etat des lieux de la collaboration entre éducateurs canins et vétérinaires.....	20
a. Introduction : données dans la littérature	21
b. Bien-être animal : l'intérêt de la collaboration dans cet objectif commun	22
1. Impact sur les 5 libertés fondamentales du chien	23
2. Impact sur les pratiques professionnelles quotidiennes	23
3. Impact sur le lien unissant le propriétaire et son chien.....	26
c. Les freins rencontrés.....	28
d. Témoignages sur sa mise en pratique	30
Partie 2 : Etude expérimentale	32
I. Objectifs de l'étude	32
II. Matériel et méthodes	33
a. Population cible.....	33
b. Recueil des données.....	33
1. Création du questionnaire	33
2. Recrutement	34
3. Prise de contact et envoi du questionnaire.....	35
c. Analyse des données.....	37
III. Résultats.....	37

a.	Participation à l'étude – Exploitation des données recueillies lors de la prise de contact	37
b.	Caractéristiques socio-professionnelles de l'échantillon	39
1.	Caractéristiques démographiques	39
2.	Caractérisation de l'activité et de la formation des éducateurs canins	42
c.	Etude des réponses relatives à la collaboration des éducateurs canins avec les vétérinaires	54
1.	Groupe 1 : Etude des réponses des éducateurs canins qui collaborent avec les vétérinaires (n=149) :	55
2.	Groupe 2 : Etude des réponses des éducateurs canins qui ne collaborent plus avec les vétérinaires (n=29) :	63
3.	Groupe 3 : Etude des réponses des éducateurs canins qui n'ont jamais collaboré avec les vétérinaires (n=53) :	67
d.	Analyse de facteurs pouvant influencer la collaboration et questionnement autour de ses perspectives d'avenir et d'amélioration	70
1.	Comparaison des caractéristiques socio-professionnelles des groupes de répondants.....	70
2.	Le recours à la médicalisation.....	79
3.	Le vétérinaire, une concurrence ?	85
4.	Organisation d'événements.....	85
5.	Analyse des réponses à la dernière question, ouverte et facultative.....	90
IV.	Discussion	94
a.	Représentativité de l'échantillon et biais rencontrés	94
b.	Confrontation des résultats de l'étude à la littérature	98
	Conclusion	102
	Références bibliographiques.....	104
	Annexes	109
	ANNEXE 1 : Questionnaire	109
	ANNEXE 2 : Tableau renseignant sur le statut collaboratif des éducateurs canins et le mode employé pour les contacter	115
	ANNEXE 3 : Tableau récapitulatif des différences significatives existantes dans les taux relatifs à la participation à l'enquête entre les régions d'exercice des répondants	116

Table des figures

Figure 1 – Illustration montrant l’effectif d’éducateurs contactés et leur lieu d’exercice	35
Figure 2 – Pourcentage de femmes et d’hommes dans les répondants (% , n=231)	39
Figure 3 – Répartition en classe d’âge des répondants (%) – <i>a) Diagramme circulaire de la répartition globale (n=231) b) Diagramme en bâtons de la répartition chez les hommes et les femmes</i>	40
Figure 4 – Illustration de la répartition géographique des répondants en fonction de leur lieu d’exercice	42
Figure 5 – Terminologies employées par les répondants pour nommer leur activité (% , n=231)	43
Figure 6 – Expérience professionnelle des répondants en tant qu’éducateurs canins (% , n=231)	43
Figure 7 – Expérience professionnelle des répondants en fonction de leur classe d’âge et de leur sexe (%) – <i>a) Diagramme en bâtons de la répartition chez les femmes b) Diagramme en bâtons de la répartition chez les hommes</i>	45
Figure 8 – Biases de formation empruntés par les répondants pour devenir éducateurs canins (% , n=231) .	46
Figure 9 – Plus haut niveau de diplôme obtenu par les répondants (% , n=231)	48
Figure 10 – Exercice d’une autre activité professionnelle (% , n=231)	48
Figure 11 – Autres activités professionnelles exercées par les répondants (%)	50
Figure 12 – Temps hebdomadaire consacré à l’activité d’éducateur canin (%) – <i>a) Répartition globale au sein des répondants (n=231) b) Répartition chez les femmes et les hommes</i>	51
Figure 13 – Exercice d’une autre activité professionnelle en fonction du temps hebdomadaire consacré au métier d’éducateur canin (%)	52
Figure 14 – Diversité des prestations proposées par les éducateurs canins et du temps qui leur est consacré (% , n=180)	53
Figure 15 – Pourcentage de collaboration des répondants avec les vétérinaires (% , n=231)	54
Figure 16 – Durée de la collaboration (%) – Groupe 1 (n=149)	56
Figure 17 – Rythmes de sollicitation entre les éducateurs canins et les vétérinaires (%) – Groupe 1 (n=149)	56
Figure 18 – Rythme de sollicitation des vétérinaires envers les éducateurs canins en fonction du rythme de sollicitation des éducateurs canins envers les vétérinaires (%) – Groupe 1	57
Figure 19 – Moyens de communication employés par les éducateurs canins pour échanger avec le vétérinaire avec qui ils collaborent (%) – Groupe 1 (n=149)	60
Figure 20 – Evaluation de l’utilité de la collaboration par les éducateurs canins – Groupe 1 (% , n=149)	60
Figure 21 – Sentiment d’être écouté par le vétérinaire avec qui ils collaborent (%) – Groupe 1 (n=149)	61
Figure 22 – Ressentis des éducateurs canins sur l’écoute que leur porte les vétérinaires par rapport à leur évaluation de l’utilité à collaborer avec (%) – Groupe 1	62
Figure 23 – Moyens de communication qui étaient employés par les éducateurs canins pour communiquer avec les vétérinaires avec qui ils collaboraient (%) – Groupe 2 (n=29)	65

Figure 24 – Sentiment d’avoir été écouté par le vétérinaire avec qui ils collaboraient (%) – Groupe 2 (n=29)	67
Figure 25 – Répartition en classe d’âge dans chaque groupe de répondants (%)	71
Figure 26 – Répartition en classe d’âge selon le sexe dans chaque groupe de répondants (%) – a)	
<i>Diagramme en bâtons de la répartition chez les femmes b) Diagramme en bâtons de la répartition chez les hommes</i>	72
Figure 27 – Taux de collaboration selon les régions d’exercice des répondants (n=233*)	73
Figure 28 – Expérience professionnelle en tant qu’éducateur canin dans chaque groupe de répondants (%)	75
Figure 29 – Biais de formation suivis par les éducateurs canins dans chaque groupe de répondants (%)	75
Figure 30 – Plus haut niveau de diplôme obtenu par les éducateurs canins dans chaque groupe de répondants (%)	76
Figure 31 – Temps consacré à l’activité d’éducateur canin par semaine selon le groupe de répondants (%)	78
Figure 32 – Pourcentage d’éducateurs canins ayant eu recours à une thérapie médicale pour résoudre un trouble du comportement (% , n=231)	79
Figure 33 – Intérêt perçu des thérapies médicales dans la prise en charge de certains troubles du comportement (% , n=231)	80
Figure 34 – Perception de l’intérêt de la médicalisation lors de la prise en charge de certains troubles du comportement selon si les éducateurs canins ont déjà, ou non, eu recours à la thérapie médicale (%)	80
Figure 35 – Proportion de chiens suivis pour des troubles du comportement ayant eu besoin d’être médicalisés chez les éducateurs déclarant avoir déjà eu recours à l’utilisation d’une thérapie médicale (% , n=135)	81
Figure 36 – Pourcentage d’éducateurs canins ayant eu recours à la médicalisation pour résoudre un trouble du comportement dans chaque groupe de répondants (%)	82
Figure 37 – Perception de l’intérêt de la médicalisation lors de la prise en charge de certains troubles du comportement dans chaque groupe de répondants (%)	83
Figure 38 – Proportion de chiens suivis ayant eu besoin d’une thérapie médicale pour prendre en charge leur trouble du comportement dans chaque groupe de répondants (%)	84
Figure 39 – Souhait d’approfondir ses connaissances sur la prise en charge vétérinaire des troubles du comportement (% , n=231)	85
Figure 40 – Perception de l’intérêt de formations organisées par les vétérinaires à l’égard des éducateurs canins (% , n=231)	86
Figure 41 – Perception de l’intérêt de formations organisées par les éducateurs canins à l’égard des vétérinaires (% , n=231)	86

Figure 42 – Intérêt à participer à des réunions ou débats réunissant vétérinaires et éducateurs canins (% n=231).....	87
Figure 43 – Intérêt porté pour la collaboration avec un vétérinaire après mise en place d'événements communs (%).....	89

Table des tableaux

Tableau 1 – Expérience professionnelle des éducateurs canins en fonction de leur sexe (n=231)	44
Tableau 2 – Motifs principaux entraînant une demande d'aide des éducateurs canins auprès des vétérinaires en fonction de la fréquence de ces sollicitations – Groupe 1 (n=149)	58
Tableau 3 – Organisation de cours ou sessions avec un vétérinaire en fonction de l'utilité ressentie vis-à- vis de la collaboration avec ce dernier (n=149)	62
Tableau 4 – Exercice d'une autre activité professionnelle selon le groupe des répondants	77

Introduction

Le chien, aujourd'hui détenteur de la médaille de « meilleur ami de l'homme », s'est vu, peu à peu, adopté par un nombre grandissant de foyers français. D'après les dernières estimations datant de 2022, la population canine compterait désormais entre 7,6 et 9,8 millions d'individus (FACCO, 2022; I-CAD, 2022). Cette augmentation s'est inscrite dans l'évolution de la place du chien dans nos sociétés, passant d'animal de travail à animal de compagnie. Ce titre « d'animal de compagnie » s'est accompagné du concept d'individualité du chien, rendant son besoin de protection juridique évident. C'est en cela, que depuis 2010 en France, les différents Codes régissant nos lois se munissent d'articles visant à les protéger juridiquement contre les actes de maltraitance. Les plus connus sont notamment l'Article L214 du Code Rural et de la Pêche Maritime et l'Article 515-14 du Code Civil (Légifrance, 2022). Malheureusement, cette ascension sociale du chien a eu pour corollaire négatif l'apparition d'un nombre important de cas de maltraitance (Interstats, 2022), ainsi que d'abandons, conférant de ce fait à notre pays, le triste record du nombre d'abandons en Europe (Fondation 30 Millions d'Amis, 2021).

La montée en considération de la cause animale et de son bien-être a fait de ces travers, un enjeu gouvernemental aboutissant à la création de mesures en faveur de l'amélioration de la condition de l'animal de compagnie. On retrouve notamment l'élaboration de nouvelles lois, les dernières en date étant : la Loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021, dite Loi Dombrevail ainsi que la proposition de loi de Corinne Vignon, adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale le 16 janvier 2023, visant à l'interdiction des colliers électriques, étranglants et à pointes pour chiens et chats (Légifrance, 2022). Ces récentes avancées ont aussi été accompagnées par la décision de création d'une division d'enquêteurs spécialisés chargée de la maltraitance animale, par le Ministre Gérald Darmanin en 2022 (Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, 2022).

Bien que nationales, sans la participation et l'entraide des professionnels canins, ces avancées ne suffiront pas à elles-seules à assurer le bien-être du chien. C'est dans ce contexte que la compréhension et l'amélioration des relations unissant ces différents professionnels sont cruciales afin d'assurer un accompagnement optimal du propriétaire autour de la vie de son chien. Pourtant, très peu d'études existent à ce sujet, ne mettant ainsi pas suffisamment en avant les intérêts d'une coopération. Parmi ces métiers, éducateurs canins et vétérinaires apparaissent centraux tant ils veillent au chien dans sa globalité, en passant de son éducation à sa santé. Pour les propriétaires, ce sont des interlocuteurs privilégiés, capables de les conseiller et les aiguiller justement dans le maintien du lien qu'ils tissent avec leur chien. C'est en partant de ce constat et du sentiment que la collaboration entre éducateurs canins et vétérinaires est trop peu étudiée et n'est peut-être pas assez généralisée malgré les bienfaits qu'elle pourrait apporter, que l'envie de travailler sur ce sujet au travers d'une

thèse expérimentale est née. Ainsi, l'objectif de cette étude se trouve dans l'évaluation de la collaboration entre ces deux métiers en passant par la caractérisation des relations pouvant les unir tout en évaluant l'intérêt.

Pour cela, la première partie constituant cette thèse est une synthèse bibliographique s'intéressant à la fois au métier d'éducateur canin, au métier de vétérinaire et plus particulièrement à sa pratique autour du comportement du chien et enfin, à la mise en place de la collaboration et l'évaluation de son intérêt. La deuxième partie est consacrée à l'étude expérimentale de la collaboration entre les éducateurs canins et les vétérinaires en France, grâce à une enquête menée auprès des éducateurs canins. Cette enquête s'oriente dans l'analyse des différents types de relations les unissant aux vétérinaires et vise à en extraire des pistes d'amélioration.

Partie 1 : Lien entre éducateur canin et vétérinaire

I. L'éducateur canin

Dans cette société qui a vu le chien évoluer en animal de compagnie vivant dans les maisons au plus près de ses propriétaires, le métier d'éducateur canin a pu voir le jour et se développer, devenant ainsi presque nécessaire à une cohabitation pérenne entre le chien et son humain.

a. Educateur canin, une définition autour de l'éducation canine

L'éducateur canin est un professionnel de l'éducation canine. D'après l'Encyclopédie Larousse, l'éducation canine « repose sur l'apprentissage des règles de vie dans la maison et au sein de la société humaine. Elle a pour but que le chien soit « bien élevé » et se comporte de la façon attendue pour un animal domestique » (Larousse, 2022). Cette définition, centrée sur l'Homme, met en évidence le fait que le chien doit correspondre aux attentes de son propriétaire, afin de pouvoir vivre en harmonie avec et chez lui, et que c'est en cela qu'il peut avoir besoin d'éducation. Dans son livre sur l'éducation du chien, le Docteur Vétérinaire Joël Dehase donne une définition moins anthropocentrée de l'éducation canine : « éduquer votre chien, c'est avant tout lui permettre de vivre en harmonie avec les humains tout en restant fidèle à sa nature canine » (Dehase, 2012). Il rajoute à la notion d'éducation canine précédente la considération du bien-être du chien, en prenant en compte les besoins inhérents à son espèce. Ce n'est plus au chien de devoir correspondre aux attentes de son propriétaire, mais à l'éducateur, donnée par ce dernier, de se caler sur les besoins du chien et de lui offrir les clés pour vivre en harmonie dans son foyer. Le chien n'a donc plus l'entière responsabilité du résultat de son éducation puisque le propriétaire se doit de connaître et de respecter la « nature canine » de son chien dans l'éducation qu'il lui donnera. Cette part de responsabilité donnée au propriétaire est clef de voûte dans le concept d'éducation canine. On la retrouve d'ailleurs dans le témoignage d'éducateurs canins, avec qui j'ai pu échanger, qui s'amusent à dire que leur métier, ce n'est pas toujours de l'éducation canine mais parfois de l'éducation de propriétaire. Cette idée est notamment soulevée par une étude datant de 1991, dans laquelle il est mis en lumière le fait que l'éducateur canin travaille d'abord avec le propriétaire et doit donc, en cela, être à l'écoute de son client et de ses besoins (Myles, 1991).

b. Réglementation autour des formations et de l'exercice de ce métier

L'éducation canine est une activité qui s'est récemment développée puisqu'avec le changement de statut du chien dans nos sociétés, à la fin du XIX^{ème} siècle, les premiers clubs canins ont été créés et se sont implantés peu à peu dans tout le pays (Bedossa et Jeannin, 2020). Ce n'est que

très récemment, en 2005, qu'un diplôme formant au métier d'éducateur canin a été reconnu par l'Etat. En effet, le Ministère de l'Agriculture reconnaît dans son arrêté du 3 mars 2005, la création du brevet professionnel option « éducateur canin » (Légifrance, 2022), délivrant un diplôme niveau 4 (équivalent baccalauréat). C'est, encore à ce jour, le seul diplôme reconnu par l'Etat pour l'éducation canine. Avant la création de ce brevet professionnel (BP), de nombreuses formations privées et non diplômantes avaient déjà vu le jour et continuent encore à se multiplier. Il en existe tout un panel, différant de par leurs modalités d'enseignement, leur durée d'apprentissage et la qualité de leurs enseignements, à tel point qu'il est difficile d'en établir une liste exhaustive. Ces formations peuvent être dispensées en ligne, en présentiel, sous forme de stage ou encore de cours théoriques ou pratiques.

Pour autant, quel que soit le parcours suivi, toute personne souhaitant se déclarer « éducateur canin » le peut sous respect des règles établies dans l'Article L214-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime. D'après cet article, cette profession fait « objet d'une déclaration au préfet » et nécessite la détention du diplôme délivré par le BP ou d'un certificat de capacité (Légifrance, 2022). Ce certificat de capacité appelé « ACACED » (Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques), remplace depuis 2016, le CCAD (Certificat de Capacité Animaux Domestiques). Pour l'obtenir, il faut suivre une formation en présentiel dispensée par des centres de formation habilités par le Ministère de l'Agriculture et réussir à l'évaluation. Cette formation dure entre 14 et 22h et doit permettre au candidat de répondre à un QCM de 30 à 60 questions en atteignant 60% de bonnes réponses. Après obtention de ce certificat, valable 10 ans, le futur professionnel doit se déclarer auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de son département (ACACED, 2022; Animalia, 2022; DRAAF PACA, 2016) avant de pouvoir exercer. Par ailleurs, d'après l'article 4 de l'arrêté du 14 janvier 2022 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques, les personnes détenant le diplôme ou le certificat doivent actualiser leurs connaissances au maximum tous les 10 ans par le biais d'une formation de 7 heures, et ce, auprès d'un organisme habilité. Cette actualisation donne accès à une attestation de formation conforme au Code du Travail, demandée par les services de contrôle (Légifrance, 2022).

Finalement, la simple détention de ce certificat permet à toute personne de se déclarer « éducateur canin », qu'elle ait suivi ou non une formation au métier, et quelle que soit la formation. Ceci crée une très forte hétérogénéité au sein d'un même corps de métier, pouvant alors nuire à leur crédibilité et à la confiance qui devrait leur être accordée. C'est notamment pour faire face à ce manque de professionnalisation que le Syndicat National des Professionnels du Chien et du Chat (SNPCC) travaille, depuis 2018, à l'élaboration d'un brevet de maîtrise « éducateur-

comportementaliste canin-félin-NAC » reconnu par l'Etat, octroyant un diplôme de niveau 5, soit bac+2, fiche RNCP37642 (France Compétences, 2023; SNPCC, 2022).

Ce manque d'encadrement et d'homogénéisation ne touche pas uniquement les formations. En effet, en France, il existe différentes terminologies utilisées autour de l'éducation canine, ne faisant pas nécessairement référence à la même activité, qui elle-même peut être bénévole ou professionnelle. Quatre d'entre elles possèdent tout de même une certification officielle au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) : l'éducateur canin via l'obtention du brevet professionnel (fiche RNCP3856), l'éducateur comportementaliste canin, félin et NAC via l'obtention du brevet de maîtrise (fiche RNCP37642), le comportementaliste-médiateur pour animaux de compagnie (fiche RNCP18042 - inactive) et le coach en éducation et comportement canin (fiche RNCP31935) (France Compétences, 2023). Il existe aussi des bénévoles de l'éducation canine que sont les moniteurs en éducation canine exerçant en club canin et affiliés à la Société Centrale Canine. Leur diplôme est délivré à la fin d'une formation constituée de stages pratiques et de cours théoriques (Société Centrale Canine, 2023). Concernant les professionnels non bénévoles, l'obtention de la certification et l'emploi des terminologies évoquées ci-dessus ne sont pas obligatoires, et, tous peuvent se qualifier comme ils le souhaitent, donnant ainsi naissance aux « comportementalistes canins », « coach canin », « éducateur comportementaliste canin », etc. sans réel encadrement légal. D'ailleurs, le terme « comportementaliste » connaît un plein essor ces dernières années et peut prêter à la confusion avec celui d'« éducateur canin ». Ce terme est né du courant du « behaviorisme », qualifiant ainsi les professionnels pratiquant la thérapie comportementale (Le Robert, 2022). Sans autre définition plus académique et par tentative de le décrire grâce aux différents écrits consultés, on entendrait plus communément par « comportementaliste », un spécialiste du comportement capable de comprendre et prendre en charge les éventuels comportements indésirables des animaux en fonction du milieu de vie dans lequel ils sont placés. La différence avec un « éducateur canin » n'est pas clairement explicitée sur le papier, et, toute personne souhaitant se qualifier de « comportementaliste », le peut.

Cette hétérogénéité de la profession ne concerne pas seulement la France. En Australie, l'éducation canine n'est pas réglementée. « Tout le monde peut se déclarer éducateur canin sans qu'aucune qualification ou expérience ne soit requise » [traduction libre] (Hunter *et al.*, 2020). C'est aussi le cas aux Etats-Unis et au Canada, où aucun diplôme n'est encore reconnu. Il n'y a, par ailleurs, aucun encadrement légal autour de la méthode utilisée en termes de sécurité et d'efficacité, ni aucun organisme pouvant protéger le client en cas de problème. Le marché de l'éducation canine y est un marché « acheteur averti » [traduction libre] (Landsberg *et al.*, 2008), qui, malheureusement, semble souvent jouer en la défaveur du client et de son chien (Landsberg *et al.*, 2008). Dans ces pays aussi, les formations suivies par les éducateurs diffèrent beaucoup dans ce qu'elles leur enseignent et

ne leur permettent pas forcément de faire la différence entre un comportement normal et anormal. On se retrouve alors sur ce marché de l'éducation avec tout un panel d'expériences, de formations et de qualifications, rendant le monde de l'éducation canine confus (Hunter *et al.*, 2020; Myles, 1991). Face à ces problématiques, l'idée que ce corps de métier devienne réglementé jusque dans sa pratique-même, avec une formation diplômante officiellement reconnue est apparue comme une perspective d'amélioration, tant les conséquences d'une mauvaise éducation peuvent être importantes sur les chiens et leurs propriétaires (Landsberg *et al.*, 2008).

c. Le monde de l'éducation canine aujourd'hui en France

En France, il est très compliqué de caractériser la population d'éducateurs canins. En effet, aucun organisme ne les recense publiquement, ni n'étudie leurs caractéristiques. Après échange avec le Syndicat National des Professionnels du Chien et du Chat (SNPCC), au 10 juin 2022, 10 600 professionnels étaient enregistrés au code NAF 9609Z, correspondant aux activités de toilettage, d'éducation canine et de garde. N'ayant pas de chiffre officiel concernant uniquement les éducateurs canins, et ne pouvant communiquer leurs données internes, le SNPCC a tout de même pu m'indiquer que les éducateurs canins seraient environ 2000 répartis sur tout le territoire français, avec un nombre plus important autour des grandes villes. Par ailleurs, le métier connaîtrait une féminisation de plus en plus importante au fil des années (SNPCC, 2022). Cette difficulté pour dénombrer ces professionnels n'est pas propre à la France. En effet, en Australie aussi il n'existe pas de registre officiel permettant de les dénombrer et de caractériser leur activité (Hunter *et al.*, 2020).

De manière concomitante au travail de cette thèse, le Centre National de Référence pour le Bien-Être Animal (CNR BEA) a mené une étude commanditée par le Bureau du Bien-être animal (BBEA), la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) et le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, afin d'émettre un avis sur les méthodes de dressage utilisées sur les chiens par les professionnels et bénévoles de l'éducation canine et les souffrances ou le stress qu'elles peuvent provoquer. Cette étude s'intéresse aux « professionnels canins » correspondants à « toute personne, formée ou non, utilisant des pratiques d'éducation canine dans un cadre formalisé sur des chiens qui ne lui appartiennent pas » (CNR BEA, 2022). Il est donc notamment question des éducateurs canins, qui font l'objet du sujet traité par cette thèse, fournissant ainsi des données non négligeables, puisqu'uniques, de comparaison avec les résultats obtenus ici. Cet avis recueille les résultats d'une enquête publiée durant le mois de février 2022. 364 réponses ont alors été collectées, mais sans garantie de représentativité, puisqu'aucune caractéristique démographique n'est connue (CNR BEA, 2022). En recueillant les données montrées dans cette enquête, on retrouve l'idée qu'une grande diversité existe dans les terminologies employées par les professionnels nommant leur activité. Les trois terminologies qui y sont les plus représentées sont d'ailleurs : moniteur canin (37,9%), éducateur canin

comportementaliste (33%) et éducateur canin (30,2%). Nous retrouvons ensuite les coachs en éducation et comportement canin (16,2%), les rééducateurs canins (13,5%), les comportementalistes (9,1%), puis, plus marginalement, les dresseurs, les comportementalistes médiateurs pour animaux de compagnie, les cynologistes ... Il a été émis l'hypothèse que les termes « comportementalistes » et « coach » puissent témoigner d'une tendance actuelle, par effet de mode ou de marketing notamment, puisqu'ils sont plus employés par les professionnels exerçant depuis peu, alors qu'à l'inverse, les plus expérimentés semblent plutôt se nommer comme « moniteurs » ou « dresseurs » ou simplement « éducateurs canins » (CNR BEA, 2022). Ceci pourrait aussi s'expliquer par le quasi-monopole attribué aux clubs canins avant la création du brevet professionnel « éducateur canin ». Les répondants à l'enquête du CNR BEA travaillent majoritairement autour des villes (49,2% en milieu urbain et rural, 16,9% en milieu urbain et 33,9% en milieu rural) (CNR BEA, 2022), comme l'avait annoncé le SNPCC lors de notre échange (SNPCC, 2022). Parmi eux, 42,8% exercent leur activité depuis moins de 5 ans et 18,8% depuis plus de 20 ans, pouvant montrer l'intérêt grandissant pour l'activité. Concernant les formations suivies, l'enquête a révélé une très grande variabilité et questionne donc l'« homogénéité des pratiques enseignées aux professionnels canins » (CNR BEA, 2022). On y retrouve par exemple le Brevet professionnel, master d'éthologie, mais aussi de nombreuses formations privées ou séminaires et conférences donnés par des vétérinaires, éducateurs canins ou comportementalistes... Parmi eux certains se sont aussi formés en naturopathie animale. Dans ce rapport, la majorité des professionnels canins exercent leur activité à temps partiel (61,7%). Ils sont d'ailleurs 60% à avoir d'autres activités autour du chien telles que l'école pour chiots (25,4%), la vente (10,8%), le pet sitting (10,5%), la famille d'accueil (10,2%), la pension (7%) et plus rarement le toilettage ou encore le massage (CNR BEA, 2022).

Lorsque l'on se penche sur les prestations proposées par les éducateurs canins, on remarque qu'elles sont variées et individu-dépendantes. Aucune donnée précise et exhaustive n'existe sur ces activités proposées, en revanche, sur leurs sites internet on retrouve généralement :

- Les cours d'éducation (individuels ou collectifs) permettant par exemple d'enseigner des méthodes éducatives (*e.g.* clicker training ...) ou encore des ordres de base.
- Les écoles du chiot, semblables aux cours d'éducation, réunissant des propriétaires et leur chiot afin d'aider à leur sociabilisation, à initier leur apprentissage des ordres de base ainsi qu'à veiller au bon accompagnement du chiot lors de ses premiers mois de vie (propreté, solitude ...).
- Les bilans comportementaux permettant d'identifier un trouble comportemental et d'envisager sa prise en charge.
- Les cours de prise en charge des troubles du comportement.

- Les balades éducatives, proposant une balade collective ayant pour but d'aider à la sociabilisation des chiens, à l'apprentissage de la gestion des promenades et des ordres nécessaires à cela ainsi qu'à inciter à l'exercice physique.
- Et, moins fréquemment : cours d'agility, pet-sitting, pension, promeneur, pistage, conseils à l'adoption ...

Le CNR BEA a d'ailleurs mis en évidence que les professionnels canins ayant participé à son enquête sont premièrement sollicités pour l'éducation des chiens, ensuite pour la résolution des troubles du comportement, puis pour le dressage pour des fonctions particulières et, en quatrième position, pour la préparation des chiens à une compétition (CNR BEA, 2022). Si l'on se penche plus précisément sur la résolution des troubles comportementaux, 90,9% des professionnels disent ne pas avoir de nombre de séances fixe pour réussir à le faire, les autres ont besoin d'en moyenne 7 séances \pm 6 (CNR BEA, 2022). Ceci reflète de la variabilité inter-individuelle pour pallier un problème comportemental, que ce soit entre les professionnels, entre les troubles rencontrés ou encore entre les couples propriétaire-chien concernés. Les répondants à cette enquête semblent majoritairement sollicités pour de l'agressivité, de l'anxiété et de la peur. Ils sont aussi beaucoup sollicités pour des problèmes de destruction ou d'aboiements, et, plus marginalement, pour la fugue et la coprophagie notamment (CNR BEA, 2022).

La diversité dans l'exercice-même du métier d'éducateur canin n'existe pas que dans les prestations proposées. De fait, on retrouve aussi des disparités quant aux méthodes éducatives utilisées et qui plus est, font débats aujourd'hui. Cet écrit ne rentrera pas dans le détail de ces méthodes, tant le sujet est large et riche de connaissances s'actualisant constamment. En résumé, il existe deux processus d'apprentissage chez les animaux sur lesquels reposent les techniques d'éducation canine : le conditionnement classique et le conditionnement opérant. Le conditionnement classique concerne l'apprentissage par association entre des stimuli et une réponse involontaire ou réflexe de l'organisme. Il est utilisé à travers le contre-conditionnement, la désensibilisation et l'habituation. Le conditionnement opérant, basé sur la conséquence d'une réaction à un stimulus, fait quant à lui référence au renforcement positif, au renforcement négatif, à la punition positive et à la punition négative (Makowska et Cavalli, 2023). De ces principes, différentes méthodes éducatives sont nées, et, sont pour une partie, aujourd'hui remises en cause. En effet, certaines d'entre elles peuvent porter atteinte au bien-être animal mais aussi à celui de son entourage. C'est d'ailleurs dans l'optique d'évaluer l'impact de ces différentes méthodes, pouvant parfois passer par le biais d'objets traumatisants, que le CNR BEA avait été commandité pour réaliser son étude. Par ailleurs, si aucun encadrement légal n'existait jusque-là sur l'utilisation des méthodes éducatives, la proposition de loi de Corinne Vignon, s'appuyant notamment sur le rapport du CNR BEA, adoptée en première lecture à

l'Assemblée nationale le 16 janvier 2023 et visant à l'interdiction des colliers électriques, étrangleurs et à pointes pour chiens et chats, pourrait bien en être fondatrice. Malheureusement, comme en Australie, au Canada ou aux Etats-Unis, il n'existe encore aucun registre en France permettant de statuer sur les méthodes utilisées par les éducateurs canins ou sur les méthodes qui leur sont enseignées (Hunter *et al.*, 2020; Landsberg *et al.*, 2008).

Finalement, le monde de l'éducation canine d'aujourd'hui reste vaste et encore certainement trop mal défini ou encadré. Ce manque d'homogénéité et de réglementation est d'ailleurs au cœur de projets actuels visant à y pallier.

II. Le vétérinaire : place du comportement dans sa pratique

a. Formation des vétérinaires en comportement

La médecine du comportement est un domaine d'activité récent dans la pratique vétérinaire. En effet, la spécialité « Behavioural Medicine » du Collège Européen ECAWBM (European College of Animal Welfare and Behavioural Medicine), offrant le titre de « spécialiste » en médecine du comportement, n'a été complètement reconnue que le 12 avril 2013. Par ailleurs, en France, nous n'avons actuellement que 6 vétérinaires titulaires de ce titre (ECAWBM – *European College of Animal Welfare and Behavioural Medicine*, 2022) sur 20 197 vétérinaires, dont 364 possédant un titre de « spécialiste », inscrits à l'Ordre au 31 décembre 2021 (*Atlas démographique 2022 | L'Ordre national des vétérinaires*, 2022). Si l'on s'intéresse aux collèges européens les plus prisés par les vétérinaires français, comme par exemple l'ECVS (donnant le titre de « spécialiste » en chirurgie), on se rend compte qu'ils ont été créés dans les années 90, donc bien plus tôt que celui de médecine du comportement et bien-être animal. Ceci témoigne de l'intérêt récent pour cet aspect de la médecine vétérinaire, qui se verra certainement grandir à l'avenir, puisque de nombreuses autres formations, diplômantes ou non, mais n'offrant pas le titre de « spécialiste », ont vu le jour ces dernières années. Si l'on se penche sur les formations diplômantes mais non spécialisantes, disponibles actuellement en France, il existe le Diplôme Inter-Ecoles (DIE) Médecine du comportement et bien-être des animaux domestiques, remplaçant depuis peu le Certificat d'Etudes Approfondies Vétérinaires (CEAV) en Ethologie clinique et appliquée, et le Diplôme Universitaire (DU) de psychiatrie vétérinaire. Ces deux formations s'étalent sur deux ans, comprenant à la fois stages et cours théoriques. Comme ce sont des formations longues, les vétérinaires souhaitant se former dans ce domaine ne disposent pas toujours du temps nécessaire pour emprunter ces voies et peuvent alors choisir des formations plus courtes, non diplômantes.

En France, tout comme en Australie par exemple, la formation en médecine du comportement des vétérinaires dépend de l'école dans laquelle ils ont suivi leur cursus et de leur intérêt à continuer à se former dans ce domaine par la suite (Hunter *et al.*, 2020). Il apparaît pourtant comme essentiel d'accorder une plus grande importance à la formation en médecine du comportement dans le cursus initial des vétérinaires puisque le nombre de consultations pour troubles du comportement est en augmentation, et ce depuis au moins 25 ans (Yalcin et Batmaz, 2007). Grâce aux nombreuses réponses à son enquête sur « le comportement animal et sa pratique en médecine vétérinaire » en France, le Docteur Vétérinaire Pierre Dufour met en évidence ce nombre croissant de demandes de consultations en comportement, et notamment dans le milieu urbain, s'expliquant par la considération grandissante du bien-être animal dans nos sociétés. De plus, le nombre de troubles comportementaux observés en clinique semble relativement important puisque presque 70% des vétérinaires enquêtés en observent dans plus d'une consultation sur 10. Face à cette augmentation des demandes et des cas observés, les vétérinaires témoignent du regret d'avoir eu une formation initiale trop pauvre en la matière et se sentent alors freinés par ce manque de connaissances pour proposer un service « comportement » dans leur clinique. Bien qu'une partie d'entre eux aient suivi des formations externes, majoritairement courtes, sur le comportement, tous n'ouvrent pas un service dans leur clinique puisque toutes les formations ne sont pas suffisantes pour le faire. Ils ressentent donc, pour la plupart, le besoin de se reformer régulièrement mais n'en ont malheureusement pas toujours l'opportunité (Dufour, 2017).

b. Déroulé classique d'une consultation en comportement

La médecine du comportement est une discipline chronophage pouvant représenter un challenge pour des vétérinaires n'ayant pas reçu la formation leur permettant d'être autonome dans le domaine, rendant sa pratique encore marginale dans certaines cliniques. En effet, une consultation en comportement est une consultation longue, durant généralement 1h30. Le vétérinaire doit recueillir une anamnèse et des commémoratifs les plus exhaustifs possibles. Il doit de même prendre le temps d'observer l'animal, étape essentielle, qui selon la Docteure Vétérinaire Françoise Schwobthaler, devrait durer 20 à 30 minutes (Schwobthaler, 2016). Il doit aussi s'assurer de comprendre les motivations et les attentes du propriétaire, et ceci peut là encore, s'avérer chronophage. Une fois le diagnostic établi et le plan d'action trouvé, souvent composé d'une thérapie comportementale pouvant être accompagnée d'une thérapie médicale, le vétérinaire doit prendre le temps de bien les expliquer au propriétaire tout en s'assurant que chaque étape soit entendue et approuvée par ce dernier. En effet, il ne faut surtout pas sous-estimer la non ou la mauvaise compréhension du propriétaire. Durant la consultation, il va recevoir un nombre important d'informations de la part du vétérinaire et pourrait légitimement s'y perdre. Toutefois, malgré le temps consacré à la consultation, le vétérinaire peut faire face à des propriétaires non réceptifs, ne voulant

pas changer leurs habitudes ni investir temps et argent, et donc finalement, aboutir à un échec. Cet aspect a été soulevé par le Docteur Vétérinaire Pierre Dufour dans son enquête et impacte l'opinion des vétérinaires sur les consultations en comportement (Dufour, 2017).

Le vétérinaire est aussi amené, lors des premières consultations des chiots notamment, à prodiguer des conseils aux propriétaires et répondre à leurs interrogations quant aux besoins physiologiques de leur animal, son éducation de base ... sans pour autant être dans le cadre d'une consultation en comportement à proprement parler.

c. Principaux motifs de consultation rencontrés

Des études se sont intéressées aux motifs de consultation que l'on pouvait retrouver en médecine vétérinaire du comportement chez les chiens. Si l'on compare deux études rétrospectives basées en Turquie et aux Etats-Unis, on se rend compte que les résultats se recoupent puisque « l'agressivité » représente entre 60 et 72% des motifs de consultation, « l'anxiété/peur » en représente environ 20% et les autres raisons telles que les stéréotypies, la malpropreté ... avoisinent les 10% (Anderson *et al.*, 2022; Yalcin et Batmaz, 2007). L'agressivité, et plus particulièrement l'agressivité envers les propriétaires, est le trouble le plus souvent référé aux vétérinaires comportementalistes (Luescher et Reisner, 2008). En effet, c'est un comportement dangereux pouvant engendrer de lourdes conséquences pour le propriétaire et pour son chien. De ce fait, les propriétaires sont généralement plus motivés pour consulter à ce sujet, ceci pouvant alors expliquer cette distribution des motifs de consultation en comportement (Anderson *et al.*, 2022). D'ailleurs, on retrouvait l'agressivité, l'anxiété et la peur dans les principaux motifs pour lesquels étaient sollicités les professionnels canins dans l'étude du CNR BEA, mais, ces derniers l'étaient aussi beaucoup pour des problèmes de destruction et d'aboiements (CNR BEA, 2022). Ces deux derniers motifs ne sont que marginaux chez les vétérinaires, pouvant montrer que les propriétaires y voient plus un problème d'éducation, qu'un trouble méritant consultation chez un vétérinaire, comme pourrait l'être l'agressivité par exemple.

III. Etat des lieux de la collaboration entre éducateurs canins et vétérinaires

Selon le dictionnaire Le Robert, collaborer c'est « travailler en commun à quelque chose ; avec quelqu'un » (Le Robert, 2022). Dans le cadre de cette thèse, il s'agit donc du travail commun entre éducateur canin et vétérinaire, au bien-être du chien, avec le propriétaire et son animal. Ainsi, la collaboration consiste en une relation entre ces deux professionnels basée sur une confiance mutuelle.

Plus concrètement, c'est le fait de pouvoir à minima recommander, en toute confiance, un éducateur canin ou un vétérinaire, en cas de besoin. Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, cette collaboration ne prend pas forcément vie uniquement dans la prise en charge des troubles du comportement. En effet, elle peut démarrer avant même l'adoption de l'animal, par le biais de conseils à ce sujet, et perdurer tout au long de sa vie, le vétérinaire pouvant recommander des cours d'éducation canine et, inversement, l'éducateur canin, l'expertise d'un vétérinaire, en cas de besoin. La définition de la collaboration et de ses modalités est ici volontairement vague puisque chaque relation est différente : tous les vétérinaires et tous les éducateurs n'ont pas nécessairement les mêmes attentes et besoins vis-à-vis des autres. Ainsi, il serait difficile, et probablement injuste d'en fixer les limites sans se baser sur l'avis de chacune des parties.

a. Introduction : données dans la littérature

La collaboration entre éducateurs canins et vétérinaires est très peu étudiée et estimée. Néanmoins, on peut trouver quelques études évoquant son utilité voire même sa nécessité. Déjà en 1991, l'importance d'une relation entre éducateur canin et vétérinaire était mise en évidence dans un article du *Veterinary Clinics of North America : Small Animal Practice*, destiné aux vétérinaires praticiens (Myles, 1991). Pourtant, en 2010, cette coopération était qualifiée de « relativement nouvelle stratégie, souvent controversée » [traduction libre] (Mariti *et al.*, 2010) et de non encore étudiée dans une étude italienne à ce sujet (Mariti *et al.*, 2010). Cette étude a eu pour but d'estimer le niveau de coopération entre éducateurs canins et vétérinaires, dans la résolution de problèmes comportementaux chez les chiens, en se basant sur les cas rencontrés dans le Centre of Behavioural Counseling for Pets at the University of Pisa en Italie. Dans 45,6% des cas, le vétérinaire a conseillé au client d'être aidé par un éducateur canin. Il semblerait par ailleurs que cette recommandation soit plus fréquente sur les cas d'hyperactivités et d'agression envers d'autres chiens que pour les cas d'agressivité envers les humains, de peur, d'anxiété, de TOC ... où il n'y avait pas de différence notable dans le pourcentage de recommandation. Lorsqu'il y eût opportunité de travailler ensemble, 67,8% des cas ont obtenu amélioration, montrant alors l'utilité de la collaboration dans la résolution de troubles comportementaux (Mariti *et al.*, 2010). Cette utilité, est explicitée dans d'autres études ou textes s'intéressant à la prévention ou la prise en charge des troubles du comportement, allant même parfois jusqu'à dire qu'encourager la collaboration entre professionnels du chien permettrait d'aider plus efficacement le couple propriétaire-chien (Bedossa et Jeannin, 2020; Bompadre et Cinotti, 2011; Hunter *et al.*, 2020; Landsberg *et al.*, 2008).

Malgré cela, certaines études semblent mettre en évidence qu'il existe, dans certains cas, encore trop peu de collaboration. Si l'on se penche sur un article étudiant l'anxiété de séparation du point de vue des éducateurs canins australiens, on se rend compte que seulement 7,9% d'entre eux

s'en réfèrent à un vétérinaire afin de la diagnostiquer (Hunter *et al.*, 2020). Réciproquement, dans une étude sur l'euthanasie à cause de troubles comportementaux, seulement 11% des vétérinaires ont demandé l'aide d'éducateurs canins (Yu *et al.*, 2021). Un résultat similaire a été mis en évidence dans un questionnaire adressé aux vétérinaires praticiens espagnols s'intéressant aux comportements indésirables chez les chiens et les chats, puisque 12,3% d'entre eux réfèrent des cas aux éducateurs canins. Ce résultat s'explique par le fait que les vétérinaires s'adressent préférentiellement à des vétérinaires comportementalistes (46,7%) ou ne réfèrent tout simplement pas le cas (34,7%) (Fatjó *et al.*, 2006).

b. Bien-être animal : l'intérêt de la collaboration dans cet objectif commun

Educateur canin et vétérinaire sont des professions intimement liées au bien-être animal et dont l'entraide bénéficierait grandement à leur patient commun : le chien.

Si l'on se penche sur le Code sanitaire pour les animaux terrestres, l'OMSA définit le « bien-être animal » comme étant : « l'état physique et mental d'un animal en relation avec les conditions dans lesquelles il vit et meurt » (OMSA, 2022). En complément de cette définition, peut s'ajouter celle de l'ANSES qui déclare que le bien-être animal correspond à « l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal » (ANSES, 2018). A elles deux, elles soulèvent la singularité propre à chaque individu, possédant une génétique, un développement, des expériences et apprentissages qui lui sont propres et qui lui confèrent des besoins et attentes particuliers. Finalement, elles mettent l'accent sur l'importance de la bonne prise en charge de chaque animal, de sa naissance, à sa mort. Il s'agit donc, pour le propriétaire, de répondre aux besoins de son animal, tout au long de sa vie et pour cela, la force du lien qui l'unit à son animal est déterminante. C'est pourquoi, les professionnels du chien, que sont notamment vétérinaires et éducateurs canins, jouent un rôle central pour entretenir ce lien.

En France, il est d'ailleurs indiqué, dans le Code Rural et de la Pêche Maritime, que le chien doit être placé dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. Ces impératifs sont notamment représentés par le concept des 5 libertés fondamentales, reconnues dans les codes sanitaires de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA / OIE), que sont : « l'absence de faim, de soif et de malnutrition », « l'absence de peur et de détresse », « l'absence de stress physique ou thermique », « l'absence de douleur, de lésions et de maladie » et enfin « la possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce » (OMSA, 2022).

De ces définitions se dessine l'intérêt de ces deux corps de métiers dans l'amélioration du bien-être du chien, alors accentué lors de travail collaboratif.

1. Impact sur les 5 libertés fondamentales du chien

Leur premier plan d'action commun peut notamment se trouver dans le respect des besoins fondamentaux du chien. C'est ainsi que, dans son chapitre sur le bien-être des chiens domestiques dans l'espace urbain, la Docteure Vétérinaire Lorenza Richard, possédant un Diplôme d'Établissement « Protection animale, de la science au droit », démontre à l'aide du concept des 5 libertés, que vétérinaires et éducateurs canins sont des interlocuteurs privilégiés pour aider le propriétaire dans la mise en adéquation de son chien et son milieu de vie (Bedossa et Jeannin, 2020). En effet, le vétérinaire va pouvoir conseiller le propriétaire sur l'alimentation de son animal, et ce, tout au long de sa vie en l'adaptant à ses besoins physiologiques et son état de santé. Il s'assurera donc d'une première liberté : « l'absence de faim, de soif et de malnutrition » (OMSA, 2022). Son rôle est tout aussi important qu'intuitif, puisqu'inhérent au métier, dans « l'absence de douleur, de lésions et de maladie » (OMSA, 2022), constituant une deuxième liberté (Bedossa et Jeannin, 2020). Grâce à son expérience et au temps passé en séance avec les chiens, l'éducateur canin est capable de détecter des anomalies ou suspecter une affection. De ce fait, dans le cadre de ces deux libertés, il pourrait tout à fait se placer en tant qu'intermédiaire crucial dans le conseil et l'orientation du client vers un vétérinaire. Le dialogue avec le vétérinaire sur les observations faites lors des séances éducatives pourrait, de surcroît, aider au diagnostic et à la bonne prise en charge de l'animal. De la même manière, Lorenza Richard appuie l'importance qu'ont éducateurs canins et vétérinaires en ce qui concerne l'« absence de stress physique ou thermique » (OMSA, 2022), qu'elle nomme « absence d'inconfort », en mettant l'accent sur le fait qu'ils sont tous deux capables de donner des conseils avisés à ce sujet (Bedossa et Jeannin, 2020). Enfin, elle souligne leur intérêt dans l'« absence de peur et de détresse » (OMSA, 2022) et dans la possibilité pour le chien « d'exprimer les comportements normaux de son espèce » (OMSA, 2022), pouvant agir, individuellement ou de concert, au besoin du propriétaire (Bedossa et Jeannin, 2020).

2. Impact sur les pratiques professionnelles quotidiennes

L'amélioration du bien-être du chien passe de la même façon par l'impact qu'a l'établissement d'une relation de confiance entre éducateurs canins et vétérinaires sur leurs pratiques quotidiennes respectives.

D'une part, en consultation chez un vétérinaire, certains chiens sont stressés et appréhendent les manipulations et soins pouvant être effectués. Cette appréhension et ce stress peuvent entraîner des actions motrices, allant du simple évitement à la morsure, dans le but de se protéger du danger perçu. Cet état de mal-être n'est donc pas seulement délétère pour l'animal en question mais peut

aussi l'être pour le propriétaire et le vétérinaire se trouvant dans la pièce. Dans ce contexte-là, Myles évoque dans son article que la collaboration avec un éducateur canin est tout à fait intéressante. En effet, en 1991, elle montrait déjà ses preuves en termes d'habituation à la manipulation et donc à l'aide aux soins pour les vétérinaires. De ce fait, travailler avec un éducateur canin apparaissait comme bénéfique pour les animaux de compagnie, les clients mais aussi les vétérinaires, qui profiteraient alors mieux de leurs années de contact avec de multiples races de chiens (Myles, 1991). Les bienfaits du medical training sur la pratique vétérinaire ne sont plus à prouver tant il peut faciliter les manipulations au quotidien. Ces bienfaits se retrouvent tout autant chez le chien puisqu'évitent, chez lui, la progression d'un stress nuisant à son bien-être.

D'autre part, en consultation, il arrive au vétérinaire de rencontrer des clients demandeurs ou nécessitant l'aide d'un éducateur canin pour éduquer leur chien. Myles soulève ainsi dans son article l'importance pour un vétérinaire de s'assurer que le besoin en éducation du chien, dans le but de correspondre aux attentes de son propriétaire, était comblé en choisissant soigneusement un éducateur canin (Myles, 1991). On pourrait tout aussi bien retourner cette situation en se demandant quel éducateur canin n'a jamais eu besoin de conseiller un vétérinaire à un client, lors de l'adoption d'un chiot par exemple ? Ce sont là différentes situations qui prouvent l'intérêt de pouvoir tisser une relation de confiance, sans même parler du bénéfice apporté par la satisfaction des clients estimant avoir correctement été orientés.

De plus, en s'intéressant aux pratiques des éducateurs canins, il était ressorti que l'une de leurs activités principales était la prise en charge des troubles du comportement (CNR BEA, 2022), qui par ailleurs, est le motif principal de consultation en médecine vétérinaire du comportement (Anderson *et al.*, 2022; Luescher et Reisner, 2008; Yalcin et Batmaz, 2007). Comme explicité dans la Partie I, Chapitre III, sous-chapitre a. « Introduction : données dans la littérature », plusieurs études ont encouragé la collaboration entre éducateurs canins et vétérinaires dans la prise en charge et la prévention des troubles du comportement (Bedossa et Jeannin, 2020; Bompadre et Cinotti, 2011; Hunter *et al.*, 2020; Landsberg *et al.*, 2008; Mariti *et al.*, 2010).

En effet, l'étude des troubles du comportement chez le chien mène à en dégager trois aspects fondamentaux sur lesquels, l'entraide entre éducateurs canins et vétérinaires est tout à fait essentielle. Le premier aspect concerne la perception du comportement par le propriétaire lui-même, qui, possédant une sensibilité et des connaissances qui lui sont propres, ne portera pas le même regard ou jugement qu'un autre face aux comportements de son chien (Camps *et al.*, 2019; Lord *et al.*, 2020). Il est d'ailleurs rappelé dans l'article de Landsberg *et al.* (2008) que beaucoup de problèmes comportementaux ne sont en fait que des comportements normaux qui demandent conseils et prise

en charge sans forcément nécessiter de diagnostic et de thérapie médicaux et qu'en cela, vétérinaires et éducateurs canins ont un rôle important à jouer (Landsberg *et al.*, 2008). De plus, l'étude récente de Lord *et al.* (2020) met en évidence le fait que les propriétaires n'ayant pas suivi l'école du chiot sont moins susceptibles de reconnaître certains comportements indésirables comme tels, bien qu'ils les aient observés (Lord *et al.*, 2020). On peut facilement imaginer à quel point cette situation peut devenir problématique et même dangereuse, pour le chien ou pour autrui, dans le cas par exemple de signes d'agressivité. En fait, les résultats de cette étude soulèvent deux hypothèses : 1) l'école du chiot aide à la prise de conscience et la sensibilisation des propriétaires, ou 2) ces propriétaires sont déjà plus sensibles aux troubles comportementaux et vont donc plus facilement à l'école du chiot (Lord *et al.*, 2020). Dans les deux cas, ces résultats prouvent les différences existantes dans les connaissances des propriétaires et met en lumière la nécessité de les améliorer. C'est en cela, qu'éduquer, le plus tôt possible, à la reconnaissance d'indicateurs précoces est essentiel afin d'assurer un rôle préventif et de permettre aux propriétaires de demander de l'aide à un professionnel qualifié lorsque nécessaire (Lord *et al.*, 2020). Par ailleurs, plusieurs études mettent l'accent sur l'importance pour un vétérinaire de travailler avec un éducateur canin, pouvant donner des conseils plus détaillés mais aussi pouvant directement agir sur le comportement du patient en le prenant en charge (Landsberg *et al.*, 2008; Lord *et al.*, 2020). Cette prise en charge, qui se veut idéalement préventive et/ou précoce (Dufour, 2017; Landsberg *et al.*, 2008; Lord *et al.*, 2020; Mariti *et al.*, 2010; Scarlett *et al.*, 2002), pourra être plus aisément envisageable si le propriétaire est correctement informé et entouré grâce au travail d'équipe entre éducateur canin et vétérinaire, et ce, dès le plus jeune âge de son animal.

Le deuxième aspect concerne l'adéquation entre le milieu de vie du chien et ses besoins fondamentaux impactant directement le bien-être de l'animal et donc son comportement (Bedossa et Jeannin, 2020; Mormede *et al.*, 2018). Eléonore Buffet, éducatrice canin, fait remarquer que le propriétaire peut parfois manquer d'expérience, de conseils mais aussi de compréhension de son animal pour lui fournir un environnement adéquat (Bedossa et Jeannin, 2020), collant à ses attentes et besoins physiologiques. De ce fait, éducateurs canins et vétérinaires, peuvent, et se doivent d'accompagner leur client dans une démarche d'amélioration de ses connaissances sur son chien. Cette démarche trouve tout aussi bien sa place en prévention. En effet, comme il est écrit dans l'article de Scarlett *et al.* (2002), le vétérinaire a la capacité d'agir sur l'adoption d'un animal mais aussi de conseiller les clients sur l'animal à adopter en fonction de leurs attentes et mode de vie (Scarlett *et al.*, 2002). L'éducateur canin, fort de son expérience auprès de nombreux chiens, pourrait de même jouer ce rôle, connaissant lui aussi les besoins fondamentaux de l'espèce et les tendances raciales. Finalement, conseiller un futur propriétaire avant adoption constituerait une action préventive essentielle permettant d'éviter de se retrouver face au fait accompli et à des propriétaires démunis.

Le troisième aspect concerne l'état de santé de l'animal, puisque de nombreuses affections peuvent être à l'origine de troubles du comportement ou en exacerber les traits (Camps *et al.*, 2019; Fatjó et Bowen, 2020). Lorsque les troubles rencontrés sont dus à des problèmes de santé, ou encore qu'il existe des maladies concomitantes rendant plus difficiles la prise en charge comportementale, le vétérinaire a un rôle essentiel de détection, de diagnostic et de traitement (Bompadre et Cinotti, 2011; Camps *et al.*, 2019; Fatjó et Bowen, 2020; Hunter *et al.*, 2020). Malheureusement, à part le changement de comportement, il n'y a pas toujours de signe clinique associé à l'affection, rendant le diagnostic par le vétérinaire difficile (Camps *et al.*, 2019). Cependant, la prise en charge du trouble comportemental passera inévitablement par la prise en charge de la maladie sous-jacente. En partant de ce constat, une étude s'intéressant aux éducateurs canins signifie que ces derniers doivent s'en référer à un vétérinaire lorsqu'ils font face à un cas réfractaire à l'apprentissage (Luescher *et al.*, 2007). De plus, l'éducateur canin, peut, grâce à son expérience et au temps passé en séance avec le chien, détecter des anomalies et donc formuler ses observations voire hypothèses au vétérinaire, lui fournissant ainsi une grande aide diagnostique. Dans ce cadre médical, une relation de confiance entre éducateur canin et vétérinaire n'est que bénéfique pour le chien, lui assurant une prise en charge médicale et éducative adaptées à sa santé.

Plus concrètement, un éducateur canin a besoin de pouvoir s'en référer à un vétérinaire lorsqu'il fait face, a minima, à un trouble comportemental qu'il n'arrive ou n'arrivera pas à résoudre, à des cas d'agression sur humain mais aussi pour vérifier l'état de santé de l'animal (Luescher *et al.*, 2007). Inversement, le vétérinaire, selon les cas rencontrés, peut préconiser une thérapie comportementale, plus ou moins accompagnée d'une thérapie médicale. La thérapie comportementale nécessite bien souvent l'intervention d'un éducateur canin (Bompadre et Cinotti, 2011; Landsberg *et al.*, 2008; Mariti *et al.*, 2010), capable d'accompagner, sur le terrain, le chien et son propriétaire, au rythme de leurs progrès.

3. Impact sur le lien unissant le propriétaire et son chien

Dans la littérature, nous ne trouvons pas seulement une promotion de cette collaboration par l'expression de situations quotidiennes concrètes la nécessitant. De nombreux auteurs mettent en évidence son importance dans le maintien du lien qui unit le propriétaire à son chien. Ce lien, reflet de l'attachement du propriétaire envers son chien, est donné comme l'élément clef à préserver pour limiter au maximum les risques d'abandon ou d'euthanasie (Anderson *et al.*, 2022; Kwan et Bain, 2013; Powell *et al.*, 2021; Scarlett *et al.*, 2002). En effet, dans différentes études à ce sujet, l'abandon comme l'euthanasie sont majoritairement expliqués par la présence de troubles du comportement (Cannas *et al.*, 2018; Fatjó *et al.*, 2006; Jensen *et al.*, 2020; Kwan et Bain, 2013; Lambert *et al.*, 2015; Overall, 1997; Patronek *et al.*, 1996; Scarlett *et al.*, 2002; Yu *et al.*, 2021), ces troubles étant d'ailleurs décrits comme

l'une des causes principales de diminution de l'attachement du propriétaire envers son chien (Kwan et Bain, 2013; Powell *et al.*, 2021).

L'étude de Patronek *et al.* (1996) sur les facteurs de risque d'abandon des chiens, a d'ailleurs montré que beaucoup de personnes ayant abandonné leur animal trouvaient qu'elles manquaient de conseils à propos du comportement canin et que, de plus, ce manque de conseils était associé à un risque accru d'abandon. Cette étude met aussi en évidence que la non-participation à des cours d'éducation canine ainsi que le manque de soins vétérinaires, étaient associés à un risque majoré d'abandon (Patronek *et al.*, 1996). En effet, Myles écrit qu'un chien bien éduqué sera plus apprécié par son propriétaire qui sera donc plus enclin à en prendre soin et ne pas l'abandonner si ce dernier développe un comportement indésirable (Myles, 1991). Les cours d'éducation canine et les visites chez le vétérinaire sont des moments propices pour recevoir des conseils à propos du comportement, et il ne faut donc pas en négliger l'impact. Plusieurs autres études tombent d'accord sur le sujet en mettant en avant le rôle important et préventif que peuvent avoir ces deux professions quant à l'apparition des troubles comportementaux et donc sur l'abandon (Dufour, 2017; Landsberg *et al.*, 2008; Lord *et al.*, 2020; Myles, 1991; Powell *et al.*, 2021; Scarlett *et al.*, 2002). Les troubles comportementaux ont même été qualifiés comme devant être de « haute priorité » [traduction libre] (Scarlett *et al.*, 2002) pour les vétérinaires, afin d'établir ou de préserver le lien entre le propriétaire et son chien (Scarlett *et al.*, 2002). Cette notion peut largement être étendue aux éducateurs canins, dont le comportement est le cœur de métier. Il apparaît donc essentiel d'avoir une relation de confiance entre éducateur canin et vétérinaire, afin de fournir au client des conseils complémentaires, suffisants et adaptés à ses besoins, concernant notamment le comportement de son animal. Le propriétaire, alors armé d'une meilleure compréhension de son chien, aura toutes les clefs en main pour agir dans l'intérêt leur bien-être, préservant ainsi le lien les unissant.

Finalement, et comme l'écrit Florence Gaunet, Docteure et chargée de recherche au Laboratoire de Physiologie cognitive (CNRS & AMU), dans son chapitre sur les cognitions du chien, éducateurs canins et vétérinaires sont « pivots dans la relation homme-chien car ils sont en première ligne pour l'harmoniser, ainsi que pour veiller à la santé et au bien-être de l'animal » (Bedossa et Jeannin, 2020). Ainsi, travailler ensemble, autour d'un même couple propriétaire-chien, permettrait de mieux écouter, détecter, conseiller, éduquer, ou encore soigner au profit de la construction, de l'entretien, voire de la reconstruction, d'un lien qui unit un propriétaire à son chien. En ce sens, la littérature témoigne d'une grande diversité dans les pratiques envisageables lors de travail collaboratif grâce à la complémentarité entre ces deux métiers.

c. Les freins rencontrés

Pourtant, comme nous l'avons amorcé précédemment, il semblerait qu'encore trop peu de collaboration existe à ce jour. Il est donc important de se pencher sur les raisons qui l'expliquent en mettant en évidence les freins soulevés dans la littérature.

Revenons tout d'abord sur le concept de collaboration : qui dit collaboration dit relation, et qui dit relation, dit a minima deux individus. Or ici, nous sommes dans le cadre d'une relation entre un vétérinaire et un éducateur canin ayant pour but d'œuvrer sur le bien-être de leur patient qu'est le couple propriétaire-chien. On passe donc d'une relation « bi-individuelle » à une relation « tri-individuelle », complexifiant ainsi les rapports entretenus. En effet, même si les deux professionnels s'entendent, l'un d'eux peut ne pas s'accorder avec les besoins du patient. Les freins peuvent donc provenir du vétérinaire, de l'éducateur canin, mais aussi du propriétaire.

La majorité des articles évoquant la coopération sont écrits à l'intention des vétérinaires. En les lisant, une partie d'entre eux semble montrer une certaine méfiance à l'égard des éducateurs canins. En effet, il est souvent question de trouver un éducateur canin « fiable », « qualifié », « expérimenté », en lequel il peut avoir confiance (Bompadre et Cinotti, 2011; Landsberg *et al.*, 2008; Mariti *et al.*, 2010; Myles, 1991). Cette méfiance peut tout d'abord s'expliquer par le manque de réglementation de la profession et donc de la formation initiale suivie, comme nous l'avons évoqué dans la Partie I, Chapitre I, sous-chapitre b. « Réglementation autour des formations et de l'exercice de ce métier ». « Pour devenir éducateur canin, une personne peut déclarer en être un » [traduction libre] (Myles, 1991). Cette phrase résume précisément un des points qui fait peur aux vétérinaires. Ce même article nuance ce propos en évoquant qu'avoir une formation universitaire n'est pas non plus gage de réussite et qu'il ne faut pas préjuger un éducateur canin que sur son parcours académique mais plutôt sur ses accomplissements éducatifs (Myles, 1991). Les accomplissements éducatifs sont justement un autre frein à cette collaboration puisque, comme expliqué dans différents articles, l'utilisation de certaines méthodes ou techniques éducatives, par des éducateurs mal qualifiés, peut se montrer néfaste et créer plus de problèmes que cela n'en résout. Le trouble comportemental du chien peut en être aggravé, développant des problèmes graves, parfois insolubles, comme de la peur lors d'interactions avec les humains pouvant par la suite se transformer en comportement agressif. La qualité de vie du chien mais aussi celle des propriétaires s'en trouvent diminuées. L'actualisation des connaissances de l'éducateur canin est à ce titre importante, là où certains sembleraient être réticents à accepter les nouvelles découvertes, baignant dans des croyances aujourd'hui révolues et menant donc à l'utilisation de techniques dangereuses (Bompadre et Cinotti, 2011; Hunter *et al.*, 2020; Kwan et Bain, 2013; Landsberg *et al.*, 2008; Myles, 1991). Les vétérinaires semblent aussi réfractaires à cause de la non-adaptation des méthodes éducatives à l'animal et au propriétaire dont font preuve certains

éducateurs. Myles s'interroge alors sur l'expérience de chacun : est-ce 10 ans d'application de la même méthode éducative donc en réalité un an d'expérience calqué 10 fois ? Ou est-ce 10 ans d'actualisation des connaissances, alliant flexibilité et créativité ? (Myles, 1991). Le chien a beaucoup à gagner à bénéficier de l'aide d'un éducateur canin et beaucoup de vétérinaires doivent encore le comprendre. Mais pour cela, ces derniers ont besoin de pouvoir faire confiance aux éducateurs canins travaillant près de chez eux (Landsberg *et al.*, 2008).

En cherchant à mettre en évidence les réticences du côté des éducateurs canins dans la littérature, on peut retrouver l'idée du manque d'actualisation des connaissances des vétérinaires, qui peuvent refuser d'accepter les nouvelles informations et de changer leur technique même quand de meilleures sont découvertes (Myles, 1991). Effectivement, lorsque l'on s'intéresse aux formations diplômantes suivies par les vétérinaires, la médecine du comportement apparaît plutôt marginale (Dufour, 2017), justifiant alors ce manque d'actualisation. Une étude axée sur les éducateurs canins dans le cadre d'anxiété de séparation chez le chien, a pu mettre en évidence plusieurs points intéressants. Il semblerait que les éducateurs canins dits « mixtes » (utilisant à la fois renforcements positif et négatif mais aussi punitions positive et négative) recommandent moins l'intervention des vétérinaires que les éducateurs dits « positifs » (proscrivant la punition positive). Dans les raisons pour ne pas référer à un vétérinaire, les éducateurs dits « mixtes » mettent au premier rang le fait que la médicalisation n'est que rarement nécessaire pour les cas qu'ils suivent (50%). Que ce soit pour les éducateurs « mixtes » ou pour les éducateurs « positifs », une attention est portée sur le budget du propriétaire et son refus de médicaliser son animal, représentant alors des freins importants pour référer au vétérinaire (Hunter *et al.*, 2020). Cette enquête s'est faite dans un contexte précis qu'est la prise en charge de l'anxiété de séparation chez le chien. Les résultats ne sont donc pas forcément extrapolables à toutes les situations rencontrées mais ils fournissent tout de même des informations intéressantes quant aux avis des éducateurs canins, que cette étude expérimentale a pour but d'étoffer.

Lorsqu'aucune réticence à collaborer n'existe du côté de l'éducateur canin et du vétérinaire, il peut en exister du côté du propriétaire. En effet, les résultats de l'étude de Hunter *et al.* (2020), montrés dans le paragraphe ci-dessus, commençaient à mettre en évidence ce frein-là (Hunter *et al.*, 2020). L'étude sur la coopération entre éducateur canin et vétérinaire dans la résolution des troubles comportementaux chez le chien, a trouvé dans ses données que 27,5% des clients ont refusé l'aide d'un éducateur canin, préconisée par le vétérinaire, montrant alors que cette coopération n'est pas encore totalement acceptée par les propriétaires (Mariti *et al.*, 2010). On peut aussi prendre en considération les propriétaires qui semblent aller plus aisément vers leur éducateur canin, avec qui ils ont une relation de confiance, que vers un vétérinaire, en cas de présence de comportements

indésirables chez leur animal (Hunter *et al.*, 2020; Lord *et al.*, 2020). Ces derniers pourraient tout à fait être sceptiques à l'idée de consulter en plus un vétérinaire même si l'éducateur canin le leur préconise. Leurs raisons peuvent être budgétaires, dues à des mauvaises expériences, à des a priori ... De ce fait, sensibiliser le propriétaire au plus tôt à l'intérêt de cette entraide et l'orienter correctement et rapidement en cas de problème pourrait aider à créer une relation de confiance. De plus, la collaboration étant une relation passant par le propriétaire et son chien, il est important de correctement l'orienter en fonction de ses besoins afin de ne pas le décevoir et le rendre réticent (Myles, 1991). Pour cela, s'entourer de plusieurs professionnels ayant des compétences complémentaires et variées, est essentiel, donnant en plus la possibilité au client de choisir une personne en accord avec sa personnalité (Myles, 1991).

La mise en évidence de ces freins dans la littérature montre qu'éducateurs canins comme vétérinaires ont besoin de s'entourer de professionnels en qui ils peuvent avoir confiance, en accord avec leurs principes et actualisant leurs connaissances afin d'orienter au mieux leurs clients en fonction de leurs besoins et de leurs attentes.

d. Témoignages sur sa mise en pratique

Afin d'étayer les connaissances fournies par la littérature, quelques témoignages ont été récoltés auprès de professionnelles œuvrant dans le domaine du comportement des animaux de compagnie. Ainsi, la Docteure Vétérinaire Nathalie Simon, fondatrice de la Conduite Accompagnée du Chien©, Lisa Longo, consultante en comportement et Fondatrice d'Animal Académie et la Docteure Vétérinaire Manuelle Hoornaert, diplômée du CEAV en 2022 ayant effectué son mémoire sur la collaboration entre éducateur canin et vétérinaire, ont accepté de témoigner sur leur expérience.

Toutes trois mettent en avant la nécessité d'une coopération accrue entre les professions de la santé et du comportement animal, afin d'assurer la meilleure prise en charge possible pour l'animal et son propriétaire (Hoornaert, 2022; Longo, 2022; Simon, 2022).

Nathalie Simon, DIE vétérinaire comportementaliste, Dr PhD en Sciences de l'Education et éducateur canin, a fondé sa méthode sur ce postulat en créant la Conduite Accompagnée du Chien© et evaleha© (logiciel d'évaluation Environnement-Humain-Animal) tout en proposant une formation conjointe entre professionnels du chien, dont font partie les éducateurs canins et les vétérinaires. Cette méthode a notamment pour ambition d'enseigner un langage et des méthodes communs, facilitant ainsi la compréhension et la coopération entre les acteurs. En effet, pour elle, tout l'intérêt passe par une prise en charge préventive afin d'éviter les erreurs éducatives et les troubles du comportement au moyen d'une communication harmonisée entre les différentes professions, en faveur des familles et des chiens. Ainsi, la discussion et l'établissement d'une entraide entre

éducateurs canins et vétérinaires notamment, est facilitée, puisque soutenue par le fondement d'une confiance mutuelle. C'est par le cumul de son parcours scientifique et de sa pratique de vétérinaire comportementaliste que Nathalie Simon a pu identifier les problèmes de communication et le manque d'harmonie entre les méthodes et les connaissances de chacun, comme les freins majeurs à l'établissement d'une collaboration, et, contre lesquels, vise à combattre, La Conduite Accompagnée du Chien© (Simon, 2022).

Lisa Longo, fondatrice d'Animal Académie, proposant des formations et événements sur le thème du comportement animal, a repéré des facteurs, qui selon elle, permettraient d'« améliorer la situation et de rendre les partenariats plus nombreux et fluides » (Longo, 2022). Ces derniers sont notamment :

- « La professionnalisation du métier d'éducateur canin ou de celui de consultant en comportement via l'obligation de formation continue et l'apprentissage des sciences du comportement (ABA, éthologie, neurosciences, etc)
- La reconnaissance du métier (qui passe par le point précédent, de toute évidence)
- La popularisation des sciences du comportement via une mise en avant sur les réseaux sociaux
- La valorisation des sciences du comportement auprès des vétérinaires en formation » (Longo, 2022).

Lors de sa formation CEAV « Ethologie clinique et appliquée », Manuelle Hoornaert a réalisé un mémoire sur le sujet et a accepté de faire part des résultats qu'elle avait obtenus, en récoltant l'avis de 21 vétérinaires et 29 éducateurs canins. Il était ressorti de son travail, comme principaux freins, un défaut de communication couplé à un manque de confiance entre les deux parties. En effet, éducateurs canins et vétérinaires ne communiqueraient pas assez ou pas de la bonne manière entre eux. A cela s'ajouteraient un manque de confiance dans la formation des uns et des autres ainsi qu'un manque d'actualisation des connaissances. Ainsi, une uniformisation des connaissances et méthodes enseignées, était apparue comme une solution afin d'harmoniser les discours tenus. En effet, leur discordance nuit à la bonne collaboration, et, l'endiguer permettrait de rétablir une confiance mutuelle entre les différentes professions (Hoornaert, 2022).

Partie 2 : Etude expérimentale

I. Objectifs de l'étude

La relation de collaboration entre les éducateurs canins et les vétérinaires n'a été que partiellement étudiée dans la littérature, ne fournissant ainsi que très peu de données à son égard. Cette étude expérimentale s'intéressant au point de vue des éducateurs canins possède plusieurs objectifs initiaux. Il est tout d'abord question d'apporter une définition à la collaboration entre éducateurs canins et vétérinaires, du point de vue des éducateurs, en révélant notamment les caractéristiques de sa mise en pratique. Il s'agit ensuite de faire un état des lieux actuel de cette collaboration en France et d'en entrevoir les perspectives d'avenir et d'amélioration. Ceci passe notamment par l'évaluation du taux de collaboration des éducateurs canins mais aussi par l'identification de tout facteur pouvant influencer sa mise en place. Pour cela, les caractéristiques socio-professionnelles ainsi que l'avis de tout éducateur sur le sujet, qu'il collabore ou non avec un vétérinaire, ont été relevés.

La caractérisation socio-professionnelle des éducateurs canins en France ne faisait pas partie des objectifs initiaux de ce travail. Mais au vu du peu de données publiques disponibles sur le sujet, les données présentées ici pourraient servir de point de comparaison pour tout futur travail visant à caractériser cette population.

***NB :** Avant tout propos, il est important de rappeler que cette enquête a eu pour but de soulever les points de vue des éducateurs canins vis-à-vis de la collaboration avec les vétérinaires, qu'ils soient bons ou mauvais. Les données récoltées et notamment les faits rapportés par les éducateurs canins sur les problèmes rencontrés lors de travail avec certains vétérinaires ou confrères éducateurs, ne doivent pas être pris comme des jugements de valeur et encore moins généralisés, puisqu'ils ne concernent que certaines relations, qui, par définition, sont toutes singulières. Le propos est, ici, de comprendre à la fois les aspects positifs et ceux pouvant être améliorés d'après les éducateurs canins. Il serait d'ailleurs tout à fait intéressant de poursuivre ce travail en le comparant au point de vue des vétérinaires afin de comprendre leurs besoins et attentes ainsi que leurs freins à l'égard de cette collaboration. Il est maintenant de l'envie de tout un chacun de tirer les informations ayant un intérêt dans le cadre de son exercice et de ses attentes afin de pourquoi pas, modifier ses habitudes, ouvrir le dialogue et entrevoir la collaboration sous un angle différent.*

II. Matériel et méthodes

a. Population cible

Cette thèse s'intéresse aux personnes exerçant une activité, professionnelle et non bénévole, d'éducateur canin sur le territoire français. Elle n'inclut donc pas les moniteurs d'éducation canine ni les professionnels exerçant uniquement en tant que « comportementaliste ».

b. Recueil des données

1. Création du questionnaire

Afin de recueillir les données nécessaires à ce travail, un questionnaire en ligne a été créé dans le but de le diffuser auprès des éducateurs canins. Ce questionnaire, représenté en [Annexe 1](#), était divisé en trois grandes parties. La première consistait au recueil de données socio-professionnelles permettant la caractérisation de l'échantillon de la population ayant répondu : civilité, âge, terminologie pour caractériser leur métier, formations suivies, expérience professionnelle, lieu d'exercice, exercice d'une autre profession, temps consacré à l'éducation canine, prestations proposées ... La deuxième partie était centrée sur la collaboration avec les vétérinaires. Sa première question permettait de différencier les éducateurs canins collaborant actuellement, les éducateurs n'ayant jamais collaboré et ceux ne collaborant plus mais l'ayant fait par le passé. Selon leur appartenance à l'un de ces 3 groupes, les éducateurs devaient répondre à des questions différentes permettant de définir les modalités de leur collaboration, leurs ressentis sur le sujet et les potentiels freins rencontrés. Dans ce questionnaire, le concept de « collaboration » n'était volontairement pas défini afin de recueillir les différentes perceptions et attentes des participants sur le sujet et d'en connaître les modalités de mise en pratique. Enfin, la troisième partie était axée sur les perspectives d'évolution de cette collaboration. Les questions avaient pour but de mettre en évidence de potentiels freins ou leviers pouvant influencer la mise en place ou la pérennité d'une collaboration avec un vétérinaire. Il était notamment question de la médicalisation des animaux lors de troubles du comportement, de l'envie de se former avec et auprès de vétérinaires, de former des vétérinaires ...

Le questionnaire ([Annexe 1](#)) était constitué de 36 à 42 questions selon le statut du répondant quant à la collaboration avec un vétérinaire. Les questions étaient majoritairement des QCM ou QCU, avec parfois possibilité d'ajout d'une réponse courte manuscrite et étaient majoritairement obligatoires. Certaines questions étaient ouvertes et, dans ce cas, facultatives. La première partie du questionnaire était constituée de 18 questions dont 3 facultatives et était commune à tous les éducateurs canins. La deuxième partie était constituée d'une question commune puis de 12 questions dont 3 facultatives pour les éducateurs canins qui collaborent actuellement avec un vétérinaire, 9

questions dont 2 facultatives pour ceux qui ne collaborent plus et 6 questions dont 2 facultatives pour ceux qui n'ont jamais collaboré. Enfin, la dernière partie était commune à tous et comportait 11 questions dont 2 facultatives.

Avant sa diffusion, plusieurs relectures ont été effectuées par des vétérinaires, un éducateur canin et des personnes non affiliées aux métiers canins afin d'assurer la meilleure compréhension possible de ce dernier par les futurs répondants.

Il a été diffusé sous forme de questionnaire en ligne (Google Forms) avec réponse anonyme. Le temps nécessaire pour répondre pouvait être de 15 à 30 minutes environ, selon la longueur des réponses écrites fournies notamment.

2. Recrutement

Les éducateurs canins contactés ont été recherchés par département à l'aide d'annuaires en ligne et de Google Maps en effectuant une recherche avec les mots clefs « éducateur canin ». Au fil des recherches, seule l'utilisation de Google Maps a été conservée puisque les annuaires en ligne comptaient moins d'éducateurs canins et beaucoup de structures fermées. L'option de la recherche grâce à Google Maps, n'est bien évidemment pas exhaustive, mais a permis de trouver un grand nombre d'éducateurs canins par zone d'intérêt. De plus, l'apparition sur le moteur de recherche Google Maps se fait par inscription de l'entreprise sur Google My Business ou, directement, via l'algorithme de Google qui utilise diverses sources d'informations telles que des données publiques ou des données collectées (Google, 2023). L'utilisation de ces données publiques telles que les annuaires ou les données publiques de l'entreprise, diminuent le biais que seules les personnes habituées à l'utilisation de Google aient la capacité de faire apparaître leur entreprise sur une recherche Google Maps et donc d'être sélectionnées pour cette enquête. Un document créé avec le logiciel Microsoft Word et référant les coordonnées (adresse postale, numéro de téléphone et adresse mail) des éducateurs canins était systématiquement rempli et actualisé lors des recherches et prises de contact.

Les départements ont été choisis de manière à couvrir un maximum de territoires français avec des dynamiques différentes allant du milieu urbain/péri-urbain au milieu rural et que ce soit au Sud, au Nord, à l'Est, à l'Ouest ou au centre de la France. Le but était d'obtenir la vision la plus globale possible de la situation en France métropolitaine et de pourquoi pas, déceler de potentielles tendances territoriales. Finalement, 416 éducateurs canins, venant des départements colorés sur la carte [Figure 1](#), ont été référencés puis contactés, soit approximativement 20% des éducateurs canins selon le SNPCC (SNPCC, 2022).

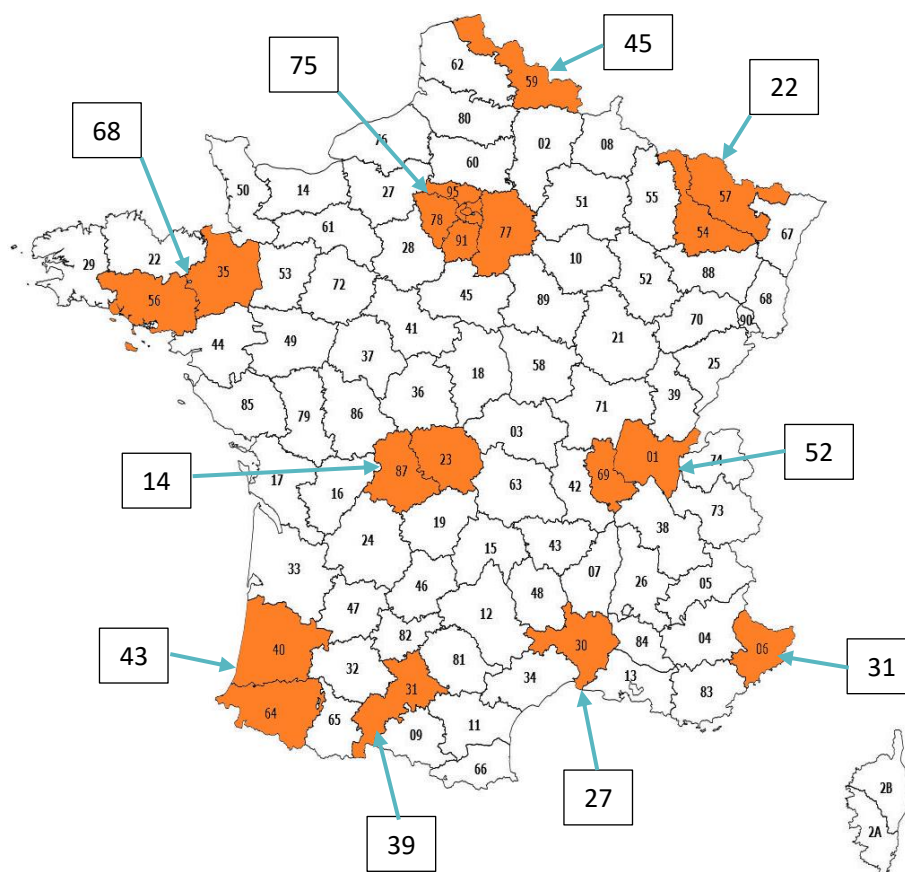


Figure 1 – Illustration montrant l’effectif d’éducateurs contactés et leur lieu d’exercice

3. Prise de contact et envoi du questionnaire

Chaque éducateur canin référencé a été contacté prioritairement par téléphone entre septembre 2021 et octobre 2022. Lorsqu’aucun numéro n’était disponible, la prise de contact était effectuée selon les modalités demandées par l’éducateur canin sur son site web, donc généralement par mail ou par remplissage d’un formulaire de contact. Lorsque l’éducateur canin ne répondait pas au téléphone, les instructions données par la messagerie vocale étaient suivies. Ces dernières consistaient en : laisser un message vocal, envoyer un SMS, envoyer un mail ou prendre contact par formulaire de contact. S’il n’y avait pas de messagerie vocale, un deuxième appel était renouvelé si nécessaire quelques jours après.

Le discours tenu au téléphone était standardisé et assez rapide : je me présentais, en tant qu’étudiante vétérinaire effectuant une thèse sur les éducateurs canins et plus précisément sur la collaboration entre eux et les vétérinaires en France. Ensuite, j’expliquais plus ou moins brièvement le projet selon les interactions avec chacun en disant qu’il était question de : faire un état des lieux de la situation actuelle en France, d’estimer le taux de collaboration, de relever les points positifs ou négatifs et d’entrevoir les perspectives d’évolution. Enfin, je proposais l’envoi du lien menant au questionnaire en ligne en précisant qu’il était anonyme et relativement rapide, afin qu’ils y répondent. J’expliquais

systématiquement que le questionnaire était destiné à tous les éducateurs canins, qu'il y ait ou non collaboration avec un vétérinaire, puisque son but était d'amener à une vision la plus réaliste possible de la situation sur le terrain.

Lorsque l'éducateur canin se disait intéressé, je proposais l'envoi par mail ou par SMS du lien du questionnaire ainsi que l'envoi du résultat de la thèse, une fois celle-ci terminée. Lorsque l'éducateur canin n'était pas intéressé, généralement par manque d'intérêt ou de temps, je proposais tout de même l'envoi du résultat de la thèse.

La même procédure était effectuée, à l'écrit, lors de prise de contact par mail, SMS ou formulaire.

Chaque cas de figure présenté ci-dessus était représenté par un code couleur sur le document contenant les coordonnées des éducateurs à contacter me permettant ainsi de faire figurer et de différencier ceux souhaitant répondre, souhaitant le résultat, ne souhaitant pas répondre, ne souhaitant pas le résultat, ayant reçu un message vocal ou un mail ou un formulaire mais n'ayant jamais repris contact ... Ce code couleur avait pour but d'estimer certains taux relatifs au nombre de réponses attendu ou à l'intérêt porté au sujet.

Le choix d'une prise de contact prioritairement téléphonique était motivé par l'idée de pouvoir discuter avec chaque éducateur canin du projet, répondre à ses éventuelles interrogations et donner une dimension plus humaine que le simple envoi du questionnaire par mail, sans même consentement initial. L'idée était que cela permette de récolter plus de réponses que par une prise de contact totalement virtuelle et de réduire le biais de recrutement. Le questionnaire a aussi été diffusé sur des réseaux sociaux contenant uniquement des éducateurs canins. Cette diffusion a permis la récolte d'au maximum une vingtaine de réponses. Cela m'avait été proposé par deux éducateurs canins, auxquels j'ai fait parvenir un texte, à diffuser avec le questionnaire, expliquant la démarche de l'étude et précisant clairement que tous les points de vue m'intéressaient, qu'il y ait ou non collaboration.

Le biais de recrutement étant inévitable malgré les dispositions prises pour la prise de contact, il a été mis en place dans un deuxième temps, un tableur Excel ([Annexe 2](#)) permettant de noter dès que possible l'existence ou non d'une collaboration entre l'éducateur canin enquêté et les vétérinaires, avant toute réponse au questionnaire. Ce tableur comptabilisait de manière anonyme toutes les personnes contactées, le mode de contact et si possible, le statut collaboratif annoncé par ces dernières. Les éducateurs canins n'avaient aucune obligation de répondre lorsque je leur demandais s'ils collaboraient ou non avec un vétérinaire. De plus, tout éducateur sollicité était comptabilisé, qu'il donne suite ou non à ma prise de contact. Cet outil a été mis en place en milieu de phase de

démarchage dans le but d'estimer l'importance de certains biais de recrutement et l'impact des différentes modalités de contact sur le taux de participation.

Le questionnaire est resté ouvert de septembre 2021 au 1er novembre 2022, laissant ainsi un mois aux éducateurs canins contactés en octobre 2022 pour y participer.

c. Analyse des données

Les données du Google Forms ont été extraites et traitées avec le logiciel Microsoft Excel. Concernant les réponses purement manuscrites, des catégories ou thèmes ont été dégagés afin de regrouper les données autant que possible et lorsque nécessaire à l'analyse. Les réponses non groupables ont fait l'objet d'une analyse purement textuelle avec un souci de retranscription la plus exacte possible. Enfin, les données étant exclusivement qualitatives, les éventuelles corrélations ont été recherchées à l'aide du test du Khi^2 ou de Fisher exact lorsque l'échantillon était de trop faible effectif. Ces tests ont été effectués à l'aide du logiciel RStudio© (version 2023.06.1 Build 524 pour Windows, Posit Software, PBC) fonctionnant avec le logiciel R© (version 4.2.1 du 23/06/2022 pour Windows, R Core Team). Lorsqu'un test du Khi^2 était lancé avec un effectif trop faible, le code utilisé affichait un message d'erreur « l'approximation du Chi-2 est peut-être incorrecte », motivant l'exécution du test Fisher exact.

III. Résultats

a. Participation à l'étude – Exploitation des données recueillies lors de la prise de contact

Durant les 13,5 mois d'ouverture du questionnaire, 231 réponses ont été collectées, représentant environ 11% des éducateurs canins exerçant en France selon le SNPCC (SNPCC, 2022). Si on rapporte ce nombre de réponses au nombre d'éducateurs canins contactés ($n=416$), il en ressort un taux de participation général¹ entre 50%² et 55,5%. Or, sur ces 416 éducateurs, 66,8% ($n=278$) d'entre eux s'étaient dits intéressés de répondre au questionnaire plaçant ainsi le taux de participation réelle³ entre 75%² et 83,1%. Ceci signifie qu'une grande majorité des éducateurs canins ayant émis le

¹ : taux de participation général = nombre de réponses collectées / nombre d'éducateurs canins contactés

² : pourcentage obtenu en tenant compte du recrutement par les réseaux sociaux estimé à 20 éducateurs canins

³ : taux de participation réelle = nombre de réponses collectées / nombre d'éducateurs s'étant dits intéressés

souhait de participer, l'ont réellement fait. 14 des éducateurs canins contactés, soit 3,4%, n'ont pas souhaité participer à l'étude. Les raisons évoquées lors de ces refus étaient principalement le manque de temps mais aussi, parfois, une désillusion et une déception notables quant à la collaboration avec les vétérinaires, accompagnées du doute que la situation ne s'améliore un jour. Les 124 éducateurs restants, soit 29,8% des éducateurs contactés, correspondent à ceux n'ayant pas donné suite au message vocal laissé ou au mail/SMS/formulaire envoyé.

Le tableur Excel représenté en **Annexe 2** et évoqué dans la Partie II, Chapitre II, sous-chapitre b. 3. : « Prise de contact et envoi du questionnaire », a comptabilisé 253 prises de contact soit 60,8% des prises de contact totales. Les données fournies par ce dernier ont permis d'estimer que seuls 41,3% (n=59) des éducateurs canins ayant été sollicités via leur messagerie vocale ou par écrit, donc n'ayant pas eu directement de contact téléphonique avec moi (n=143), ont repris contact. Relié au taux de participation réelle élevé (75 à 83,1%), cette faible proportion d'éducateurs canins m'ayant recontactée tend à démontrer l'importance qu'a eue le contact téléphonique direct sur la participation à l'enquête.

Enfin, 68,1% (n=113) des éducateurs questionnés directement sur leur collaboration avec les vétérinaires et s'étant exprimés à ce sujet (n=166), ont déclaré collaborer avec un vétérinaire (**Annexe 2**). Ce taux retombe à 64,5% (n=71 parmi 110) lors de réponse directe au premier contact et s'élève à 75% (n=42 parmi 56) pour les éducateurs m'ayant recontactée. Cette différence n'est pas significative (Khi^2 , p-value>0,05). Ainsi, les proportions d'éducateurs canins déclarant collaborer sont similaires entre les éducateurs canins avec qui un contact direct a été possible et ceux contactés indirectement. Ces résultats permettent donc de négliger le biais de recrutement dû à la décision de reprendre contact pour participer à l'enquête.

b. Caractéristiques socio-professionnelles de l'échantillon

Les caractéristiques socio-professionnelles de l'échantillon ont été étudiées dans le but d'extraire les caractéristiques démographiques des éducateurs ayant participé à l'enquête mais aussi de caractériser leur parcours et leur activité professionnels.

1. Caractéristiques démographiques

Les participants à l'enquête sont à 70,6% (n=163) des femmes et 29,4% (n=68) des hommes (Figure 2).

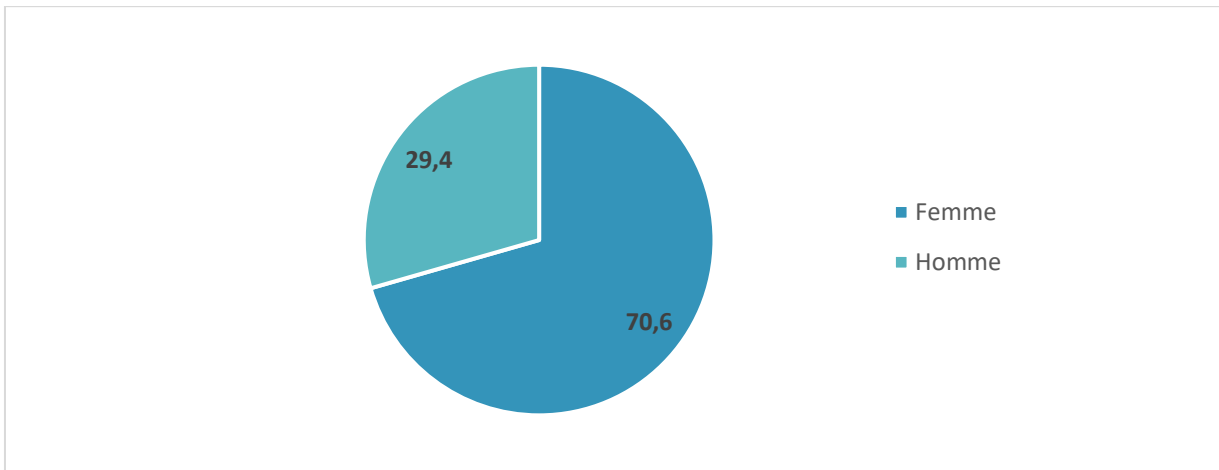


Figure 2 – Pourcentage de femmes et d'hommes dans les répondants (% , n=231)

Comme montré dans la Figure 3 a), ils ont majoritairement entre 18 et 45 ans (70,6%, n=163). Ceci peut être témoin de plusieurs points : le développement récent de cette activité professionnelle ou la plus forte propension des jeunes à répondre aux questionnaires en ligne. Selon la Figure 3 b), les hommes ont tendance à être plus âgés que les femmes. En effet, la répartition en âge est significativement différente entre les deux catégories ($Khi^2=13,29$, p-value=0,021) avec notamment une proportion d'hommes âgés de 46 à 55 ans (27,9%, n=19) significativement plus importante que chez les femmes (13,5%, n=22) ($Khi^2=5,9$, p-value=0,015). Aucune autre différence n'a été mise en évidence avec l'échantillon proposé (Khi^2 ou Fisher exact, p-values>0,05).

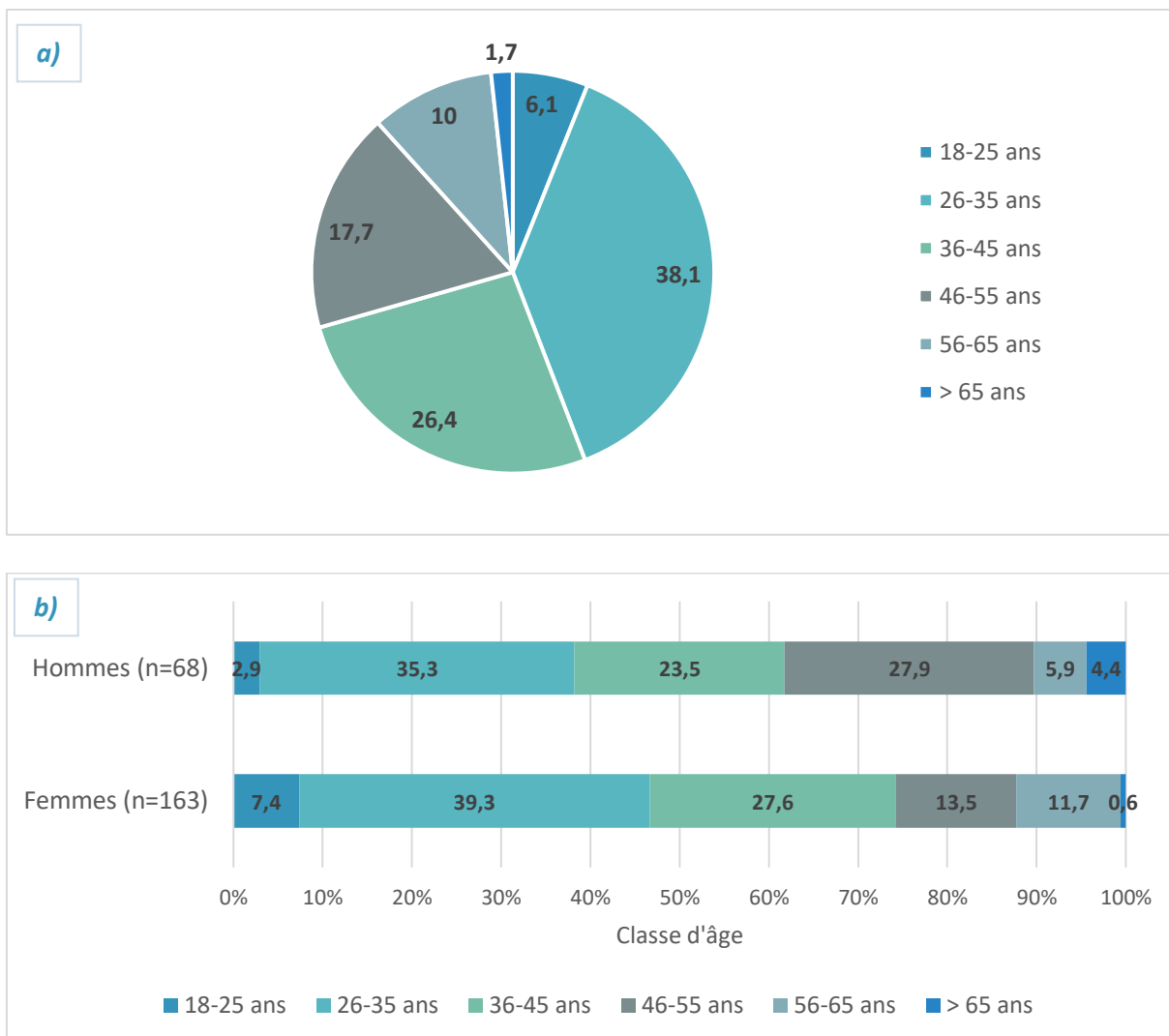


Figure 3 – Répartition en classe d'âge des répondants (%) – a) Diagramme circulaire de la répartition globale (n=231) b) Diagramme en bâtons de la répartition chez les hommes et les femmes

Les éducateurs canins ont été regroupés dans des régions « fictives » selon leurs départements d'exercice, de telle sorte que ceux exerçant dans plusieurs départements soient comptés dans le minimum de régions possible (Figure 4). Finalement, seuls deux éducateurs canins ont été comptés deux fois : l'un travaillant à la fois en « Centre-Nord » et en « Sud-Est » et l'autre en « Centre-Est » et en « Sud-Est ».

On remarque que les répondants sont répartis assez uniformément en France, que ce soit à proximité des grandes métropoles ou en milieu à tendance rurale. Sans grande surprise, leur lieu d'exercice rayonne autour des départements contactés (Figure 1). Concernant l'éducateur placé en « Outre-Mer », il peut soit avoir été recruté par la diffusion sur les réseaux sociaux, soit être un éducateur trouvé dans un autre département mais n'y exerçant plus maintenant ou encore provenir d'une erreur lors du renseignement du département d'exercice (Figure 4).

A l'aide de cette carte de répartition (**Figure 4**) et des coordonnées des éducateurs canins contactés, différents taux concernant la participation à l'enquête ont pu être calculés. Le taux de participation général¹ par région se situe entre 44,4% pour le « Nord » et 67,1% pour le « Sud-Ouest », différence par ailleurs significative ($\text{Khi}^2= 5,25$, $p\text{-value}=0,022$). De plus, le taux d'intérêt apparent² par région, varie entre 51,1% pour le « Nord » et 85,4% pour le « Sud-Ouest », différence encore une fois significative ($\text{Khi}^2= 15,69$, $p\text{-value}<0,001$). Enfin, le taux de participation réelle³ se situe entre 75% pour le « Nord-Est » et 100% pour le « Centre-Est », et sont aussi significativement différents (Fisher exact, $p\text{-value}=0,004$). D'autres différences significatives ont été trouvées entre les différentes régions et sont répertoriées dans l'**Annexe 3**. Ces taux ont été calculés en comptant les réponses apportées par les réseaux sociaux, puisqu'elles ne peuvent être différenciées des autres au sein des régions. Les différences trouvées ici comme significatives peuvent être dues à une réelle différence dans l'intérêt porté pour le sujet, à une différence de charge de travail ou encore à une différence dans l'habitude de répondre à des enquêtes.

¹ : taux de participation général = nombre de réponses collectées / nombre d'éducateurs canins contactés

² : taux d'intérêt apparent = nombre d'éducateurs s'étant dits intéressés / nombre d'éducateurs contactés

³ : taux de participation réelle = nombre de réponses collectées / nombre d'éducateurs s'étant dits intéressés

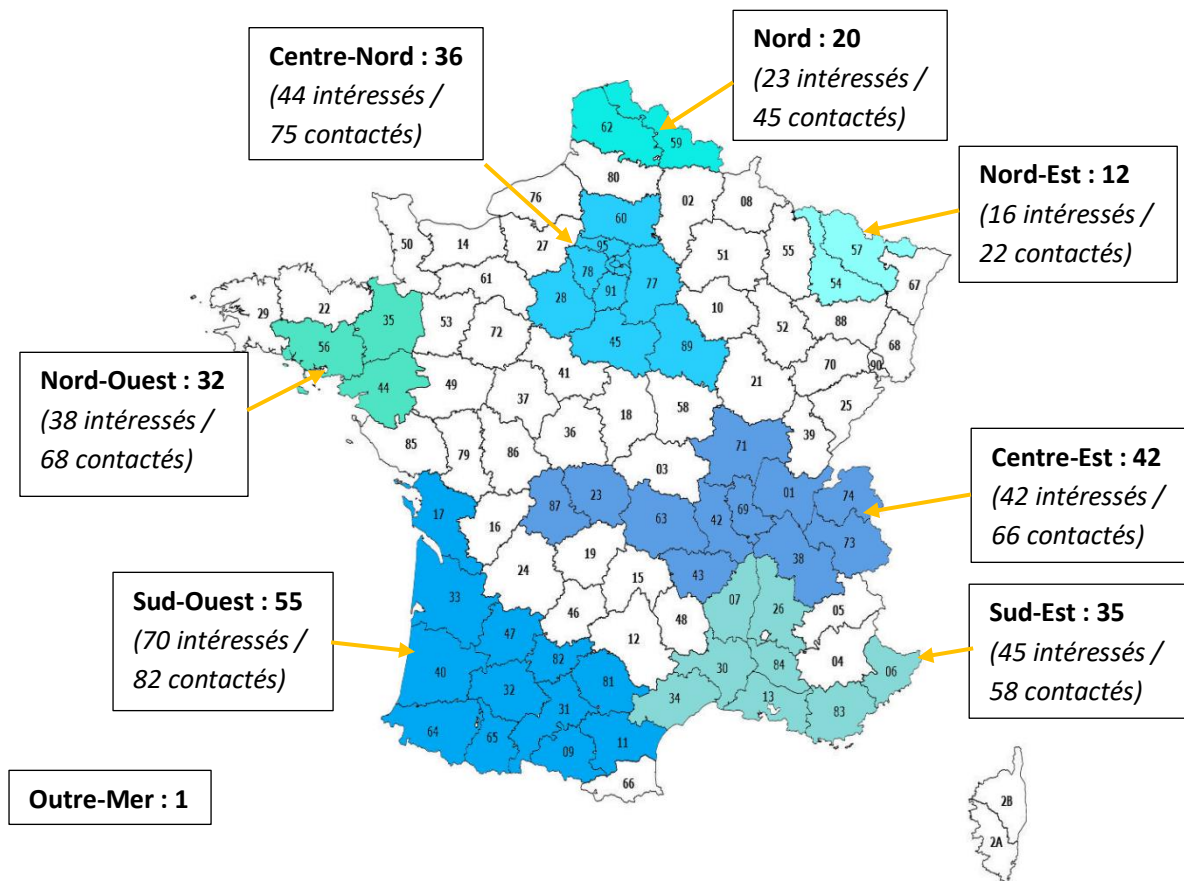


Figure 4 – Illustration de la répartition géographique des répondants en fonction de leur lieu d'exercice –
 Légende : [Nom donné à la région : nombre de réponses récoltées (nombre d'éducateurs dits intéressés / nombre d'éducateurs contactés dans cette région)]

2. Caractérisation de l'activité et de la formation des éducateurs canins

En questionnant les éducateurs canins sur la terminologie qu'ils emploient pour qualifier leur métier, 71% (n=164) se sont déclarés « éducateur comportementaliste canin », 23,8% (n=55) « éducateur canin » (incluant ceux qui ajoutent la notion de « rééducateur canin », n=2), 2,2% (n=5) « éducateur comportementaliste canin et félin » ainsi qu'avec d'autres dénominations variées (n=6) (« coach canin », « cynologiste », « dresseur canin », « éducateur pour humain » ou « florathérapeute ») (Figure 5). A cette question, une personne n'a pas correctement répondu, cette dernière déclarant être « dubitative » quant à la nuance entre « éducateur canin » et « éducateur comportementaliste ». Cette réponse est intéressante puisque témoigne de la non-réglementation encadrant l'utilisation du terme « comportementaliste » et du fait que les éducateurs canins ont tous pour cœur de métier, le comportement du chien.

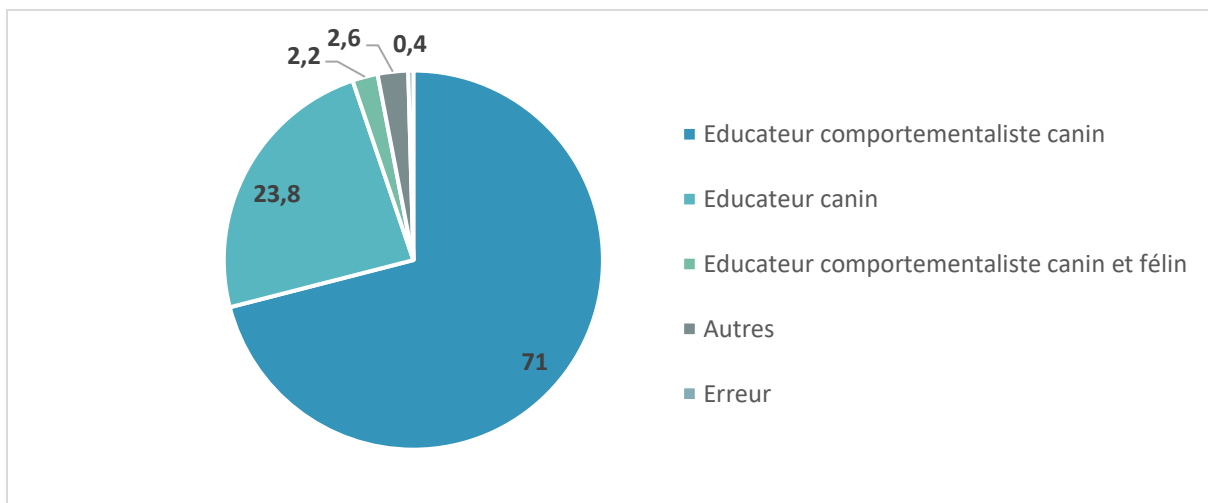


Figure 5 – Terminologies employées par les répondants pour nommer leur activité (% , n=231)

L'emploi de ces différentes terminologies ne semble pas lié à une quelconque tendance, actuelle ou passée. En effet, dans cette enquête, les termes « éducateur comportementaliste canin » et « éducateur canin » sont surreprésentés quelle que soit l'expérience professionnelle du répondant. Les autres terminologies ont des effectifs trop faibles pour pouvoir en tirer des conclusions.

Si l'on se penche sur l'expérience professionnelle des éducateurs canins, 49,8% (n=115) des répondants déclarent exercer en tant que tels depuis moins de 5 ans, 29,4% (n=68) depuis 5 à 10 ans, 13% (n=30) depuis 11 à 20 ans et les 7,8% (n=18) restants depuis plus de 21 ans (Figure 6). Ces résultats appuient l'hypothèse d'un intérêt moderne et grandissant pour cette activité professionnelle en voie de développement.

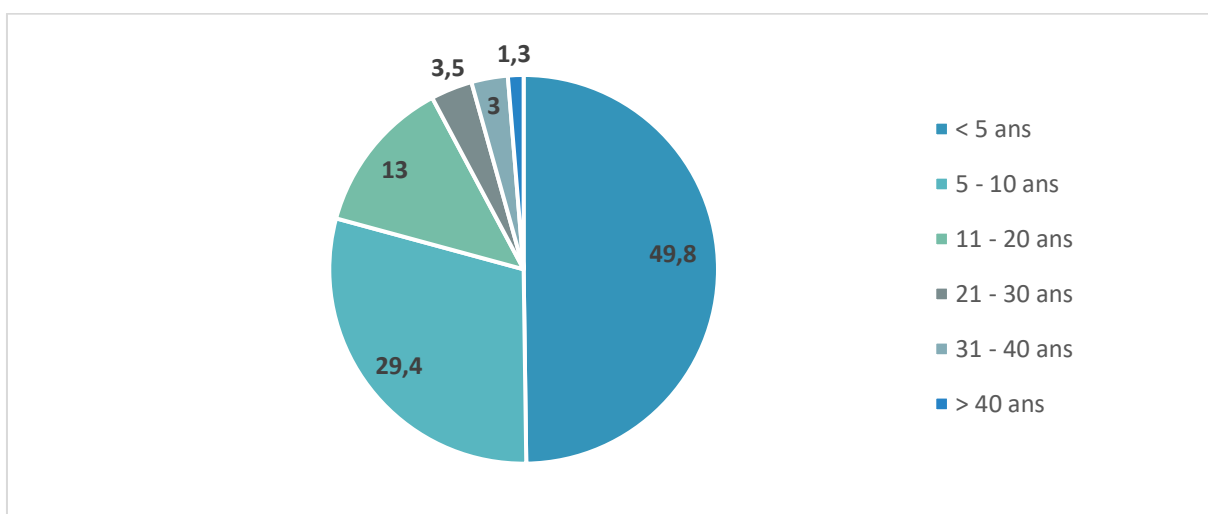


Figure 6 – Expérience professionnelle des répondants en tant qu'éducateurs canins (% , n=231)

Lorsque l'on s'intéresse aux carrières des hommes et des femmes (Tableau 1), on remarque que leur répartition est significativement différente ($\chi^2=18,78$, p-value=0,002). En approfondissant

ces résultats, il s'avère que les hommes présentent des carrières significativement plus longues que les femmes. En effet, les carrières de plus de 21 ans représentent 17,6% (n=12) des carrières des hommes contre seulement 3,7% (n=6) des carrières des femmes ($\text{Khi}^2=11,16$, $p\text{-value}<0,001$).

		Femmes (n=163)		Hommes (n=68)	
		<i>Effectif</i>	Pourcentage (%)	<i>Effectif</i>	Pourcentage (%)
Expérience professionnelle	< 5 ans	87	53,4	28	41,2
	5 - 10 ans	46	28,2	22	32,4
	11 - 20 ans	24	14,7	6	8,8
	21 - 30 ans	2	1,2	6	8,8
	31 - 40 ans	4	2,5	3	4,4
	> 40 ans	0	0	3	4,4

Tableau 1 – Expérience professionnelle des éducateurs canins en fonction de leur sexe (n=231)

En croisant l'âge, le sexe et l'expérience professionnelle des répondants (**Figure 7**), on observe une tendance des femmes à travailler en tant qu'éducateur canin depuis moins longtemps que les hommes, et ce, quel que soit leur âge. Mais, au vu de la faible taille des effectifs avec un tel croisement de données, cette différence n'apparaît significative qu'entre les hommes et les femmes de 56 à 65 ans. En effet, 100% (n=4) des hommes de cet âge travaillent depuis plus de 30 ans (**Figure 7 b**) alors que 89,5% (n=17) des femmes travaillent, au contraire, depuis moins de 30 ans, et, plus précisément, depuis moins de 20 ans (**Figure 7 a**) (Fisher exact, $p\text{-value}=0,002$).

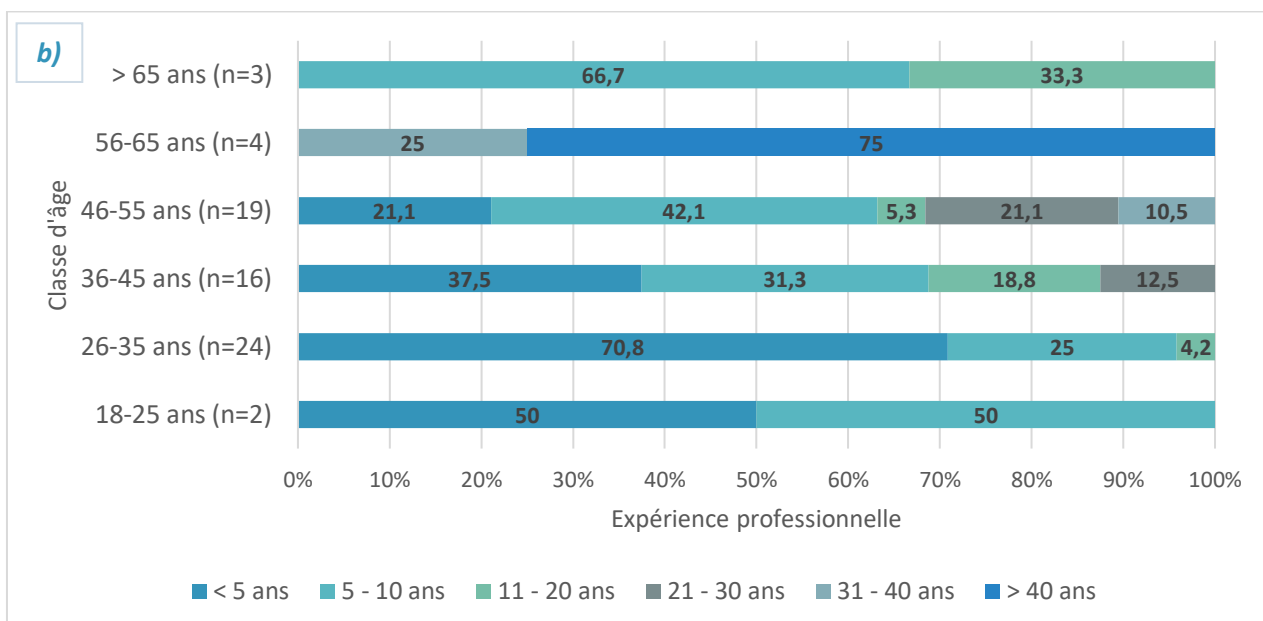
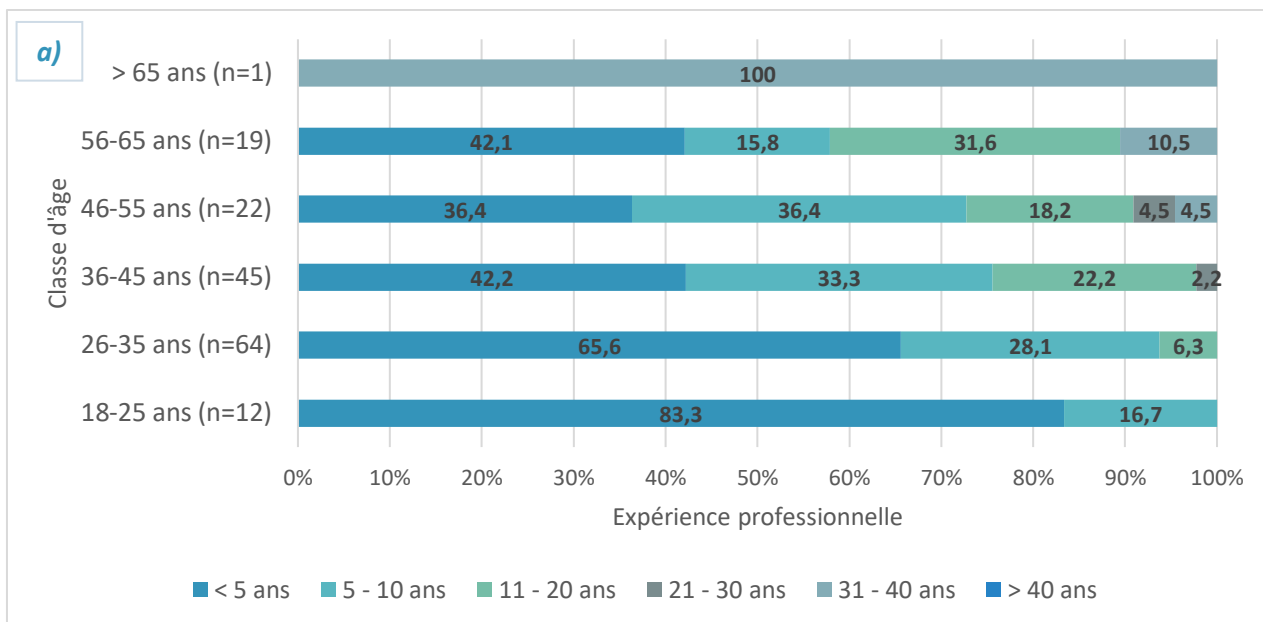


Figure 7 – Expérience professionnelle des répondants en fonction de leur classe d'âge et de leur sexe (%) – a) Diagramme en bâtons de la répartition chez les femmes b) Diagramme en bâtons de la répartition chez les hommes

L'étude de l'expérience professionnelle amène à deux hypothèses. Premièrement, les éducateurs canins répondants au questionnaire ont tendance à avoir une carrière actuellement courte, et ce qu'importe leur âge, indiquant une possible reconversion professionnelle en allant vers un métier « passion » qu'est l'éducation canine. Deuxièmement, les femmes représentent près des trois quarts des éducateurs canins ayant participé à l'enquête et ce, en ayant des expériences professionnelles plus courtes que celles des hommes, penchant ainsi vers l'hypothèse d'une féminisation de ce métier, passionnant de plus en plus de femmes au fil des années.

En s'intéressant aux enseignements suivis par les éducateurs canins pour exercer leur métier, on se rend compte qu'il existe presque autant de parcours différents que de réponses. Toutefois, parmi les réponses récoltées, certaines formations sont ressorties plus fréquemment que d'autres. En effet, 25,5% (n=59) des répondants ont suivi les enseignements du Brevet Professionnel ou ont obtenu ce diplôme par validation d'acquis (n=5 parmi 59). Dans 2,6% (n=6) à 3,5% (n=8) des réponses collectées, étaient mentionnées des formations telles que : Vox animae, Animalin, Cynopsy, Formation en école vétérinaire (telle que le Diplôme d'Ecole « DE Relation Homme Chien » dispensé à l'ENVA), Formation auprès de vétérinaires praticiens (ex : Méthode Conduite Accompagnée du Chien), Woodenpark ou encore EducDogPro. De manière plus anecdotique, certains éducateurs se sont formés grâce à d'autres organismes comme Muzo+, Symdog, formation moniteur de club de la SCC, Canidélite ... ou encore grâce à des stages, des conférences, une formation militaire, une formation d'éthologue ou en étant autodidacte. Cette liste est non exhaustive puisque la plupart des éducateurs canins (44,6%, n=103) ont renseigné plus d'une formation. Ces pourcentages ne sont pas non plus absolus puisque les éducateurs canins n'ont pas toujours précisé le nom exact de toutes les formations suivies. Il est toutefois intéressant de constater que la voie donnant accès au seul diplôme reconnu par l'Etat, n'est empruntée que par approximativement un quart des éducateurs canins ayant répondu à l'enquête, avec pour la quasi-totalité des trois quarts restants une préférence à suivre des formations privées.

Une grande majorité des éducateurs déclarent avoir suivi au moins une formation en présentiel (87,9%, n=203) (**Figure 8**). Ce n'est que plus rarement que des formations ont été suivies en distanciel (19,5%, n=45), par internet (6,1%, n=14) ou en autodidacte (2,2%, n=5).

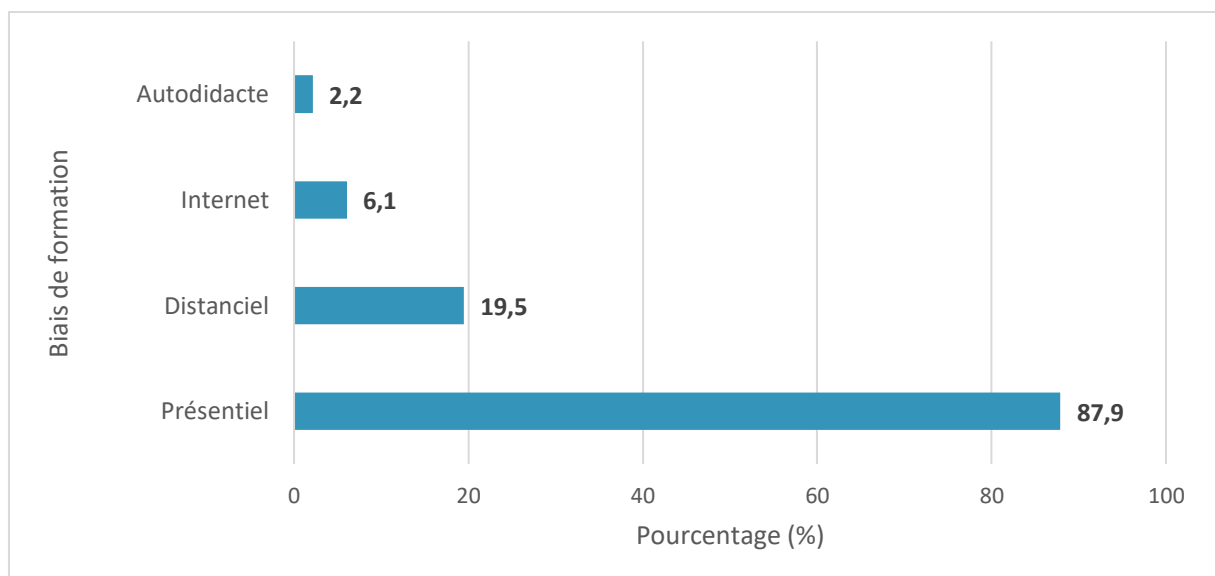


Figure 8 – Biais de formation empruntés par les répondants pour devenir éducateurs canins (% , n=231)

Parmi les répondants, 35,1% (n=81) déclarent suivre des formations continues et 64,9% (n=150) déclarent ne pas en suivre. Ces formations continues sont, comme pour la formation initiale, d'origines très variées. Muzo+ semble être une plateforme en ligne préférentiellement choisie pour continuer sa formation puisqu'elle est mentionnée dans 21% (n=17) des réponses. Sont ensuite mentionnées des formations auprès d'éducateurs canins (e.g. Jérémy Serindat, Hervé Pupier, Jacinthe Bouchard), auprès de vétérinaires (e.g. DE à l'ENVA, Joël Dehasse, Nathalie Simon), des séminaires en ligne... On retrouve aussi des formations plus longues telles que celles proposées par EducDogPro ou Animalin ou encore des stages. Cette liste est encore une fois non exhaustive tant la diversité est importante et puisque toutes les formations suivies n'ont pas pu être mentionnées par les éducateurs canins. Par ailleurs, 6,2% (n=5) des éducateurs suivant des formations continues n'en ont pas explicité l'origine.

Les réponses obtenues ici mettent en évidence des parcours très variables, rendant les pratiques enseignées potentiellement très hétérogènes et malgré tout, ayant pour finalité, l'exercice du même métier.

Il semble exister une confusion chez certains éducateurs canins au sujet de l'obtention de l'Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques (ACACED). En effet, ceux disposant du diplôme du Brevet Professionnel (BP) option « éducateur canin » sont dispensés d'obtenir l'ACACED pour avoir droit d'exercer. Dans les réponses récoltées à la question concernant la modalité d'obtention de l'ACACED (Annexe 1 – *Partie 1.1 question 6*), certains éducateurs canins ont répondu l'avoir obtenue grâce à leur diplôme du BP, remettant en question l'exactitude du nombre de répondants ayant dit l'avoir eue « via la formation suivie ». Cette confusion n'est malheureusement pas estimable. Les réponses n'ont donc pas pu être interprétées en se focalisant uniquement sur l'ACACED, mais ont pu l'être en agrandissant le champ de la question à « l'autorisation légale d'exercer » ce métier. Après vérification des formations suivies, il en ressort que 2% (n=5) des répondants n'ont ni l'ACACED, ni le diplôme du BP, que 38,1% (n=88) ont eu cette autorisation légale via la formation qu'ils ont suivie (*NB : certaines formations privées/en ligne forment en fait à l'obtention de l'ACACED*), que 58,4% (n=135) ont obtenu l'ACACED en faisant la démarche eux-mêmes et que 1,3% (n=3) l'auraient eue grâce à une expérience professionnelle antérieure (e.g. Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire).

On remarque une grande diversité dans les carrières des éducateurs canins. En effet, si 39% (n=90) des répondants ont un diplôme de niveau 4 (équivalent baccalauréat et BP), 0,9% (n=2) en ont un de niveau 2, 8,2% (n=19) de niveau 3, 20,3% (n=47) de niveau 5, 18,2% (n=42) de niveau 6 et 12,6% (n=29) de niveau 7 (**Figure 9**). Ce sont donc finalement 51,1% (n=118) des répondants qui ont un

diplôme d'études supérieures, mettant en lumière un fort taux de reconversion ou de diversification professionnelles vers ce métier passion qu'est le métier d'éducateur canin.

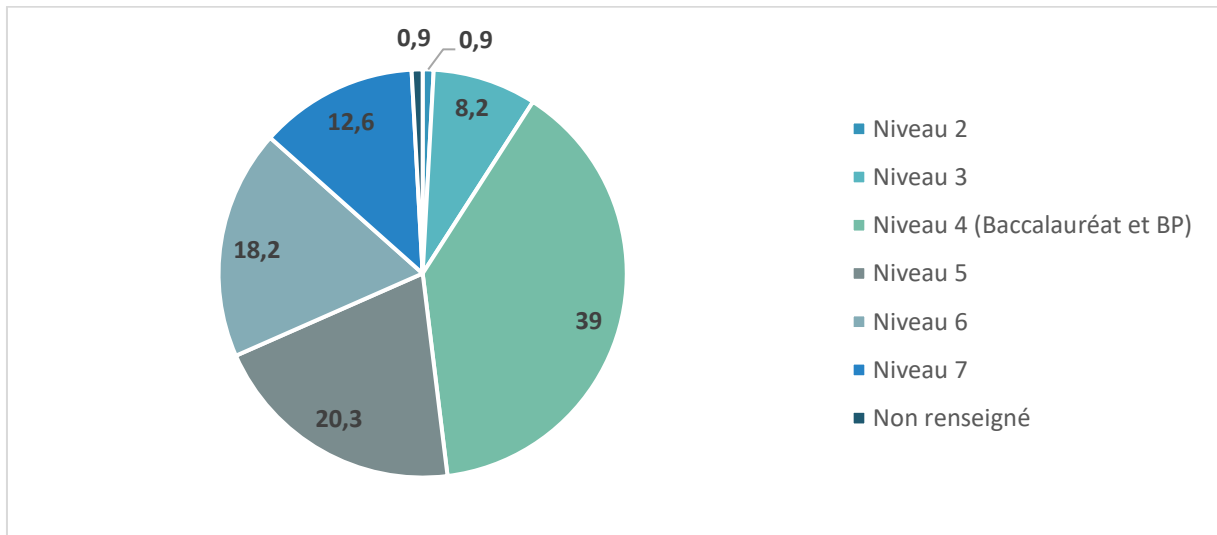


Figure 9 – Plus haut niveau de diplôme obtenu par les répondants (% , n=231)

Ce constat mène à s'intéresser aux potentielles autres activités professionnelles exercées en parallèle par les éducateurs canins ayant répondu à l'enquête. Ce sont 45,9% (n=106) d'entre eux qui exercent une autre activité professionnelle (**Figure 10**) dont 60,4% (n=64) en relation avec des animaux et 39,6% (n=42) sans relation avec des animaux. Aucune différence n'a été trouvée entre les femmes et les hommes (Khi², p-value>0,05).

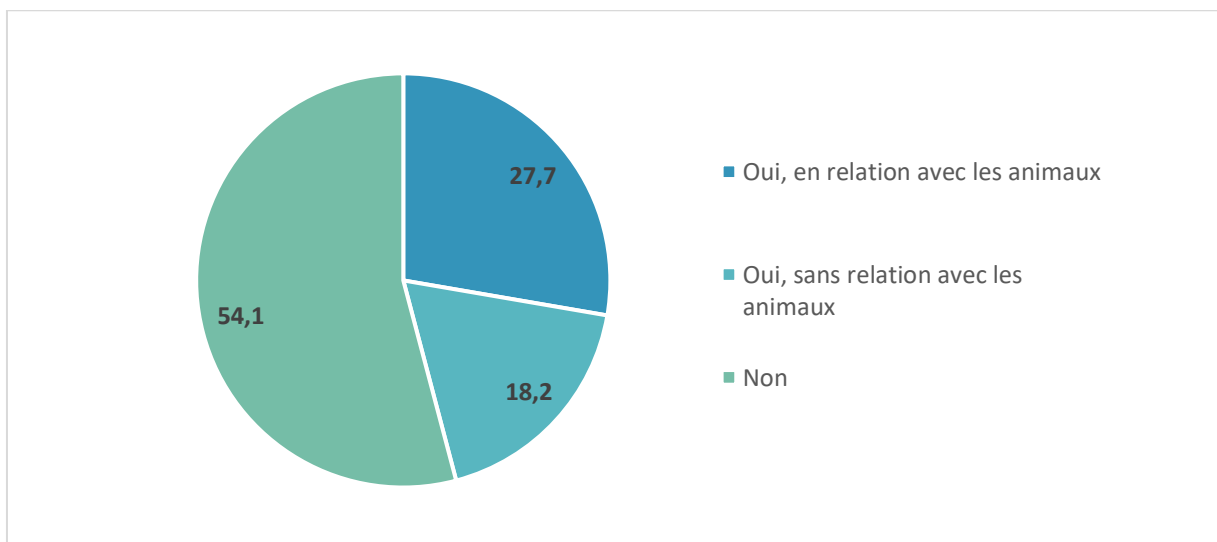


Figure 10 – Exercice d'une autre activité professionnelle (% , n=231)

Les activités professionnelles en lien avec les animaux exercées par les répondants (**Figure 11**) sont notamment : la pension (pratiquée par 31,7%, n=19), l'élevage (pratiqué par 21,7%, n=13), la formation auprès de professionnels ou particuliers (pratiquée par 15%, n=9), les professions touchant à la médecine dite « douce » ou « alternative »¹ (pratiquées par 13,3%, n=8), le travail dans des commerces pour animaux (pratiqué par 10%, n=6), le dog-sitting ou « promeneur canin » (pratiqué par 10%, n=6), les métiers de sport en relation avec des animaux (pratiqués par 6,7%, n=4) et enfin 23,3% (n=14) pratiquent d'autres métiers divers tels que : maître-chien, auxiliaire spécialisé vétérinaire, agriculteur, toiletteur ... 4 éducateurs n'ont pas correctement répondu à la question, en mentionnant « éducateur canin », par probable mécompréhension. Ces derniers n'ont pas été comptabilisés dans les pourcentages précédents.

Du côté des activités sans relation avec les animaux (**Figure 11**), on observe que : 17,9% (n=7) travaillent dans le domaine du scolaire/périscolaire, 12,8% (n=5) dans la sécurité publique, 12,8% (n=5) dans l'informatique/électronique/numérique, 10,3% (n=4) dans le domaine agricole et agroalimentaire, 10,3% (n=4) dans le domaine artistique (mannequin, photographe ...), 10,3% (n=4) dans la gestion d'entreprise (comptables, assistants de direction), 5,1% (n=2) dans le médical/paramédical, 5,1% (n=2) dans le sport et enfin 12,8% dans d'autres métiers comme : facteur, ingénieur ... 2 éducateurs n'ont pas répondu à la question et 1 a mal répondu, par probable mécompréhension. Ces derniers n'ont pas été comptabilisés dans les pourcentages précédents.

¹ : la catégorie médecine dite « douce » ou « alternative » comprend les réponses mentionnant : le « massage animal », la « zoopharmacognosie », la « kinésiothérapie », la « lithothérapie », la « communication animale », le « reiki », le « magnétisme » et l'« EMDR animal ».

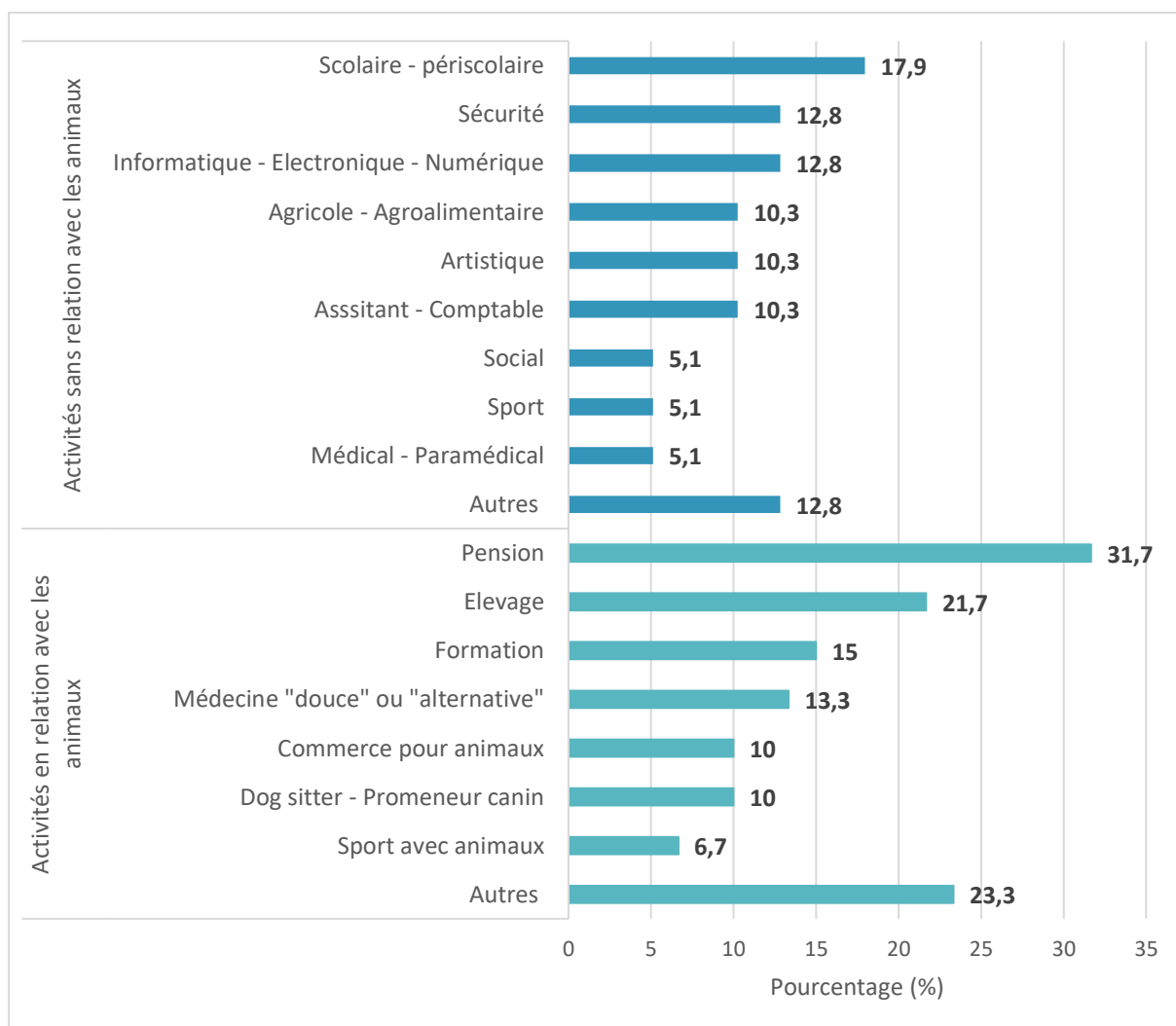


Figure 11 – Autres activités professionnelles exercées par les répondants (%) – Activités en relation avec les animaux (n= 60) – Activités sans relation avec les animaux (n=39)

Il est intéressant de relever que plusieurs répondants (6,5%, n=15) exercent au moins deux métiers différents en parallèle de l'éducation canine. Ils sont d'ailleurs significativement plus nombreux à exercer plusieurs activités lorsqu'elles sont en relation avec les animaux (14 parmi 60 soit 23,3% contre 1 parmi 39 soit 2,6%, $\text{Khi}^2=6,4$, $p\text{-value}=0,011$).

Le temps consacré à l'activité professionnelle d'éducation canine est réparti de manière relativement homogène entre les répondants. En effet, 31,6% (n=73) y consacrent plus de 35h par semaine, 24,2% (n=56) entre 26 et 35h, 24,2% (n=56) entre 16 et 25h et 19,9% (n=46) moins de 15h (**Figure 12 a**). Les hommes travaillant plus de 35h par semaine (44,1%, n=30) sont en proportion significativement plus nombreux que les femmes (26,4%, n=43) ($\text{Khi}^2=6,19$, $p\text{-value}=0,013$) (**Figure 12 b**). Aucune autre différence n'a été mise en évidence (Khi^2 , $p\text{-values}>0,05$).

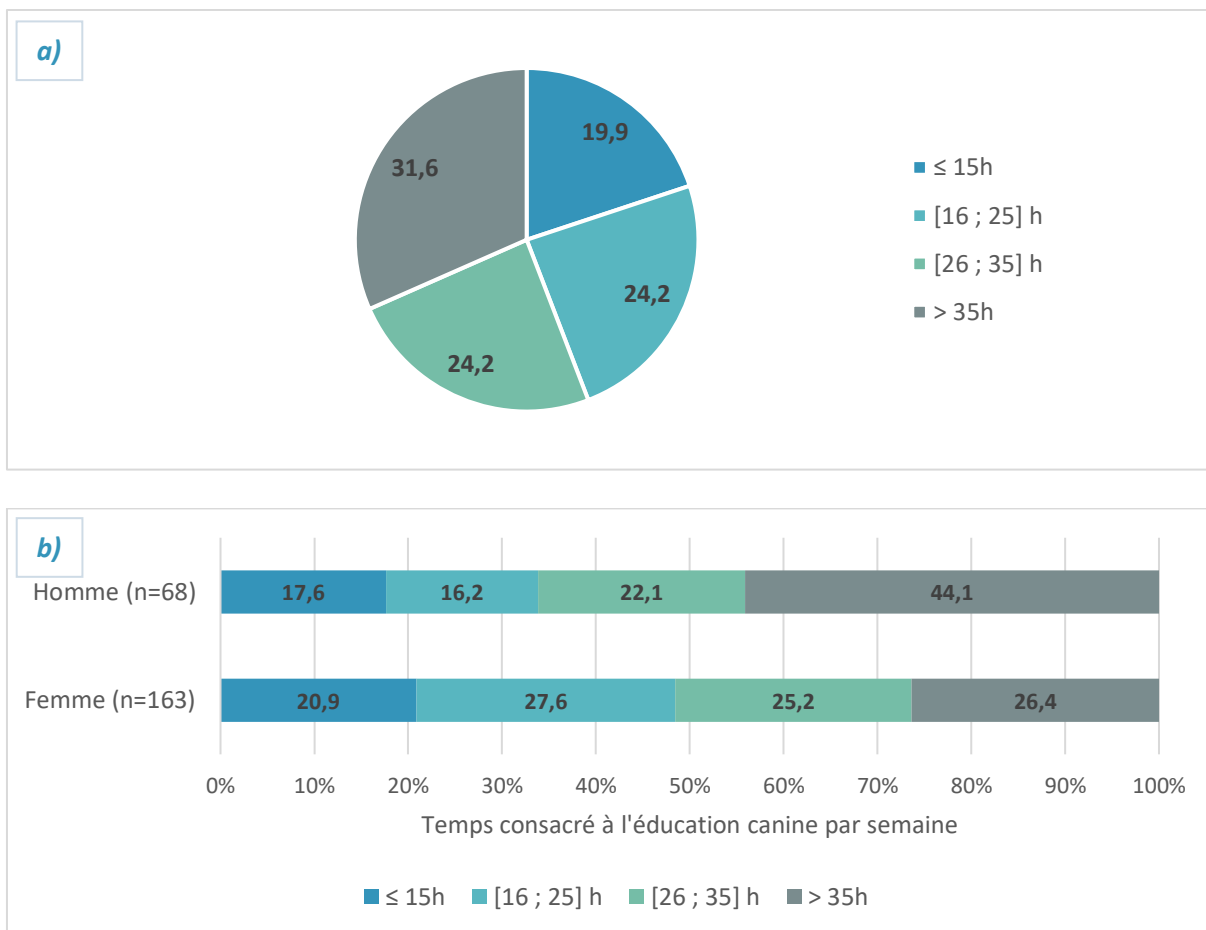


Figure 12 – Temps hebdomadaire consacré à l'activité d'éducateur canin (%) – a) Répartition globale au sein des répondants (n=231) b) Répartition chez les femmes et les hommes

En recoupant le temps consacré à l'activité d'éducateur canin et l'exercice d'une autre activité (**Figure 13**), on se rend compte que 80,5% (n=37) des répondants travaillant moins de 15h par semaine en tant qu'éducateur canin, possèdent une autre activité professionnelle. C'est aussi le cas pour 55,4% (n=31) de ceux travaillant entre 16h et 25h par semaine en tant qu'éducateur canin. Pour ceux appartenant aux groupes « 26 à 35h » et « plus de 35h », il s'agit de respectivement 30,3% (n=17) et 28,8% (n=21). Ainsi, on remarque une tendance au fait que l'exercice d'une autre activité professionnelle décroît avec l'augmentation du temps consacré à l'éducation canine jusqu'à atteindre un plateau stabilisé autour d'une prévalence de 30% chez ceux travaillant plus de 26h par semaine (n=38 parmi 129). En effet, en comparant les éducateurs canins consacrant entre 26 et 35h par semaine à leur activité d'éducation canine et ceux y consacrant plus de 35h, leur répartition revient statistiquement équivalente (χ^2 , p-value>0,05), à savoir : 70% n'exercent pas d'autre activité, 9% en exercent une sans relation avec les animaux et 20% une en relation avec les animaux. Ceci signifie de même que, malgré un travail à temps plein, près de 30% des éducateurs canins éprouvent le besoin et/ou l'envie d'exercer une autre activité professionnelle. De plus, afin d'évaluer la significativité de la

tendance observée, les éducateurs canins qui consacrent plus de 26h à l'éducation canine par semaine, ayant une répartition équivalente, ont été regroupés. Ainsi, les 3 groupes restants ont été comparés simultanément en fonction de la présence ou l'absence d'une autre activité quelle qu'elle soit. Comme l'on pouvait s'y attendre, il en ressort que l'exercice d'une autre activité professionnelle diminue significativement avec l'augmentation du temps consacré à l'éducation canine ($\text{Khi}^2=38,16$, $p\text{-value}<0,001$).

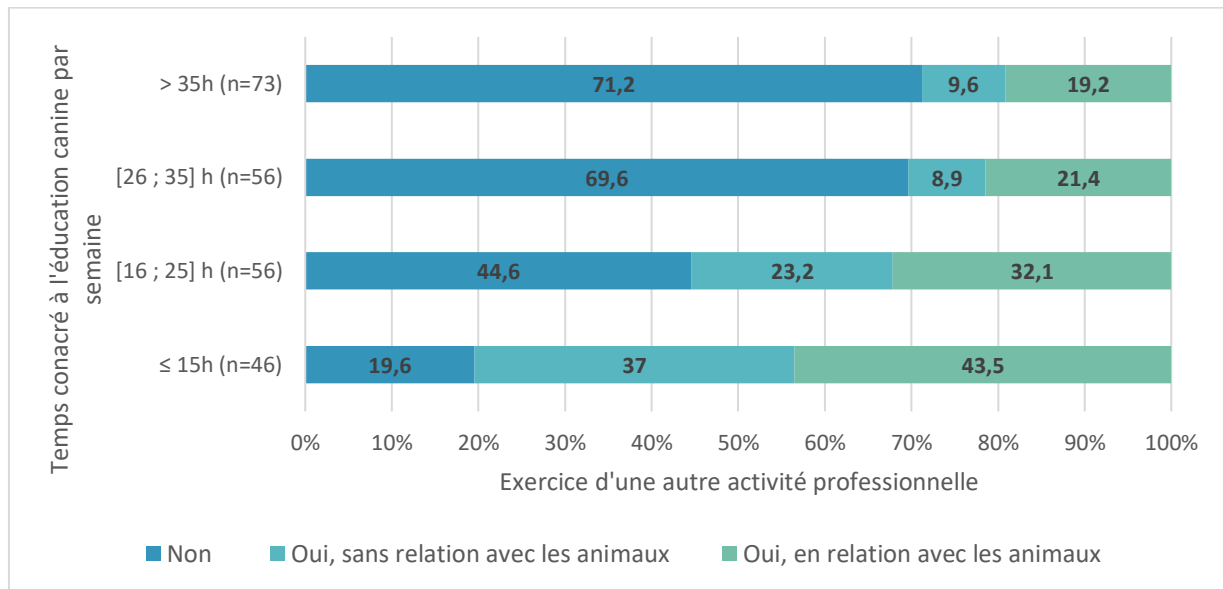


Figure 13 – Exercice d'une autre activité professionnelle en fonction du temps hebdomadaire consacré au métier d'éducateur canin (%)

Il est difficile de caractériser l'activité d'éducateur canin sur le terrain. Quelques questions y étaient consacrées mais leurs réponses ont difficilement été interprétables en raison de leur variabilité et des erreurs trouvées.

Le nombre de rendez-vous par mois varie énormément entre éducateurs canins mais aussi entre chaque mois de l'année. Il serait compris entre 1 et 250 chez les répondants sans qu'aucune moyenne ne puisse être calculée.

Ensuite, les éducateurs devaient préciser en pourcentage (%) approximatif, le temps qu'ils consacrent aux activités de type « bilan comportemental », « éducation de base », « balade éducative/cours collectifs », « trouble du comportement », « pet-sitting » et « cours d'agility ». Cette question a été modifiée et mieux explicitée le 25/08/2022 ([Annexe 1](#)) suite au conseil d'un éducateur canin et par constatation de la difficulté éprouvée par certains à y répondre. Cette modification a ainsi fait passer le taux d'erreur de 30,6% (n=48) à 9,5% (n=7), donnant finalement un taux d'erreur global de 23,8% (n=55). Malgré ce taux d'erreur, 180 réponses ont pu être interprétées permettant de donner un aperçu du métier d'éducateur canin expérimenté par les répondants ([Figure 14](#)). Il en ressort que

les cours d'agility et le pet-sitting sont des prestations marginales, non pratiquées dans respectivement 80% (n=144) et 70,6% (n=127) des cas et représentant pour respectivement 16,1% (n=29) et 22,2% (n=40), moins d'un quart de la pratique globale. La prise en charge des troubles du comportement, les cours d'éducation de base ainsi que les bilans comportementaux représentent pour environ 50% des répondants, plus d'un quart de l'activité globale, faisant d'elles, les 3 principales prestations fournies par les éducateurs répondants.

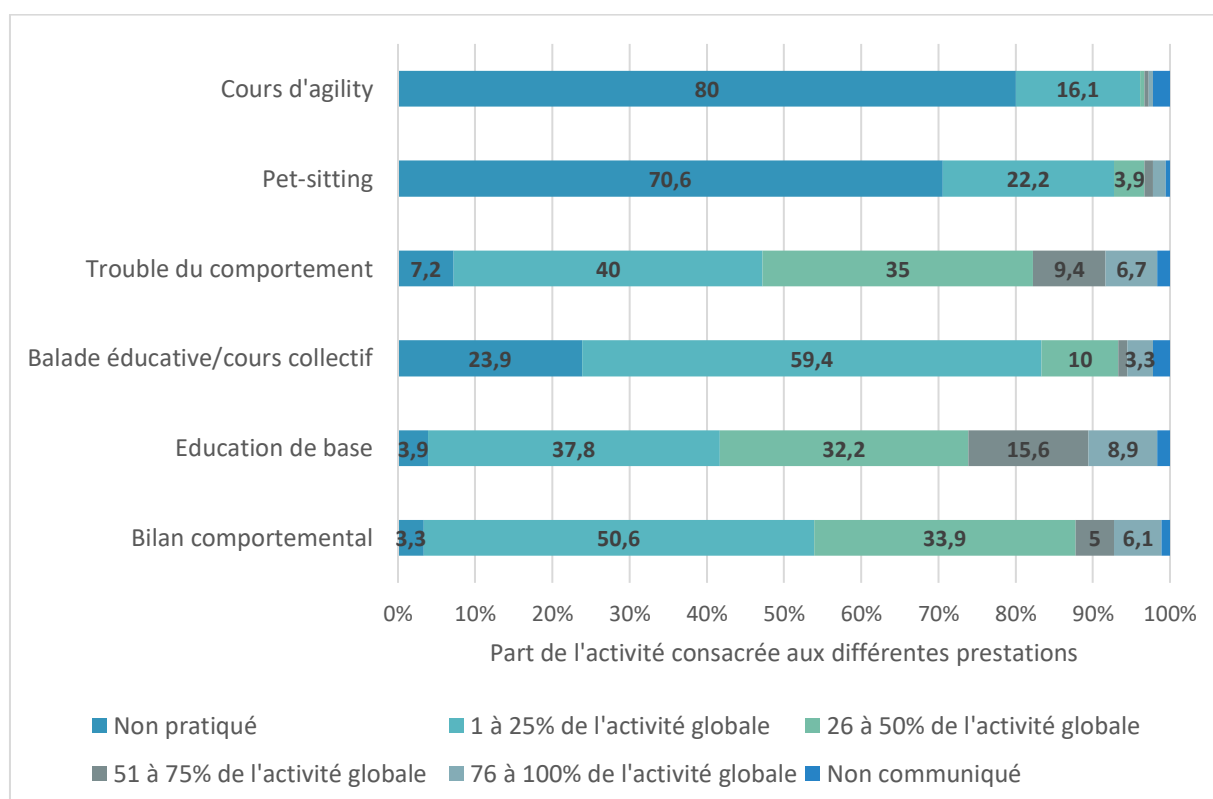


Figure 14 – Diversité des prestations proposées par les éducateurs canins et du temps qui leur est consacré (% , n=180) – NB : les chiffres correspondants aux pourcentages inférieurs ou égaux à 2,2% ont été effacés pour des soucis de lisibilité.

La gestion des comportements indésirables représente une grande partie de l'activité des éducateurs canins répondants. Il leur a été demandé le nombre moyen de rendez-vous, avec un même chien et son propriétaire, pour régler son problème comportemental. Là encore, il leur a été difficile de donner un chiffre tant cela peut fluctuer. Plus concrètement, 66 répondants ont mentionné que « cela dépendait », 36 le liant au problème rencontré, 23 au propriétaire (incluant : son implication, sa rigueur, ses capacités à gérer la situation et son chien, son investissement et sa motivation), 15 au chien (incluant : le chien en lui-même, l'ancrage du problème, son âge et sa race) et 2 à la solution désirée par le propriétaire. Ces mentions n'étaient pas demandées dans la question et ne sont donc pas extrapolables aux autres éducateurs canins ayant répondu. Aussi, 2,2% (n=5) des répondants ont déclaré à cette question, ne pas rencontrer ou ne pas prendre en charge les troubles du

comportement. Finalement, les éducateurs ayant mentionné un chiffre en ont donné un entre 1 et 26, la moyenne se situant à $5,7 \pm 3,4$ séances ($n=180$) pour résoudre un comportement indésirable chez un chien. Ce résultat démontre ainsi une forte variabilité dans la gestion des troubles comportementaux.

c. Etude des réponses relatives à la collaboration des éducateurs canins avec les vétérinaires

Sur les 231 éducateurs canins ayant répondu à l'enquête, 64,5% ($n=149$) disent collaborer avec un vétérinaire, 12,6% ($n=29$) ne collaborent pas mais en ont déjà eu l'occasion dans le passé et 22,9% ($n=53$) n'ont jamais collaboré (Figure 15). Ce taux de collaboration de 64,5% est corroboré par celui calculé à partir des données récoltées lors de la prise de contact (68,1%, 113 parmi 166) (Annexe 2) puisque qu'aucune différence n'a été trouvée entre les deux (Khi^2 , $p\text{-value} < 0,05$). De même, aucune différence n'a été trouvée en le comparant à la fois au taux concernant les éducateurs ayant répondu au premier contact (64,5%, 71 parmi 110, Khi^2 , $p\text{-value} = 1$) et au taux correspondant à ceux ayant repris contact pour répondre à l'enquête (75%, 42 parmi 56, Khi^2 , $p\text{-value} > 0,05$) (Annexe 2). Ceci signifie que le biais de recrutement relatif au fait de répondre à l'enquête est négligeable si l'on passe outre la possibilité de mentir à la question. En revanche, il reste impossible de statuer sur le niveau de collaboration de ceux n'ayant jamais repris contact, pouvant ainsi très largement modifier ce résultat.

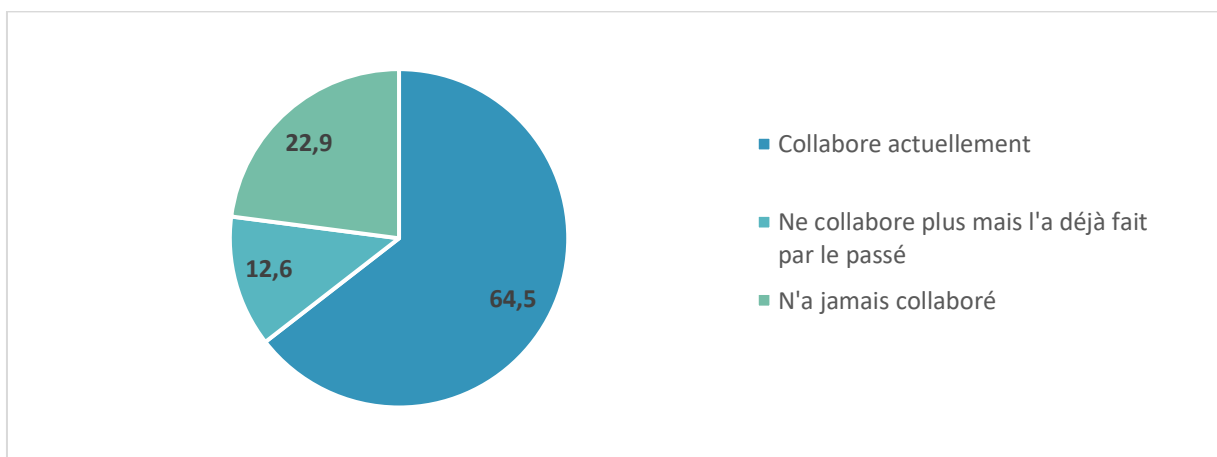


Figure 15 – Pourcentage de collaboration des répondants avec les vétérinaires (% , $n=231$)

Ainsi, trois catégories de répondants ont été créées en fonction de leur statut collaboratif actuel. Ces catégories ont été étudiées séparément et comparées en fonction des questions relatives à la collaboration qui leur étaient spécifiquement dédiées. Le but était d'établir une définition plus précise de la collaboration entre éducateurs canins et vétérinaires en France et d'en extraire des facteurs intrinsèques pouvant l'influencer.

***NB :** Pour faciliter la rédaction, les répondants ayant le même statut collaboratif pourront être désignés par le groupe 1, 2 ou 3. Le groupe 1 désigne les répondants collaborant actuellement avec un vétérinaire, le groupe 2 désigne ceux qui ne collaborent pas actuellement mais qui l'ont déjà fait par le passé et le groupe 3 désigne ceux n'ayant jamais collaboré.*

1. Groupe 1 : Etude des réponses des éducateurs canins qui collaborent avec les vétérinaires (n=149) :

Du côté des éducateurs collaborant actuellement avec un vétérinaire, 43,6% (n=65) d'entre eux travaillent toujours de pair avec le même vétérinaire et 56,4% (n=84) avec des vétérinaires différents. Les principales raisons évoquées au fait de travailler avec plusieurs vétérinaires sont : la présence de plusieurs cliniques aux alentours et/ou de plusieurs vétérinaires qui leur envoient des clients (41,7%, n=35), les impératifs liés au client (e.g. localisation, vétérinaire traitant, droit au libre arbitre) (39,3%, n=33) et enfin, la nature du problème rencontré et domaines de compétences nécessaires associés (25%, n=21). Plus minoritairement, certains évoquent : l'« ouverture d'esprit » des vétérinaires (1,2%, n=1), la formation qu'ils ont suivie (1,2%, n=1) et l'impact des disponibilités de chacun (2,4%, n=2). Finalement, la multiplicité des collaborations dépend majoritairement des recommandations et de la présence de cliniques mais aussi de l'attention portée au client et au problème qu'il rencontre avec son chien.

La possession d'un diplôme en comportement n'est pas systématique chez les vétérinaires avec qui les éducateurs collaborent puisque 46,3% (n=69) d'entre eux travaillent avec des vétérinaires qui n'en possèdent pas, 45% (n=67) avec un vétérinaire qui en possède et 8,7% (n=13) ne savent pas répondre à cette question.

La majorité des cas de collaboration dure depuis 1 à 5 ans (53,7%, n=80), 22,1% (n=33) depuis moins d'un an, 11,4% (n=17) depuis 6 à 10 ans et 12,8% (n=19) depuis plus de 10 ans (**Figure 16**). Il est intéressant de constater que pour la très grande majorité, la collaboration existe depuis moins de 10 ans. Ces pourcentages sont à relier à la forte proportion d'éducateurs exerçant depuis moins de 10 ans. En effet, la durée de collaboration concorde globalement avec la durée d'exercice du répondant. Ainsi, la collaboration semble plutôt être un processus lié à l'exercice de la profession d'éducateur canin qu'être une tendance actuelle.

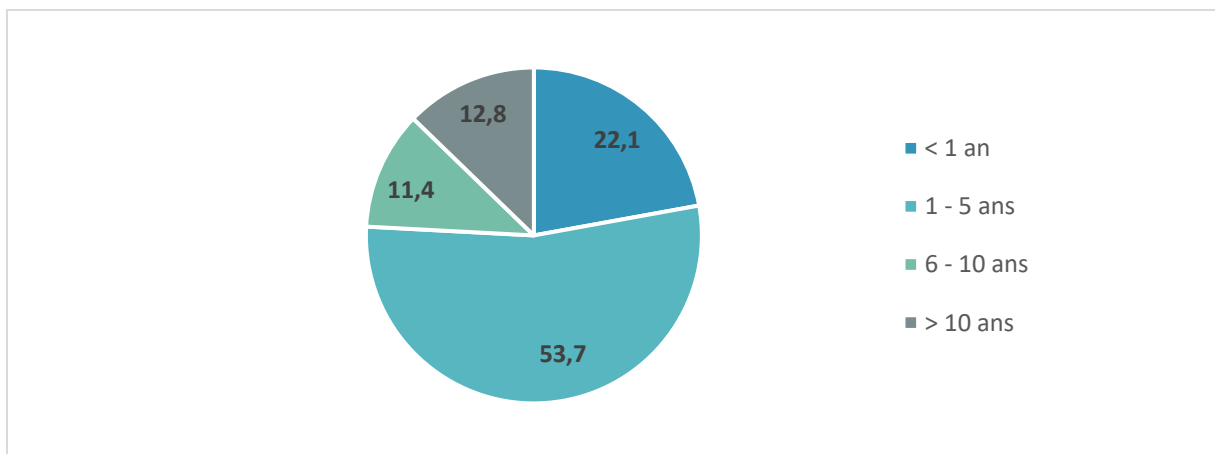


Figure 16 – Durée de la collaboration (%) – Groupe 1 (n=149)

Les répondants estiment solliciter l'aide d'un vétérinaire « rarement » pour 28,2% (n=42), « parfois » pour 51% (n=76), « souvent » pour 20,8% (n=31) et aucun n'a répondu « toujours » (Figure 17). Par ailleurs, ils estiment que les vétérinaires les sollicitent « toujours » pour 4,7% (n=7), « souvent » pour 34,9% (n=52), « parfois » pour 40,9% (n=61) et « rarement » pour 19,5% (n=29) (Figure 17). De prime abord, il en ressort que les éducateurs sollicitent moins l'aide d'un vétérinaire qu'ils ne pensent être sollicités eux-mêmes. En effet, les vétérinaires sont significativement plus nombreux à solliciter les éducateurs « souvent » ($\text{Khi}^2=6,68$, p-value=0,01) et « toujours » (Fisher exact, p-value=0,015) que l'inverse.

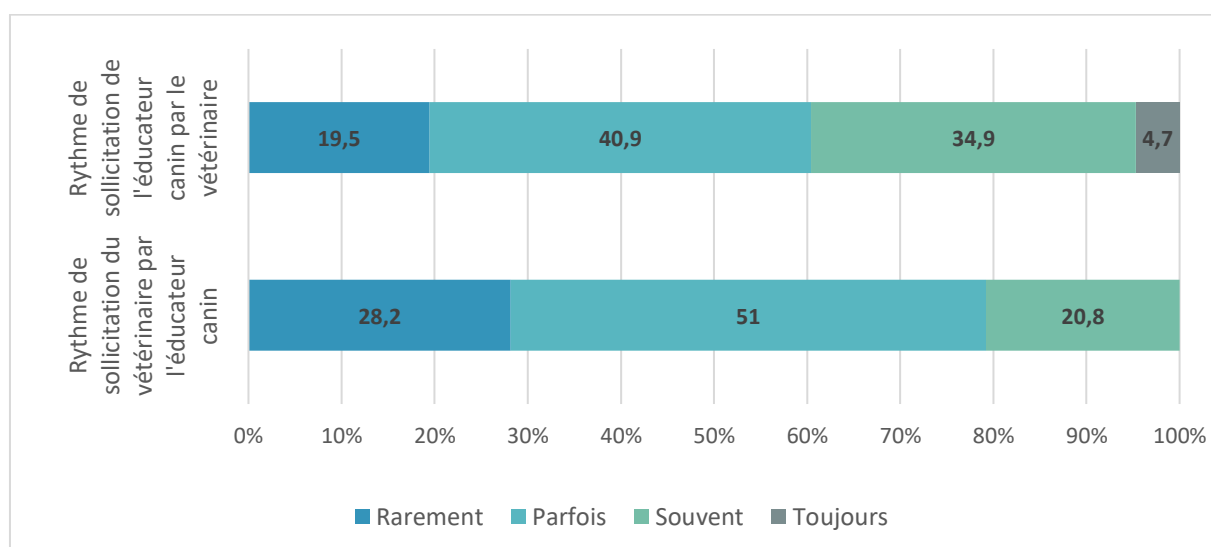


Figure 17 – Rythmes de sollicitation entre les éducateurs canins et les vétérinaires (%) – Groupe 1 (n=149)

De surcroît, en reliant les réponses à ces deux questions (Figure 18), il apparaît que le niveau de demande d'aide est majoritairement symétrique entre vétérinaires et éducateurs canins lorsqu'ils se contactent mutuellement « parfois » (56,6%, n=43) et « souvent » (64,5%, n=20). Cette tendance

s'estompe chez les éducateurs canins sollicitant « rarement » l'aide d'un vétérinaire (38,1%, n=16), se tournant en faveur d'une demande plus forte de la part des vétérinaires.

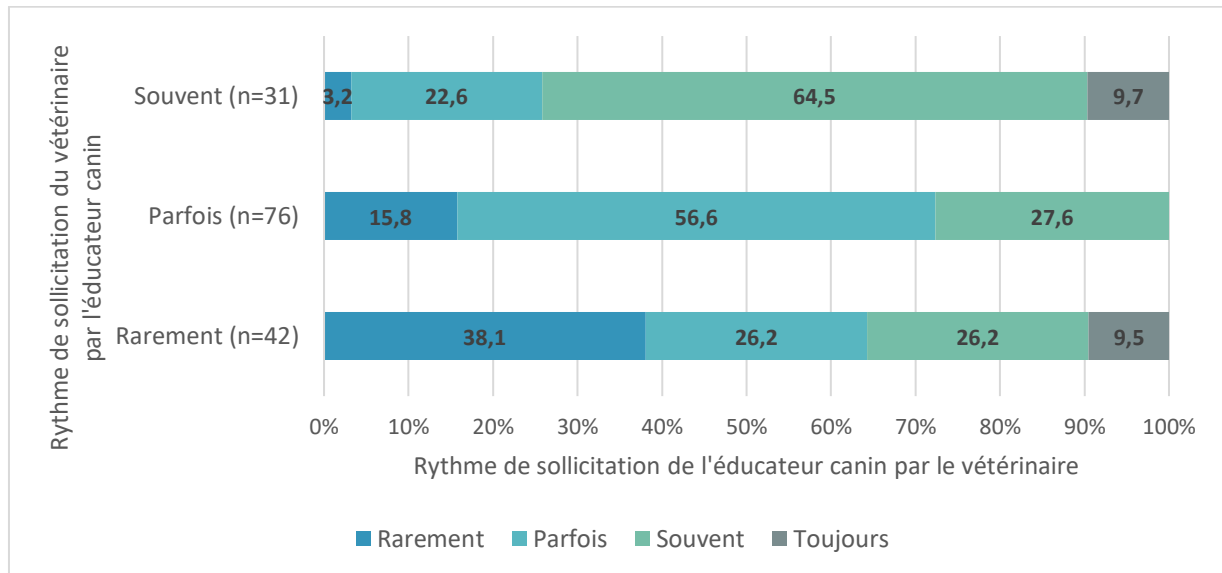


Figure 18 – Rythme de sollicitation des vétérinaires envers les éducateurs canins en fonction du rythme de sollicitation des éducateurs canins envers les vétérinaires (%) – Groupe 1

Lorsque l'on étudie les circonstances faisant que les répondants demandent l'aide d'un vétérinaire, 3 types ressortent majoritairement : le « bilan de santé » **(1)**, les « troubles du comportement » **(2)** et la « médicalisation » **(3)**. La question était facultative et a eu un taux de participation s'élevant à 91,9% (n=137) et plus précisément de 88,1% (n=37) pour les éducateurs faisant « rarement » appel à un vétérinaire, 93,4% (n=71) pour ceux y faisant « parfois » appel et 93,5% (n=29) pour ceux y faisant « souvent » appel, sans différence entre ces 3 groupes (Fisher exact, p-values>0,05).

1) Le « bilan de santé », mentionné dans 51,8% (n=71) des réponses, regroupe les suspicions de maladies, de douleur, de dysendocrinie, les éducateurs demandant systématiquement un bilan de santé avant de commencer les cours d'éducation afin d'éliminer les causes médicales à un trouble par exemple et les demandes d'avis pour stérilisation.

2) Le type « troubles du comportement », mentionné dans 46% (n=63) des réponses, comprend la prise en charge de troubles tels que (en reprenant les termes employés par les éducateurs) : l'anxiété, l'hyperactivité, le syndrome « HSHA », les phobies, l'agressivité, les TOC ... mais aussi des demandes d'avis ou d'aide lorsque les séances d'éducation ne suffisent pas à régler le problème à elles seules et que les compétences de l'éducateur sont dépassées.

3) La « médicalisation », relevée dans 24,8% (n=34) des réponses, regroupe les réponses mentionnant le besoin de mise en place d'un traitement et de son ajustement.

4) Hormis ces 3 principales circonstances, d'autres demandes ont été rapportées, comme par exemple les cas relevant du domaine légal (diagnose de catégorie, évaluation comportementale), la mise à jour des vaccins, le medical training ... mais de manière beaucoup plus marginale.

En croisant ces données avec la fréquence de sollicitation du vétérinaire (**Tableau 2**), il apparaît que les éducateurs demandant « rarement » l'aide des vétérinaires évoquent moins ces trois catégories que les autres, peut-être car ils ne sont pas autant confrontés à de telles situations ou encore parce qu'ils en éprouvent moins le besoin. Malgré cela, seules les différences dans la catégorie « troubles du comportement » se sont révélées significatives (« rarement » et « parfois » : $\text{Khi}^2 = 4,09$, $p\text{-value}=0,04$, « rarement » et « souvent » : $\text{Khi}^2=6,8$, $p\text{-value}=0,009$), l'échantillon manquant probablement d'effectifs. Par ailleurs, les répondants faisant « rarement » appel aux vétérinaires mentionnent dans leurs réponses le fait que ce sont plutôt les vétérinaires qui font appel à eux (28,6%, $n=12$). Cette réponse n'est pas retrouvée dans les autres cas de figure. Finalement, ces résultats témoignent d'une corrélation entre la prise en charge des troubles du comportement et la fréquence de sollicitation du vétérinaire. Ainsi, plus un éducateur demande de l'aide pour les troubles comportementaux, plus sa fréquence de sollicitation est élevée et *vice versa*.

		Fréquence de sollicitation du vétérinaire		
		Rarement ($n=37$)	Parfois ($n=71$)	Souvent ($n=29$)
Motif de sollicitation du vétérinaire	Bilan de santé	43,2% ($n=16$)	53,5% ($n=38$)	58,6% ($n=17$)
	Troubles du comportement	27% * ($n=10$)	49,3% ** ($n=35$)	62,1% ** ($n=18$)
	Médicalisation	13,5% ($n=5$)	28,2% ($n=20$)	31% ($n=9$)

Tableau 2 – Motifs principaux entraînant une demande d'aide des éducateurs canins auprès des vétérinaires en fonction de la fréquence de ces sollicitations – Groupe 1 ($n=149$) – * et ** : test Khi^2 entre * et ** avec $p\text{-value}\leq 0,05$

La sollicitation du vétérinaire peut intervenir à différents moments. Il a été difficile pour les éducateurs de donner un nombre de séances moyen au bout duquel ils demandent l'aide du vétérinaire, 10 (soit 6,7%) n'ont d'ailleurs pas répondu à la question. Les réponses, ne contenant pas toujours des chiffres, ont tout de même pu être classées dans différentes catégories permettant de comprendre quand l'intervention du vétérinaire est jugée nécessaire par les éducateurs canins. Ainsi, 69 répondants (46,3%) ont mentionné faire appel au vétérinaire avant le début de leurs séances ou après la première, à la suite du bilan comportemental. Dans ces cas-là, lorsqu'une explication était fournie, il était question d'écarter ou de confirmer d'emblée une origine médicale au trouble rencontré

ou un impact de la santé sur ce dernier. 62 (41,6%) font appel à un vétérinaire au cours des séances ou après avoir terminé leur forfait en allant parfois jusqu'à la 15^{ème} séance effectuée. Les réponses manuscrites liées évoquaient une amélioration insatisfaisante du trouble ou l'apparition de comportements inhabituels. 8 (5,4%) disent faire directement appel au vétérinaire dès qu'ils suspectent un trouble relevant du domaine médical, indépendamment du nombre de séances effectuées. 8 (5,4%) disent ne jamais faire appel à un vétérinaire, soit parce qu'ils n'en jugent pas l'utilité pour la prise en charge d'un trouble comportemental, soit parce qu'ils n'en ont pas eu l'occasion. Enfin, nombreux sont ceux ayant évoqué le fait que cela dépendait du trouble rencontré, du chien et encore du maître. Il est intéressant de constater que le vétérinaire semble faire partie intégrante de la prise en charge des chiens pour beaucoup d'éducateurs canins collaborant avec, notamment pour les questions médicales ou lorsque les séances effectuées s'avèrent infructueuses. Mais, pour certains, l'intervention du vétérinaire n'a pas lieu d'être dans la prise en charge d'un trouble comportemental rendant la collaboration, dans ces cas-là, unidirectionnelle. Le fait que l'aide du vétérinaire ne soit pas demandée peut s'expliquer soit par une non-nécessité face aux cas rencontrés, soit par la conviction que le vétérinaire n'est pas un professionnel adapté à la prise en charge de comportements indésirables.

Les moyens de communication avec le vétérinaire sont divers (**Figure 19**). La très grande majorité utilise le téléphone pour communiquer (75,8%, n=113). De la même façon, la rencontre avec le vétérinaire semble importante dans la collaboration puisque 48,3% (n=72) des répondants disent communiquer par ce biais, au même titre que l'envoi de mails qui est adopté par 43% (n=64) des répondants. Il est intéressant de noter que pour 6,7% (n=10) des répondants, la collaboration passe par le biais du client et pour 0,7% (n=1), par simple transmission de coordonnées (cartes de visite notamment). Ceci signifie que pour la majorité des éducateurs canins, la collaboration passe par une communication « directe » avec le vétérinaire alors que, pour d'autres, collaborer ne signifie pas forcément « relation directe » et peut uniquement passer par l'intermédiaire du client ou des cartes de visite.

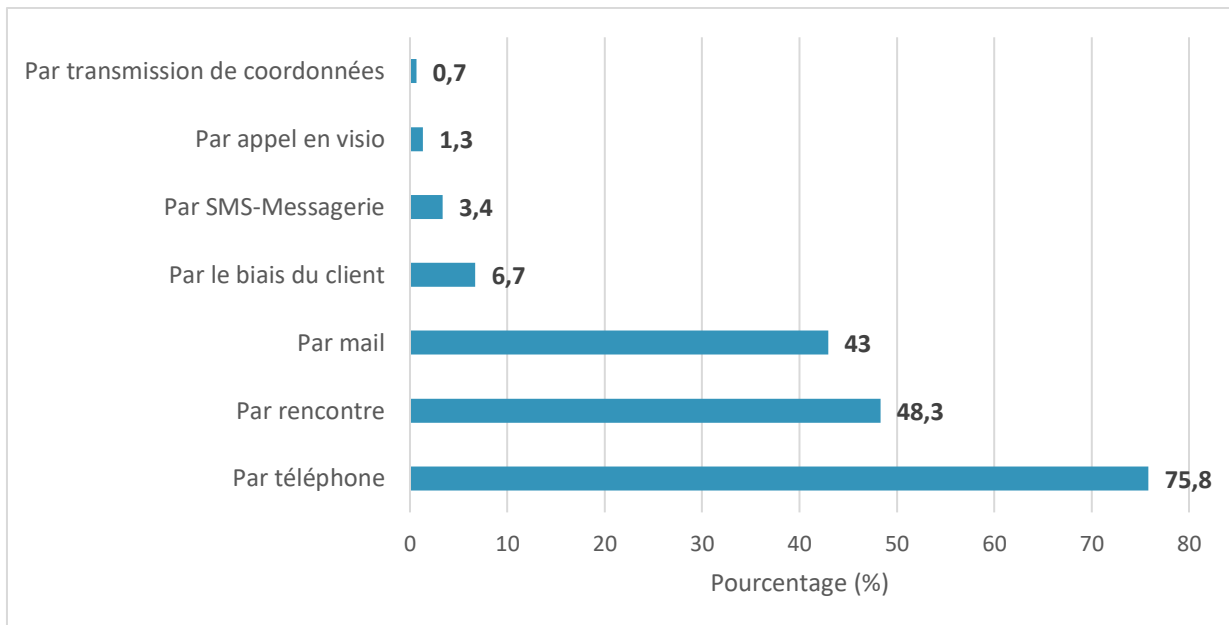


Figure 19 – Moyens de communication employés par les éducateurs canins pour échanger avec le vétérinaire avec qui ils collaborent (%) – Groupe 1 (n=149)

Pour seulement 18,8% (n=28), la collaboration peut aussi prendre vie en organisant des cours/sessions en commun avec le vétérinaire, les 81,2% restants (n=121) n'en organisant pas. Ces résultats peuvent s'expliquer par la complexité d'organisation de tels événements mais aussi par le fait que les éducateurs ou les vétérinaires ne souhaitent pas nécessairement en mettre en œuvre.

Parmi les éducateurs du groupe 1, 59,7% (n=89) estiment leur collaboration de « nécessaire », 34,2% (n=51) l'estiment « utile » et 6% (n=9) l'estiment « peu utile » (**Figure 20**). Ce sentiment majoritairement positif peut se révéler moteur dans la recherche d'une collaboration ou être le fruit de sa mise en place.

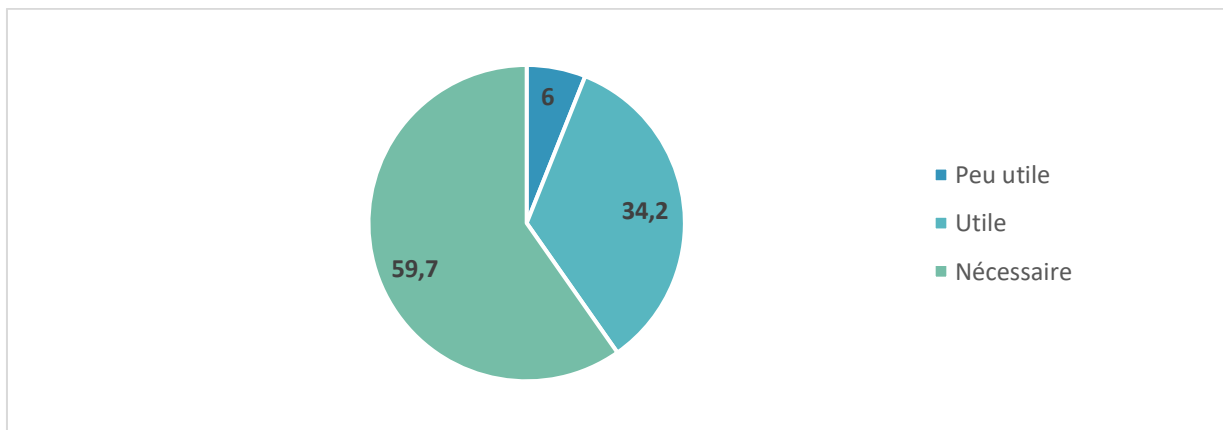


Figure 20 – Evaluation de l'utilité de la collaboration par les éducateurs canins – Groupe 1 (% , n=149)

Par ailleurs, la collaboration avec au moins un vétérinaire diplômé en comportement augmente significativement le sentiment que cette dernière est « nécessaire » et donc en améliore le ressenti global. En effet, 73,1% (n=49) des éducateurs travaillant avec un vétérinaire diplômé en comportement (N=67) qualifient leur relation de « nécessaire » contre 49,3% (n=34) pour les éducateurs travaillant avec un vétérinaire non diplômé dans la discipline (N=69) ($\text{K}\chi^2=7,16$, $p\text{-value}=0,007$). Ceci peut notamment s'expliquer par le développement de compétences du vétérinaire dans le domaine de l'éthologie et dans la prise en charge des troubles du comportement, lui permettant ainsi de fournir plus facilement l'aide demandée par beaucoup d'éducateurs canins.

De plus, 75,2% (n=112) se sentent « totalement » écoutés par le vétérinaire, 22,1% (n=33) « moyennement » et tout de même 2,7% (n=4) « pas du tout » (Figure 21). Ces résultats sont similaires, que l'un des vétérinaires possède ou non un diplôme en comportement (Fisher exact, $p\text{-value}>0,05$).

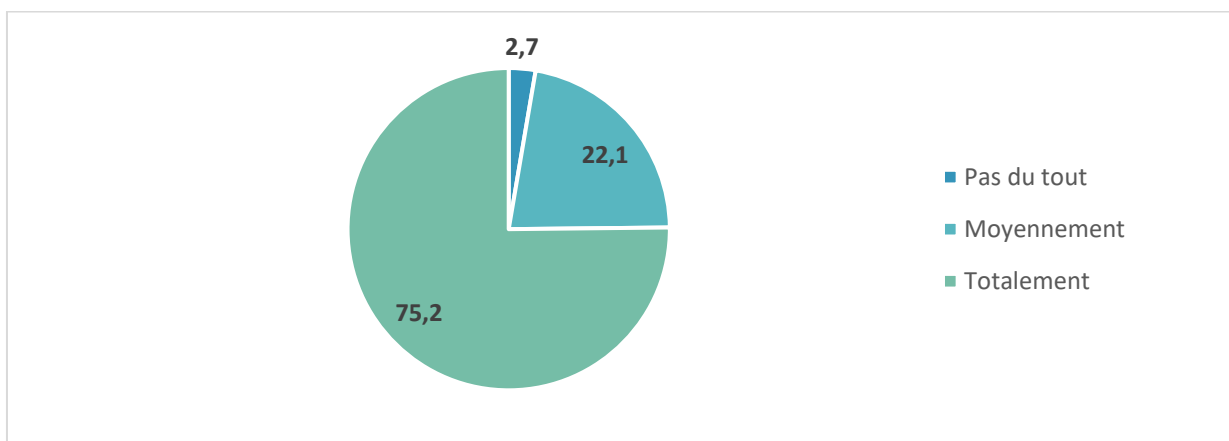


Figure 21 – Sentiment d'être écouté par le vétérinaire avec qui ils collaborent (%) – Groupe 1 (n=149)

En recoupant les données des Figures 20 et 21 dans la Figure 22, on remarque que plus des trois quarts des éducateurs qualifiant la collaboration comme « peu utile » ont un sentiment d'écoute pouvant être amélioré puisque 22,2% (n=2) ne se sentent « pas du tout » écoutés par le vétérinaire et 55,6% (n=5) que « moyennement ». A l'inverse, chez les éducateurs la qualifiant d'« utile » à « nécessaire », ce sont plus des trois quarts qui se sentent « totalement » écoutés par le vétérinaire. Cette inversion est significative à la fois entre les répondants « peu utile » et « utile » (Fisher exact, $p\text{-value}<0,001$) et entre les « peu utile » et « nécessaire » (Fisher exact, $p\text{-value}<0,001$). De ce fait, un mauvais sentiment d'écoute impacte fortement le ressenti des répondants quant à leur collaboration, plaçant ce facteur en levier essentiel d'amélioration.

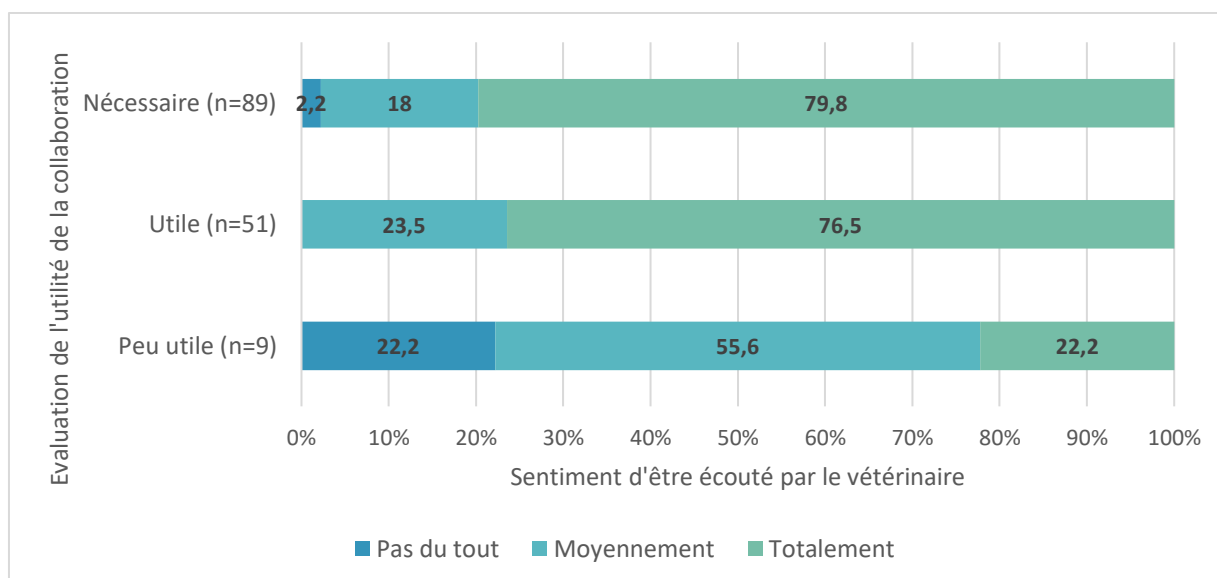


Figure 22 – Ressentis des éducateurs canins sur l'écoute que leur porte les vétérinaires par rapport à leur évaluation de l'utilité à collaborer avec (%) – Groupe 1

De plus, le ressenti des répondants sur la collaboration est impacté positivement par l'organisation de cours/sessions avec un vétérinaire (**Tableau 3**). En effet, ceux qui qualifient la relation de « nécessaire » sont composés de significativement plus d'éducateurs organisant des cours/sessions en commun avec un vétérinaire que ceux qui la qualifient d'« utile » (25,8%, n=23 contre 9,8%, n=5, $\text{Khi}^2=4,26$, p-value=0,04). L'effectif trop faible de ceux la qualifiant de « peu utile » n'a pas permis de mettre en évidence une autre différence significative mais les pourcentages tendent vers cette corrélation. Par ailleurs, les moyens de communication avec le vétérinaire n'ont pas montré d'influence sur ce ressenti (Khi^2 ou Fisher exact, p-values>0,05).

		Ressentis vis-à-vis de la collaboration		
		Peu utile (n=9)	Utile (n=51)	Nécessaire (n=89)
Organisation de cours communs	Oui	0%	9,8%*	25,8%*
	Non	100%	90,2%*	74,2%*

Tableau 3 – Organisation de cours ou sessions avec un vétérinaire en fonction de l'utilité ressentie vis-à-vis de la collaboration avec ce dernier (n=149) – * : test du Khi^2 avec p-value≤0,05

Les réponses à toutes ces questions ont permis de dessiner les contours de ce qu'est le fait de collaborer avec un vétérinaire pour les 149 éducateurs canins concernés. Il en ressort que la collaboration peut aussi bien s'effectuer avec un ou plusieurs vétérinaires, qu'ils soient « comportementalistes » ou non formés dans le domaine. Lorsque plusieurs collaborations existent,

elles peuvent être dues à la présence de plusieurs cliniques aux alentours qui envoient des clients ou encore au souhait de pouvoir conseiller au mieux le client que ce soit par rapport à ses besoins ou au problème rencontré. La collaboration n'apparaît pas comme une tendance émergente mais plutôt comme un processus lié à l'exercice-même du métier d'éducateur canin. D'après les éducateurs, les vétérinaires solliciteraient plus leur aide que l'inverse, notamment dans les cas où ils ne sollicitent les vétérinaires que « rarement ». D'ailleurs, la relation de collaboration est parfois considérée comme telle, bien qu'elle puisse être unidirectionnelle, du vétérinaire vers l'éducateur canin. L'intervention du vétérinaire est principalement demandée pour effectuer un bilan de santé, aider à la prise en charge d'un trouble du comportement et mettre en place ou ajuster une thérapie médicale. Les résultats tendent aussi à montrer que le besoin d'intervention du vétérinaire lors de prise en charge des troubles du comportement est moteur dans la collaboration. Lorsque l'éducateur canin demande son intervention, cela advient souvent au départ d'une prise en charge afin de vérifier l'état de santé du chien ou après un certain nombre de séances, notamment lorsque ces dernières ne sont pas accompagnées de l'amélioration escomptée. La communication « directe » entre les deux parties semble centrale puisque la majorité fonctionne ainsi. Malgré cela, l'étroitesse du contact n'est pas, pour tous, un critère indispensable à la collaboration. L'organisation de cours/séances avec le vétérinaire est marginale mais améliore le ressenti des éducateurs sur la collaboration. Ce ressenti est aussi amélioré par la possession d'un diplôme en comportement par le vétérinaire. Ceci pourrait notamment s'expliquer par l'acquisition de compétences en éthologie et en prise en charge des troubles du comportement, fréquemment demandée par les éducateurs canins. Bien que le sentiment d'être écouté par les vétérinaires est globalement bon, les réponses ont témoigné de l'impact qu'il peut avoir sur la perception de l'importance de la collaboration.

Finalement, cette relation semble appréciée par les éducateurs canins et demandée principalement pour des raisons de santé du chien, de médicalisation et d'aide dans la prise en charge des troubles du comportement, qui représente par ailleurs l'une des activités principales des éducateurs ayant participé à l'enquête. La diversité dans les réponses récoltées remet en lumière le fait qu'il est difficile de définir clairement ce qu'est la collaboration entre éducateur canin et vétérinaire, tant les relations et attentes sont propres à chacun.

2. Groupe 2 : Etude des réponses des éducateurs canins qui ne collaborent plus avec les vétérinaires (n=29) :

Les éducateurs ayant collaboré avec des vétérinaires dans le passé l'ont fait pour 37,9% (n=11) avec un vétérinaire dit « comportementaliste » contre 55,2% (n=16) avec un vétérinaire non diplômé dans le domaine, les 6,9% (n=2) restants n'ayant pas su répondre à cette question. Aucune différence n'a été trouvée avec les éducateurs du groupe 1 (Fisher exact, p-value>0,05). Ainsi, la possession d'un

diplôme en comportement par le vétérinaire n'apparaît pas comme un facteur influençant la pérennité de la collaboration.

Les vétérinaires étaient principalement sollicités pour les mêmes raisons que celles évoquées dans le groupe 1, à savoir : **(1)** les « bilans de santé » (55,2%, n=16), **(2)** les « troubles du comportement » (34,5%, n=10) et **(3)** la « médicalisation » (31%, n=9). Ces prévalences sont d'ailleurs aussi équivalentes à celles du groupe 1 (K_{hi^2} , p-values>0,05). Le medical training et les cas de chien mordeur ont aussi été évoqués mais restent des motifs marginaux. Les catégories « bilan de santé » et « médicalisation » sont de descriptions similaires à celles données dans le groupe 1. Concernant les « troubles du comportement », on y ajoute la notion de prise de décision commune quant à l'euthanasie ou le remplacement d'un chien avec le vétérinaire. Cette question était facultative et a récolté un taux de participation de 96,6% (n=28). Ces résultats soulèvent l'hypothèse que quelle que soit la durée et la stabilité de la collaboration, les motifs de sollicitation du vétérinaire sont similaires en thématique comme en proportion. Ils constituent donc des besoins pour les éducateurs canins en termes de collaboration avec un vétérinaire.

Concernant les moyens de communications (**Figure 23**), les éducateurs ayant collaboré avec un vétérinaire par le passé communiquaient avec lui principalement par rencontre (51,7%, n=15), par mail (44,8%, n=13) et par téléphone (41,4%, n=12). Une communication « indirecte » était employée par 24,1% (n=7) des éducateurs canins puisque 20,7% (n=6) communiquaient par l'intermédiaire du client et 3,4% (n=1) par transmission de coordonnées. L'envoi de SMS ou messages électroniques n'était employé que par 3,4% (n=1) des répondants. Ces résultats diffèrent de plus de 20% pour la communication par téléphone avec les éducateurs du groupe 1 et ce, de manière significative ($K_{hi^2}=12,19$, p-value<0,001). De ce fait, bien que la communication « directe » ait aussi été majoritairement employée par les éducateurs du groupe 2, elle reste en proportion plus faible que dans le groupe 1. L'augmentation de la prévalence de communication par le biais du client est elle aussi apparue significative (Fisher exact, p-value=0,027), témoignant d'une plus forte proportion de communication « indirecte » dans les cas où la collaboration n'a pas persisté. Finalement, ces résultats semblent démontrer qu'il est important de privilégier la communication « directe » avec les vétérinaires afin de pérenniser la collaboration et que l'emploi d'une communication « indirecte » peut être facteur de risque ou annonciateur d'un arrêt de collaboration. Si l'on inverse la réflexion, ces résultats montrent aussi que le mode de communication n'influe pas sur le sentiment de « collaborer avec un vétérinaire » mais, qu'en revanche, il peut jouer sur sa durabilité.

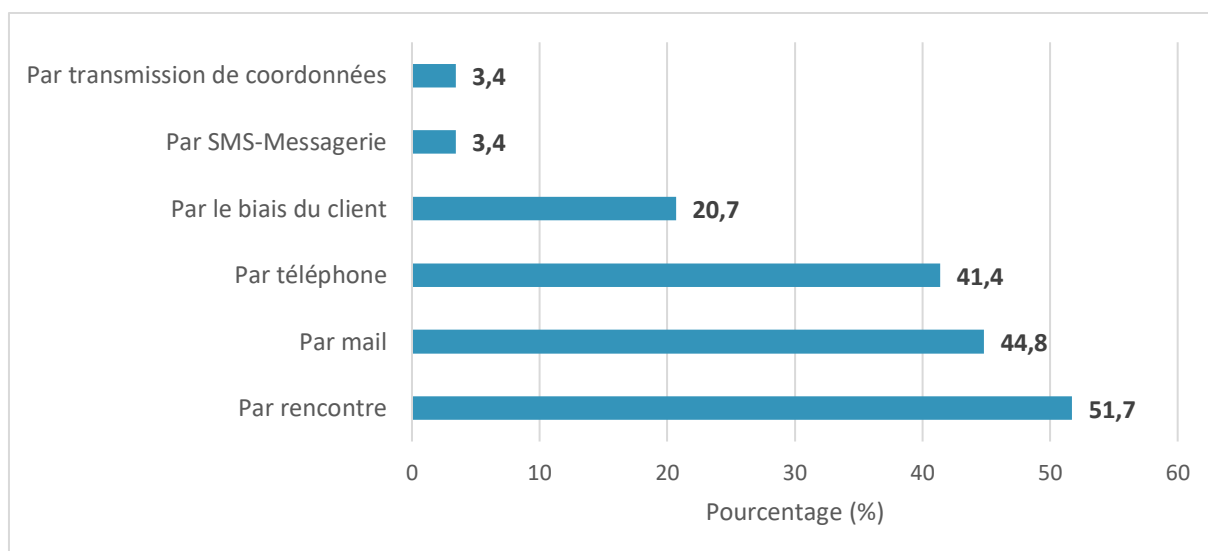


Figure 23 – Moyens de communication qui étaient employés par les éducateurs canins pour communiquer avec les vétérinaires avec qui ils collaboraient (%) – Groupe 2 (n=29)

Seulement 10,3% (n=3) des répondants organisaient des cours ou sessions avec le vétérinaire. Cette prévalence ne diffère pas de celle du groupe 1 (Khi², p-value>0,05). Aucun lien n’a donc été mis en évidence entre la durée de la collaboration et l’organisation de cours ou sessions avec le vétérinaire.

En questionnant les éducateurs ne collaborant plus avec les vétérinaires sur les raisons à cela, 55,2% (n=16) expriment qu’ils n’en ont plus eu l’occasion. Il est aussi rapporté, par 17,2% (n=5) d’entre eux, une non-volonté de la part des vétérinaires d’établir une collaboration. Également 17,2% (n=5) expriment leur insatisfaction quant à cette collaboration. Les éducateurs relient cette insatisfaction aux résultats obtenus, au manque de formation des vétérinaires en comportement, au manque de communication et au manque de reconnaissance qu’ils éprouvent. En effet, certains vétérinaires ne considèrent pas toujours le travail effectué par les éducateurs et peuvent délivrer des conseils opposés au client. Le manque de vétérinaires à proximité a été rapporté par 10,3% (n=3) des répondants. De plus, 10,3% (n=3) disent qu’ils conservent tout de même des interactions avec des vétérinaires comme par exemple : le medical training, le fait d’être recommandé par des cliniques aux alentours ou encore le fait de renvoyer le client à son vétérinaire traitant pour des raisons médicales. Ces derniers ne considèrent pas cela comme collaborer, contrairement à certains répondants du groupe 1, pour qui, la collaboration passe par ce type d’interactions. Ceci apporte encore une nuance dans la définition de la collaboration avec les vétérinaires, montrant à quel point ce concept est subjectif. Enfin, l’absence de volonté des propriétaires (3,4%, n=1), le manque de temps (3,4%, n=1), la non nécessité (3,4%, n=1) mais aussi le déménagement dans une nouvelle région (3,4%, n=1) ont été rapportés dans des cas singuliers.

Il est difficile d'imaginer réussir à créer des occasions pour collaborer, d'agir sur la présence de vétérinaires dans certaines zones géographiques ou encore sur la volonté des propriétaires à aller consulter. Néanmoins, plusieurs points pouvant être améliorés ont été révélés par ces résultats et sont donc à considérer. Ces points sont notamment : la formation des vétérinaires en comportement et sa médecine, l'actualisation de leurs connaissances à ce sujet, leur sensibilisation à l'importance d'une collaboration, les difficultés éprouvées à communiquer et le manque de reconnaissance à l'égard de la profession d'éducateur canin.

Afin de compléter ces constatations, il a été demandé aux éducateurs s'ils avaient eu d'éventuels soucis lors de cette collaboration. Ils sont 69% (n=20) à ne pas en avoir rapporté. Ces derniers correspondent à des éducateurs ayant déclaré : ne plus avoir eu l'occasion de collaborer avec un vétérinaire, ne pas en avoir la nécessité, ne pas avoir de vétérinaire aux alentours, être nouveau dans la région, manquer de temps, être confronté à la réticence des propriétaires et aussi à la non-volonté des vétérinaires. Pour les 31% (n=9) restants, les problèmes étaient liés à 3 facteurs. **(1)** Le premier concerne la pratique et les connaissances vétérinaires en comportement avec parfois une médicalisation jugée « trop lourde » (66,7%, n=6). **(2)** Le second est lié au manque de reconnaissance à l'égard de leur métier (33,3%, n=3). **(3)** Le troisième est relatif à un manque de temps pris par les vétérinaires pour analyser le chien avant de le prendre en charge, rendant les manipulations parfois « brusques » pour l'animal qui peut ainsi se sensibiliser aux soins (22,2%, n=2). Ces répondants correspondent notamment à ceux ayant signifié ne pas être satisfaits des résultats de la collaboration avec les vétérinaires et être confrontés à leur non-volonté de collaborer. Ces constats rejoignent majoritairement les réponses précédentes et montrent l'impact négatif que peuvent avoir les mauvaises expériences sur la décision d'arrêter la collaboration.

Durant leur collaboration, 37,9% (n=11) des éducateurs se sont sentis « totalement » écoutés par leur vétérinaire, 51,7% (n=15) « moyennement » et 10,3% (n=3) « pas du tout », témoignant encore une fois d'un défaut d'écoute de la part des vétérinaires et coïncidant avec le manque de reconnaissance rapporté (**Figure 24**). Ces réponses diffèrent significativement de celles données par le groupe 1 (Fisher exact, p-value<0,001). On remarque plus précisément, une augmentation significative du sentiment d'être « moyennement » écouté ($\text{Khi}^2= 9,33$, p-value=0,002), couplée à une baisse significative du sentiment d'être « totalement » écouté ($\text{Khi}^2= 14,07$, p-value<0,001). Ce sentiment est donc significativement moins bon dans le groupe 2 que dans le groupe 1. Par ailleurs, la possession d'un diplôme en comportement par un vétérinaire ne semble pas non plus avoir d'impact ici (Fisher exact, p-value>0,05). Finalement, l'écoute portée par le vétérinaire et donc sa considération à l'égard du travail et des propos tenus par l'éducateur canin est essentielle pour maintenir une collaboration stable.

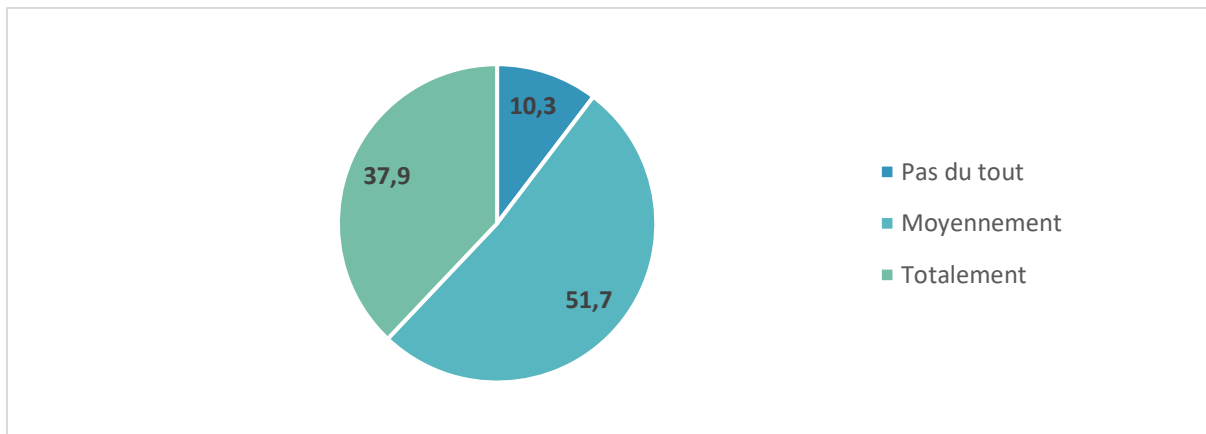


Figure 24 – Sentiment d’avoir été écouté par le vétérinaire avec qui ils collaboraient (%) – Groupe 2 (n=29)

En définitive, l’étude de ces réponses va dans le sens de la caractérisation de la collaboration avec les vétérinaires précédemment établie notamment en ce qui concerne les situations nécessitant l’aide d’un vétérinaire, la diversité dans les modes de communication mais aussi la subjectivité inhérente à ce concept. Selon près des deux tiers des éducateurs de ce groupe, le manque d’occasion ou de vétérinaire à proximité seraient les explications au fait qu’ils ne collaborent plus. Cependant, cette étude a aussi mis en évidence l’importance de certains facteurs sur la stabilité de la collaboration. Premièrement, bien que la possession d’un diplôme en comportement par un vétérinaire n’influe pas la pérennité de la collaboration, le manque de formation des vétérinaires à ce sujet est le fait le plus déploré par les éducateurs canins. Il n’est donc pas nécessairement question que tous suivent une formation longue diplômante voire spécialisée mais que les connaissances fondamentales et actuelles en éthologie soient acquises. Les vétérinaires ne semblent pas non plus tous sensibles à l’utilité que peut avoir une collaboration avec un éducateur canin, alors que ses bienfaits ont été démontrés, et ce, même si le vétérinaire n’est pas intéressé par le comportement et sa médecine. Deuxièmement, privilégier un mode de communication « direct » plutôt qu’« indirect » entre les deux parties apparaît comme un facteur de bon pronostic, d’autant plus que certains rapportent une difficulté à communiquer avec le vétérinaire. Enfin, le sentiment d’écoute portée par le vétérinaire est significativement de moins bonne qualité que lors de collaborations durables. Ce dernier point est certainement fiable au manque rapporté de reconnaissance envers le travail des éducateurs canins, ayant ainsi, pour conséquence, une détérioration de la relation.

3. Groupe 3 : Etude des réponses des éducateurs canins qui n’ont jamais collaboré avec les vétérinaires (n=53) :

Pour comprendre les raisons pour lesquelles les éducateurs canins n’ont encore jamais collaboré avec un vétérinaire, il leur a tout d’abord été demandé s’il y avait un vétérinaire autour de

chez eux. Pour 98,1% (n=52), il y en a un et pour 1,9% (n=1), il n'y en n'a pas. La proximité d'un vétérinaire n'est donc pas le facteur limitant principal au fait de ne pas collaborer.

La présence d'un vétérinaire diplômé en comportement à proximité n'est spécifiée que par 9,6% (n=5) des répondants, 23,1% (n=12) ne savent pas répondre à la question et pour les 67,3% (n=35) restants, les vétérinaires à proximité n'ont pas ce type de diplôme. Les éducateurs du groupe 3 sont significativement moins capables de dire si les vétérinaires alentours possèdent un diplôme en comportement que ceux du groupe 1 ($Khi^2=5,76$, p-value=0,016). De plus, dans le groupe 3 il y a significativement moins de vétérinaires diplômés en comportement que de non diplômés par rapport aux éducateurs du groupe 1 ($Khi^2=15,8$, p-value<0,001) et aux éducateurs du groupe 2 ($Khi^2=5,6$, p-value=0,018). Ce résultat peut soit s'expliquer par le fort taux d'éducateurs n'ayant pas su répondre à la question (23,1%) ou à une réelle différence significative entre les groupes.

La raison principale évoquée au fait de ne pas collaborer est que les éducateurs n'en ont pas encore eu l'occasion (66%, n=35). Le deuxième point rapporté est la divergence de points de vue en matière de comportement couplée au manque de formation des vétérinaires et d'actualisation de leurs connaissances dans le domaine (15,1%, n=8). Ce point entraîne alors une difficulté de communication entre les deux professions au sujet du comportement et des méthodes éducatives. Ensuite, pour 9,4% (n=5) des répondants, les vétérinaires ne sont pas intéressés par la collaboration ou n'en perçoivent pas l'intérêt et pour 3,8% (n=2), le vétérinaire a refusé de collaborer avec eux puisqu'il travaillait déjà avec un autre éducateur canin. Il apparaît que 7,5% (n=4) sont recommandés par les vétérinaires ou les sollicitent pour des soins, sans considérer qu'il y ait collaboration. D'autres cas singuliers (1,9%, n=1) ont aussi été rapportés comme : le fait de ne pas avoir besoin d'une telle relation, le manque de temps et la fermeture totale à l'idée que cela soit utile, chacun devant « rester à son travail ». Finalement, les raisons évoquées ci-dessus sont similaires à celles ayant motivé l'arrêt de collaboration avec un vétérinaire dans des proportions relativement proches. Ainsi, plusieurs axes d'amélioration tendent à se confirmer, à savoir : le besoin de formation et d'actualisation des connaissances des vétérinaires en éthologie, médecine du comportement et éducation canine, le besoin de sensibilisation à l'importance d'une collaboration avec un éducateur canin et *vice versa* et le besoin de faciliter la communication.

Parmi ces éducateurs, 49,1% (n=26) ont déjà eu une mauvaise expérience, qu'elle soit personnelle ou professionnelle, avec un vétérinaire. Ces mauvaises expériences ont pu être regroupées en 5 catégories :

1) Pour 69,2% (n=18), elles sont liées à la pratique et aux connaissances du vétérinaire en comportement. Les éducateurs impliquent principalement le fait de donner des conseils et d'utiliser

des méthodes erronées, non-actualisés voire dangereux (n=14). Plus minoritairement, ils déplorent une médicalisation qu'ils jugent trop « systématique » et le recours à des euthanasies dites « de convenance » (n=4). Pour résumer certains cas rencontrés, il y est question de vétérinaires utilisant encore des concepts de hiérarchie, de dominance interspécifique, etc. Ces concepts mènent alors à l'utilisation de pratiques coercitives et dangereuses comme « plaquer le chien au sol s'il n'obéit pas » ou encore « mater le chien pour qu'il ne prenne pas le dessus et domine ». D'autres déplorent les préjugés que peuvent avoir certains vétérinaires envers des races de chien ou leurs erreurs de jugement dans des situations entraînant l'usage de méthodes ou de traitements inadaptés.

2) Pour 42,3% (n=11) d'entre eux, certains vétérinaires sont perçus comme trop « brusques » voire « brutaux » avec les animaux, bien que ces derniers puissent être douloureux ou craintifs. Ces patients risquent ainsi d'être grandement sensibilisés à la manipulation et devenir agressifs lors des soins.

3) Un défaut de compétences en relation client est rapporté par 30,7% (n=8) des répondants. Ce défaut se traduit dans la moitié des cas par un manque de communication ou d'explications données sur les actes effectués ou sur les affections rencontrées. Il est aussi rapporté le fait que certains vétérinaires donnent l'impression de manquer de « tolérance », juger les « nouvelles générations », « culpabiliser » les propriétaires et/ou avoir un air condescendant voire « hautain ».

4) Ils sont 11,5% (n=3) à rapporter un manque de reconnaissance du métier d'éducateur canin et à se sentir parfois pris de haut par certains vétérinaires.

5) Un éducateur canin (3,8%) exprime son mécontentement sur les soins apportés à l'un de ses chiens, sans lien avec la médecine du comportement.

On retrouve globalement dans ces réponses les mêmes thématiques de conflits que celles qui étaient rapportées par le groupe 2 durant leur collaboration avec des vétérinaires. Les connaissances en éthologie et en médecine du comportement ressortent encore une fois comme principale source de mésentente entre les deux professions, suivie cette fois-ci par la contention des animaux, les défauts de communication au sens large et la non-reconnaissance des compétences de l'éducateur canin.

Si l'on résume les résultats obtenus, la collaboration est un concept subjectif, ne connaissant pour limites que celles fixées par les parties concernées. Par ailleurs, la non-collaboration avec les vétérinaires n'est pas due à un manque de leur présence dans la région d'exercice. L'étude de ce groupe conforte l'hypothèse que le manque d'occasion est le critère le plus important baissant le taux de collaboration avec un vétérinaire, puisque plus de 50% des non-collaborations (groupes 2 et 3) s'expliquent par cela. Cependant, certaines thématiques restent fréquemment rapportées par les éducateurs canins ne collaborant pas et semblent entraver l'installation comme la pérennité de cette relation. Il s'agit notamment de l'insatisfaction des résultats à relier au manque de formation des

vétérinaires estimé par les éducateurs et au recours jugé trop systématique à la médicalisation. Il est possible que cela soit dû à la moindre présence de vétérinaires dits « comportementalistes » à proximité, comme être une simple constatation, indépendamment du niveau de qualification des vétérinaires dans le domaine. Les éducateurs se heurtent aussi à une difficulté de communication avec les vétérinaires au sujet du comportement animal et de l'éducation canine. Cette difficulté pourrait bien faire écho au manque de reconnaissance à l'égard de leur métier, jouant ainsi à la fois sur l'installation de la collaboration et sur son maintien au long cours. Enfin, on retrouve le constat que la collaboration n'est pas toujours jugée nécessaire aux yeux du vétérinaire ou même de l'éducateur canin, empêchant ainsi sa mise en place. Les mauvaises expériences ont aussi pu mettre en avant des mécontentements liés à la contention des animaux en clinique vétérinaire ou encore à un défaut dans la communication avec les clients. Ces derniers n'étaient pas exprimés dans les raisons expliquant qu'il n'y ait pas de collaboration mais pourraient, inconsciemment ou non, jouer sur son établissement.

d. Analyse de facteurs pouvant influencer la collaboration et questionnement autour de ses perspectives d'avenir et d'amélioration

1. Comparaison des caractéristiques socio-professionnelles des groupes de répondants

Afin d'évaluer l'influence des caractéristiques socio-professionnelles propres aux participants à l'enquête sur la collaboration avec un vétérinaire, les caractéristiques démographiques ainsi que les données concernant l'activité d'éducateur canin ont été comparées entre chacun des groupes.

***NB :** Pour rappel, le groupe 1 désigne les répondants collaborant actuellement avec un vétérinaire, le groupe 2 désigne ceux qui ne collaborent pas actuellement mais qui l'ont déjà fait par le passé et le groupe 3 désigne ceux n'ayant jamais collaboré.*

- **Caractéristiques démographiques :**

Les hommes et femmes ayant répondu à l'enquête sont répartis en proportions équivalentes dans chacun des 3 groupes ($\text{K}\chi^2$, $p\text{-value}>0,05$), à savoir 71,8% ($n=107$) de femmes et 28,2% ($n=42$) d'hommes dans le groupe 1, respectivement 65,5% ($n=19$) et 34,5% ($n=10$) dans le groupe 2 puis resp. 69,8% ($n=37$) et 30,2% ($n=16$) dans le groupe 3. Ces résultats nous font ainsi retrouver la répartition globale des répondants au questionnaire, à savoir autour de 70% de femmes et 30% d'hommes.

De même que pour la répartition entre hommes et femmes, aucune différence n'a été mise en évidence concernant la répartition en âge entre chaque groupe (Fisher exact, $p\text{-values}>0,05$) (**Figure**

25). En effet, les 3 groupes ont une répartition s'apparentant à la répartition globale, à savoir : 38,2% (n=57) des éducateurs du groupe 1 ont moins de 35 ans avec 55,2% (n=16) pour le groupe 2 et 54,7% (n=29) pour le groupe 3. Bien que l'écart soit plus marqué entre le groupe 1 et les groupes 2 et 3, aucune différence n'a été démontrée (K χ^2 , p-values>0,05).

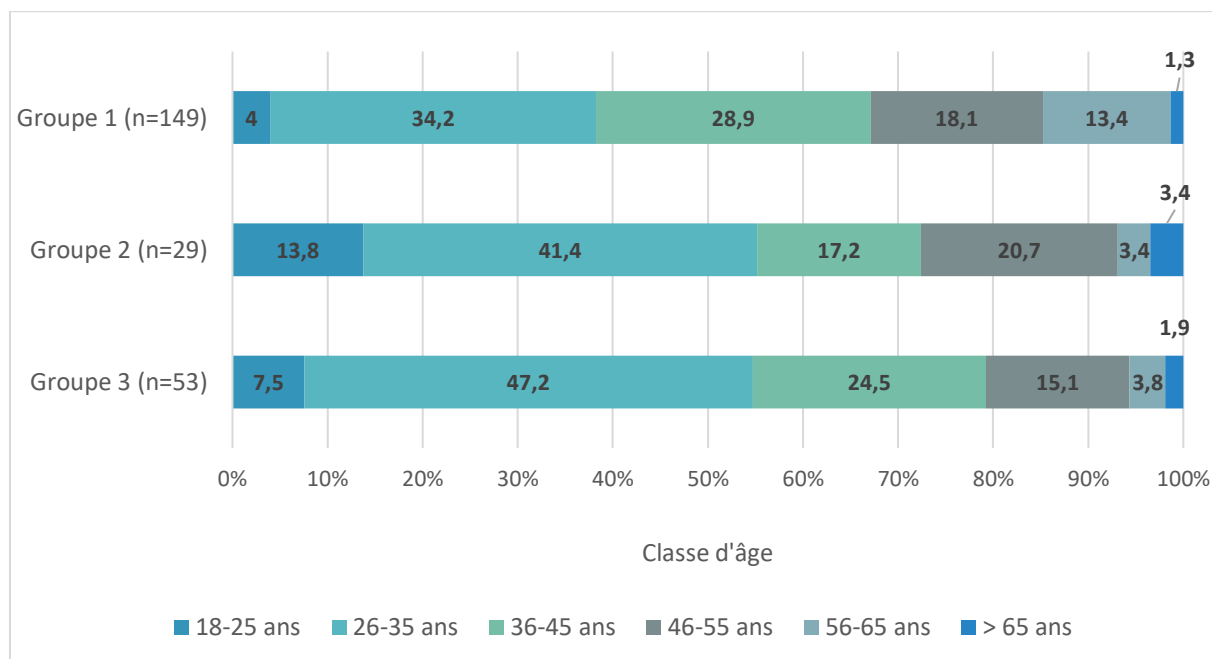


Figure 25 – Répartition en classe d'âge dans chaque groupe de répondants (%) – Groupe 1 : éducateurs collaborant avec un vétérinaire, Groupe 2 : éducateurs ne collaborant plus avec un vétérinaire, Groupe 3 : éducateurs n'ayant jamais collaboré avec un vétérinaire

Les données en âge et en sexe ont alors été croisées afin de rechercher une éventuelle différence entre les 3 groupes (Figure 26). Chez les femmes (Figure 26 a)), les groupes 2 et 3 semblent être composés de femmes plus jeunes que le groupe 1. Pourtant, une unique différence significative a été mise en évidence entre le groupe 1 et le groupe 3, à savoir que les femmes âgées de plus de 56 ans sont significativement plus nombreuses dans le groupe 1 que dans le groupe 3 (16,8%, n=18 contre 2,7%, n=1, Fisher exact, p-value=0,026). Chez les hommes (Figure 26 b)), les groupes 2 et 3 semblent aussi être composés d'hommes plus jeunes que le groupe 1. Mais encore, une seule différence significative a été mise en évidence : le groupe 2 présente significativement plus d'hommes âgés de moins de 25 ans que le groupe 1 qui n'en contient pas (20%, n=2 contre n=0, Fisher exact, p-value=0,034). Finalement, chez les femmes comme les hommes, les éducateurs canins collaborant actuellement avec un vétérinaire (groupe 1) pourraient être plus âgés que ceux ne collaborant pas (groupes 2 ou 3). Mais, compte-tenu du manque d'effectif et des résultats soulevés dans le paragraphe précédent, ces propos ne peuvent pas être affirmés avec certitude.

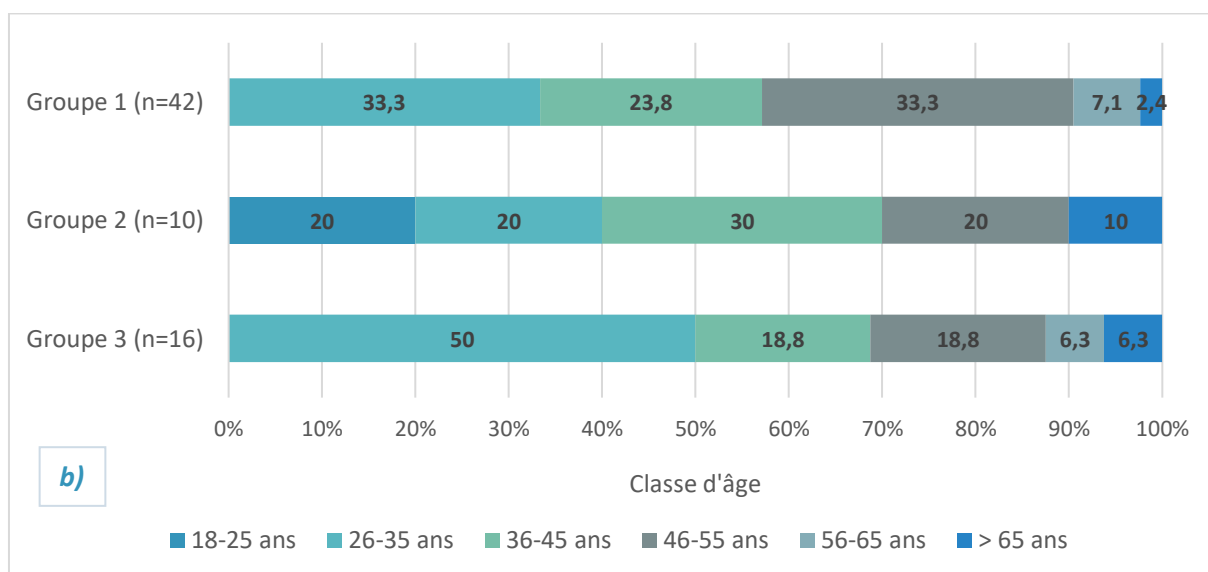
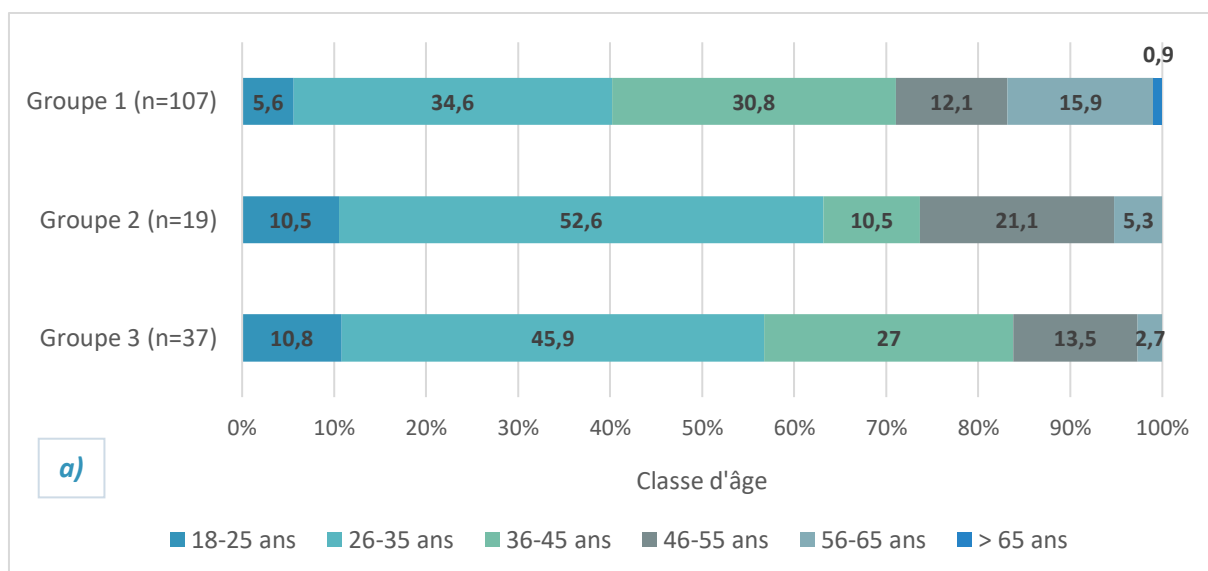


Figure 26 – Répartition en classe d'âge selon le sexe dans chaque groupe de répondants (%) – a) Diagramme en bâtons de la répartition chez les femmes b) Diagramme en bâtons de la répartition chez les hommes – Groupe 1 : éducatrices collaborant avec un vétérinaire, Groupe 2 : éducatrices ne collaborant plus avec un vétérinaire, Groupe 3 : éducatrices n'ayant jamais collaboré avec un vétérinaire

En somme, ces premiers résultats laissent plutôt conclure que l'âge comme le sexe, ne représentent pas des facteurs influençant la collaboration avec les vétérinaires.

La provenance géographique des éducateurs a été étudiée afin de comparer le taux de collaboration dans chacune des régions subjectivement formées, décrites en Figure 4. La Figure 27 reprend les taux calculés à partir des données récoltées, dans chacune des régions. Hormis l'Outre-mer, ne comportant qu'un individu dans son échantillon, chacune de ces régions a été comparée avec les autres une à une. En premier constat, 3 régions semblent moins collaborer avec les vétérinaires que les autres : le « Sud-Ouest », le « Nord-Ouest » et le « Nord-Est ». En effet, leur proportion de

répondants faisant partie du groupe 1 est plus faible d'a minima 10,6% que celle des autres régions et leur proportion d'éducateurs canins appartenant au groupe 3 ne descend pas en dessous des 20%. Elles semblent donc avoir moins d'éducateurs canins collaborant actuellement avec un vétérinaire et une proportion non négligeable d'éducateurs canins n'ayant jamais collaboré avec un vétérinaire. Une première comparaison tenant compte des 3 groupes distinctement a alors été réalisée et n'a montré aucune différence entre chacune des régions (Khi² ou Fisher exact, p-values>0,05). Après regroupement des éducateurs ne collaborant pas avec un vétérinaire actuellement (à savoir le groupe 2 et le groupe 3), il apparaît tout de même que les éducateurs canins du « Sud-Ouest » collaborent significativement moins que les éducateurs canins du « Centre-Nord » (Khi²=4,32, p-value=0,038). Aucune autre différence n'a été mise en évidence, s'expliquant certainement par un manque d'effectif dans certaines régions. Cependant, il semble bel et bien exister une disparité entre certaines zones géographiques en termes de collaboration, avec pour les plus accoutumées à la collaboration, un taux avoisinant les 70-75%.

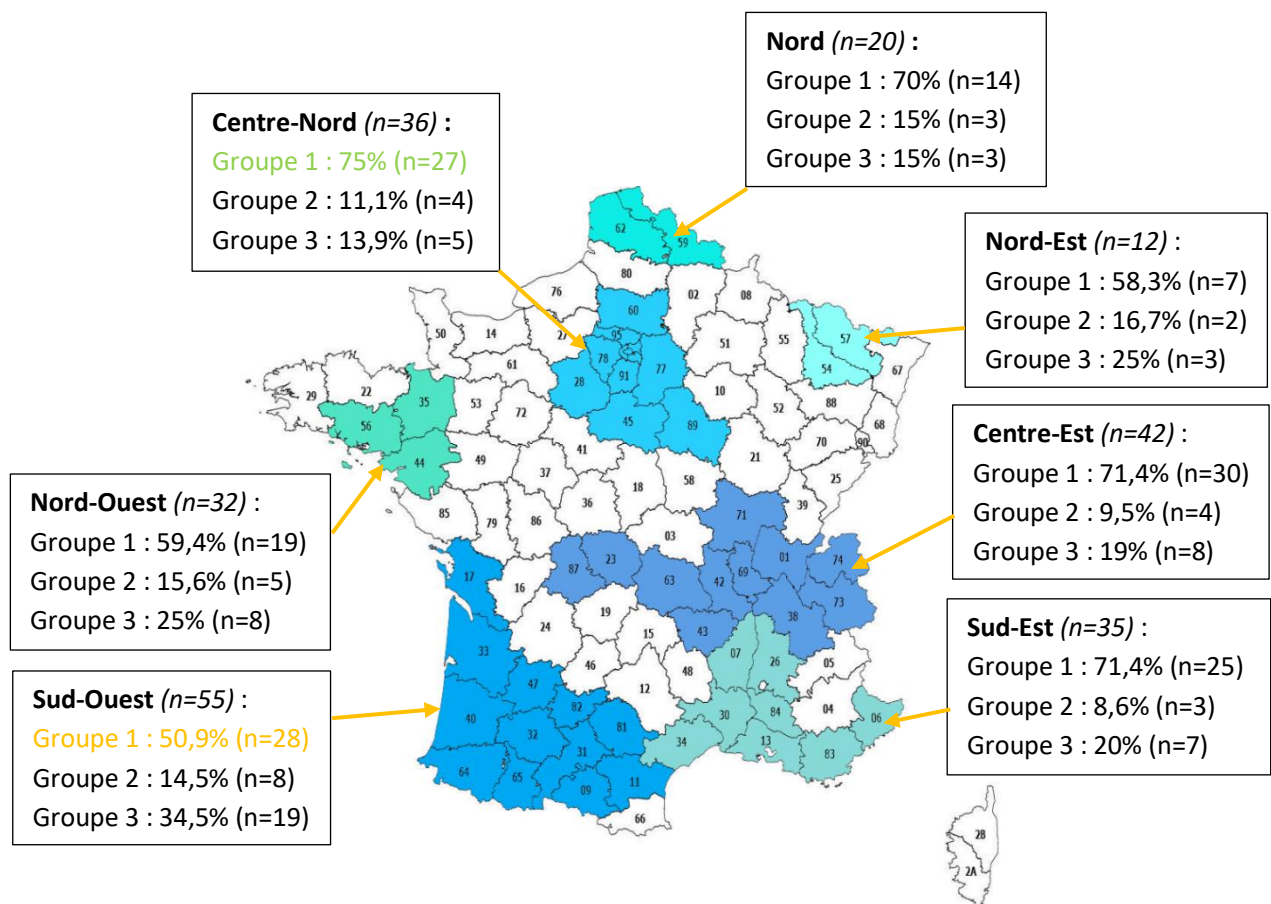


Figure 27 – Taux de collaboration selon les régions d'exercice des répondants (n=233*) – * : les répondants exerçant dans deux régions séparées ont été comptabilisés 2 fois. **Orange** : plus bas taux de collaboration. **Vert** : plus haut taux de collaboration. **NB** : Outre-Mer : 1 individu dans le groupe 1

En recoupant ces résultats aux principales raisons évoquées à la non-collaboration avec les vétérinaires, les éducateurs du « Sud-Ouest », plus ou moins accompagnés de ceux du « Nord-Ouest » et du « Nord-Est », ont probablement moins l'occasion de collaborer ou sont plus fréquemment confrontés aux difficultés relevées précédemment.

- **Caractérisation de l'activité et de la formation des éducateurs canins :**

Afin d'évaluer l'impact du parcours professionnel des répondants sur leur statut quant à la collaboration avec les vétérinaires, les différentes données récoltées sur le sujet ont été comparées.

Tout d'abord, il existe une différence dans les expériences professionnelles entre les groupes (**Figure 28**). En effet, la distribution de l'expérience professionnelle des éducateurs canins du groupe 3 est significativement différente de celle du groupe 1 (Fisher exact, p-value = 0,01) et du groupe 2 (Fisher exact, p-value = 0,04), qui sont eux-mêmes similaires entre eux. En recherchant à caractériser plus précisément ces différences, on remarque que le groupe 3 est constitué de significativement plus d'éducateurs canins ne travaillant que depuis moins de 5 ans (71,7%, n=38) que le groupe 1 (43%, n=64) ($Khi^2 = 11,8$, p-value < 0,001) et que le groupe 2 (44,8%, n=13) ($Khi^2 = 4,67$, p-value = 0,03). Cette différence significative s'étend en regroupant les éducateurs canins travaillant depuis moins de 10 ans entre le groupe 3 (90,6%, n=48) et le groupe 1 (74,5%, n=111) ($Khi^2 = 5,1$, p-value = 0,024). Ainsi, l'expérience professionnelle apparaît dans cette étude comme un facteur influençant la collaboration. En effet, les répondants ayant collaboré, actuellement ou par le passé (groupes 1 et 2), ont une expérience professionnelle plus élevée que ceux ne l'ayant encore jamais fait. Ce résultat peut notamment s'expliquer par le manque d'occasion de collaborer, rapporté comme étant l'explication principale à la non-collaboration. Effectivement, les éducateurs du groupe 3 sont pour plus des deux tiers, au début de leur installation professionnelle en tant qu'éducateur canin, et, de ce fait, n'ont potentiellement pas encore rencontré de vétérinaires et établi de lien de confiance avec ou rencontré de cas nécessitant leur aide. Il se peut aussi que ces jeunes éducateurs canins ne soient pas en accord avec les connaissances et pratiques des vétérinaires alentours dans le domaine du comportement.

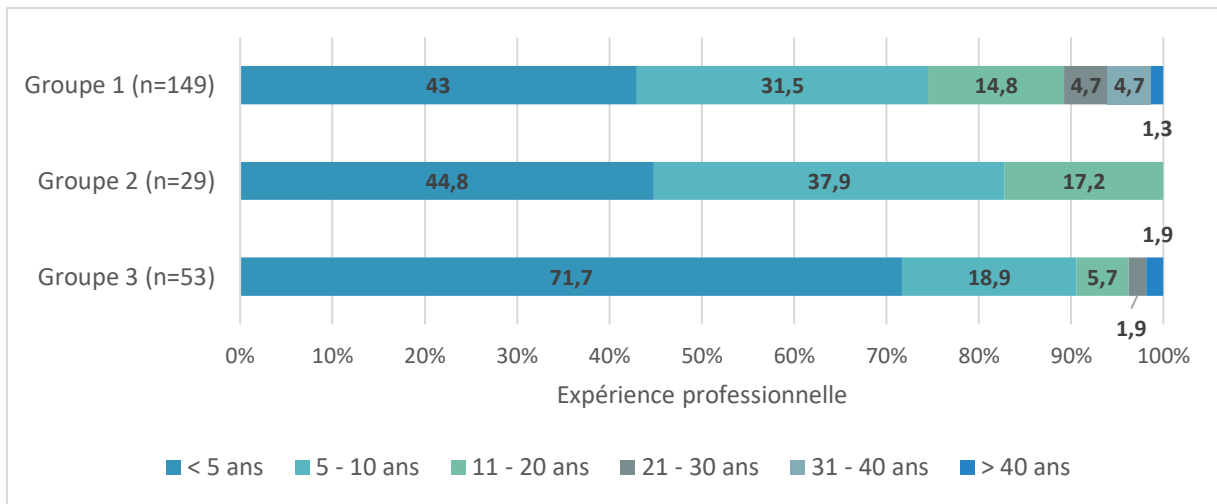


Figure 28 – Expérience professionnelle en tant qu'éducateur canin dans chaque groupe de répondants (%) – Groupe 1 : éducateurs collaborant avec un vétérinaire, Groupe 2 : éducateurs ne collaborant plus avec un vétérinaire, Groupe 3 : éducateurs n'ayant jamais collaboré avec un vétérinaire

La question de l'impact de la formation suivie sur le statut collaboratif s'est posée. Mais, les répondants ont tous un parcours différent qu'ils n'ont pas toujours mentionné entièrement, tant le nombre de formations suivies peut être important. Il n'a donc pas été possible de comparer leurs parcours correctement afin d'en extraire des informations. En revanche, les biais de formation suivis ont pu l'être et n'ont révélé aucune différence entre chacun des 3 groupes (Fisher exact, p-values>0,05) (Figure 29).

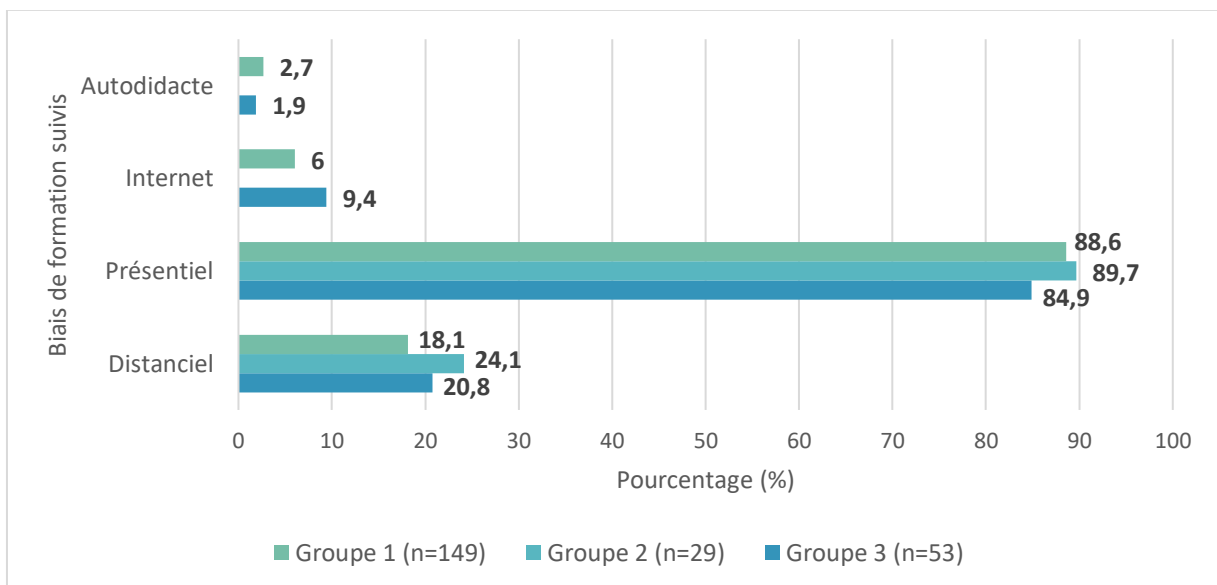


Figure 29 – Biais de formation suivis par les éducateurs canins dans chaque groupe de répondants (%) – Groupe 1 : éducateurs collaborant avec un vétérinaire, Groupe 2 : éducateurs ne collaborant plus avec un vétérinaire, Groupe 3 : éducateurs n'ayant jamais collaboré avec un vétérinaire

En s'intéressant au fait de suivre des formations continues, là encore, aucune différence n'a été mise en évidence au sein des répondants, allant même jusqu'à une similarité presque parfaite entre les 3 groupes (Khi^2 , p-values~1) avec 34% (groupe 3) à 35,6% (groupe 1) des répondants déclarant suivre des formations continues et donc entre 64,4% (groupe 1) et 66% (groupe 3) déclarant ne pas en suivre.

De même, aucune différence n'est apparue entre les groupes lors de l'étude des plus hauts niveaux de diplôme possédés (Fisher exact, p-values>0,05) (**Figure 30**).

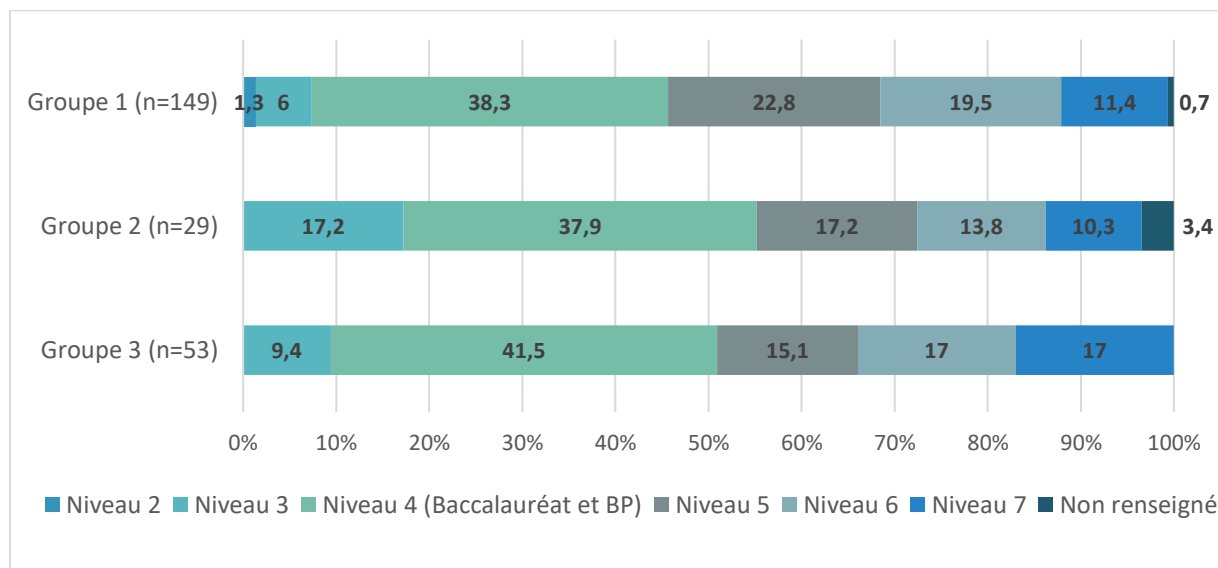


Figure 30 – Plus haut niveau de diplôme obtenu par les éducateurs canins dans chaque groupe de répondants (%) – Groupe 1 : éducateurs collaborant avec un vétérinaire, Groupe 2 : éducateurs ne collaborant plus avec un vétérinaire, Groupe 3 : éducateurs n'ayant jamais collaboré avec un vétérinaire

En somme, les parcours scolaires et formatifs des éducateurs canins n'ont pas d'influence sur leur collaboration avec les vétérinaires.

En revanche, en évaluant l'influence de l'exercice d'une autre activité (**Tableau 4**), on remarque que le groupe 1 diffère significativement du groupe 3 dans sa répartition globale ($\text{Khi}^2=15,56$, p-value<0,001) avec notamment une moins grande proportion d'éducateurs ayant une autre activité sans relation avec les animaux (10,7%, n=16 contre 34%, n=18, $\text{Khi}^2=13,45$, p-value<0,001) et une plus grande proportion d'éducateurs n'exerçant pas d'autre activité (59,7%, n=89 contre 39,6%, n=21, Fisher exact, p-value=0,018). Le groupe 2 diffère significativement du groupe 1 uniquement dans sa proportion d'éducateurs ayant une autre activité sans relation avec les animaux (27,6%, n=8 contre 10,7%, n=16, Fisher exact, p-value=0,032). Aucune autre différence n'a été mise en évidence. Les éducateurs canins collaborant actuellement se consacraient donc plus exclusivement à leur activité d'éducateur que ceux n'ayant jamais collaboré.

	Oui, en relation avec les animaux		Oui, sans relation avec les animaux		Non	
	Pourcentage (%)	Effectif	Pourcentage (%)	Effectif	Pourcentage (%)	Effectif
Groupe 3 (n=53)	26,4	14	34	18	39,6	21
Groupe 2 (n=29)	20,7	6	27,6	8	51,7	15
Groupe 1 (n=149)	29,5	44	10,7	16	59,7	89

Tableau 4 – Exercice d’une autre activité professionnelle selon le groupe des répondants – Groupe 1 : éducateurs collaborant avec un vétérinaire, Groupe 2 : éducateurs ne collaborant plus avec un vétérinaire, Groupe 3 : éducateurs n’ayant jamais collaboré avec un vétérinaire

Or, précédemment, nous avons mis en évidence que l’exercice d’une autre activité était directement corrélé au temps consacré à l’éducation canine par semaine, et que, plus un éducateur canin consacrait du temps à son activité, moins il en exerçait une autre. En regardant le temps consacré à l’activité d’éducation canine entre les 3 groupes de répondants (**Figure 31**), on remarque que le groupe 1 diffère encore une fois significativement du groupe 3 dans sa répartition ($Khi^2=14,15$, $p\text{-value}=0,003$). Cette différence se traduit notamment par une proportion significativement plus faible d’éducateurs y consacrant moins de 15h par semaine dans le groupe 1 (14,1%, $n=21$ contre 34%, $n=18$, $Khi^2=8,67$, $p\text{-value}=0,003$). Ce constat entre le groupe 1 et 3 s’étend de la même façon aux éducateurs consacrant moins de 25h par semaine à cette activité (34,9%, $n=52$ contre 62,3%, $n=33$, $Khi^2=10,92$, $p\text{-value}=0,001$). Quand on se concentre sur les éducateurs ne collaborant pas avec un vétérinaire (groupes 2 et 3), on remarque que leur répartition est similaire (Fisher exact, $p\text{-value}>0,05$), et que, tout comme entre les groupes 1 et 3, le groupe 2 diffère significativement du groupe 1, en ayant une proportion plus forte d’éducateurs consacrant moins de 25h par semaine à cette activité (58,6%, $n=17$ contre 34,9%, $n=52$, $Khi^2=4,8$, $p\text{-value} = 0,028$).

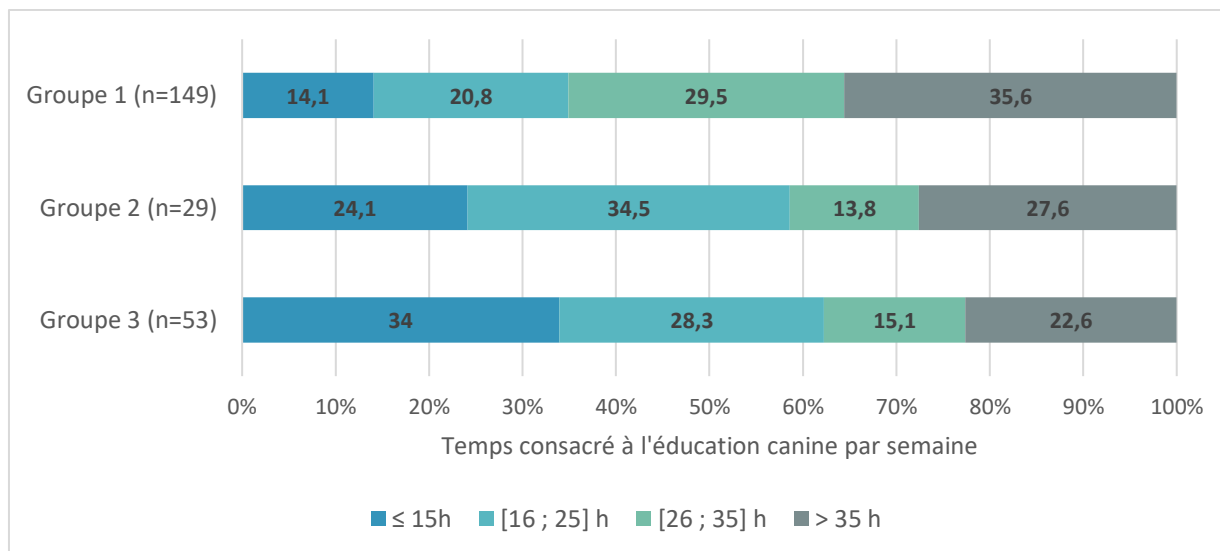


Figure 31 – Temps consacré à l’activité d’éducateur canin par semaine selon le groupe de répondants (%) –
 Groupe 1 : éducateurs collaborant avec un vétérinaire, Groupe 2 : éducateurs ne collaborant plus avec un vétérinaire, Groupe 3 : éducateurs n’ayant jamais collaboré avec un vétérinaire

Dans cette étude, un lien existe entre le temps consacré à l’activité d’éducateur canin, l’exercice d’une autre activité et le statut collaboratif. Ainsi, il en ressort que les éducateurs collaborant actuellement avec un vétérinaire consacrent plus de temps à leur activité, qui la plupart du temps est la seule qu’ils exercent, par rapport aux éducateurs n’ayant pas de collaboration. De cela, résulte l’idée que, pour établir une collaboration, il faut du temps et des opportunités, se présentant peut-être moins lorsque l’on effectue un temps partiel ou que l’on doit se consacrer à une autre activité professionnelle.

Enfin, le nombre de rendez-vous moyen nécessaire pour résoudre un trouble comportemental a été comparé au sein des groupes dans l’hypothèse où une différence pourrait exister entre ceux ne collaborant pas avec les vétérinaires et ceux collaborant. Après extraction des réponses erronées ou non interprétables, le groupe 1 a comptabilisé 119 réponses (soit une perte de 20,1% de l’effectif initial), le groupe 2, 23 réponses (soit une perte de 20,7% de l’effectif initial) et le groupe 3, 38 réponses (soit une perte de 28,3% de l’effectif initial). Ces pertes d’informations sont de proportions équivalentes entre les 3 groupes (χ^2 , $p\text{-value} > 0,05$), permettant une comparaison plus fiable des résultats entre eux. Les répondants du groupe 1 ont en moyenne besoin de $5,9 \pm 3,3$ rendez-vous pour résoudre un problème comportemental. C’est $5,3 \pm 4,3$ pour ceux du groupe 2 et $5,7 \pm 2,9$ pour ceux du groupe 3. Il n’y a donc pas de différence au sein des répondants, qu’ils collaborent ou non avec un vétérinaire.

Finalement, l’analyse de ces résultats a mis en évidence l’implication de plusieurs facteurs pouvant influencer la collaboration avec les vétérinaires dans cette enquête. Le premier est relatif au

lieu d'exercice de l'éducateur canin, avec une tendance à la moindre collaboration dans le « Sud-Ouest », à contrario du « Centre-Nord » qui possède le meilleur taux de collaboration. Aucune influence du parcours scolaire et formatif n'a été mise en évidence. En revanche, l'expérience professionnelle, l'exercice d'une autre activité professionnelle et le temps consacré à l'éducation canine par semaine sont des facteurs qui se sont révélés significatifs dans l'enquête. Ainsi, moins l'expérience et moins le temps consacré à l'éducation canine sont grands ou plus une autre activité professionnelle est exercée, moins la collaboration peut se mettre en place et durer. On peut aisément mêler ces observations avec celles émises dans le chapitre précédent. Par exemple, on peut imaginer qu'il existe des disparités entre chaque région concernant l'occasion de collaborer, les pratiques et connaissances vétérinaires, la sensibilité à l'utilité de travailler de pair, *etc.* Ou encore, on peut établir un lien entre l'expérience professionnelle ou le temps consacré à l'éducation canine et la rencontre de cas difficiles nécessitant une prise en charge avec l'aide d'un vétérinaire, *etc.*

2. Le recours à la médicalisation

Dans cette étude, 41,6% (n=96) des éducateurs canins n'ont jamais eu besoin de médicaliser un chien pour résoudre un problème comportemental (**Figure 32**).

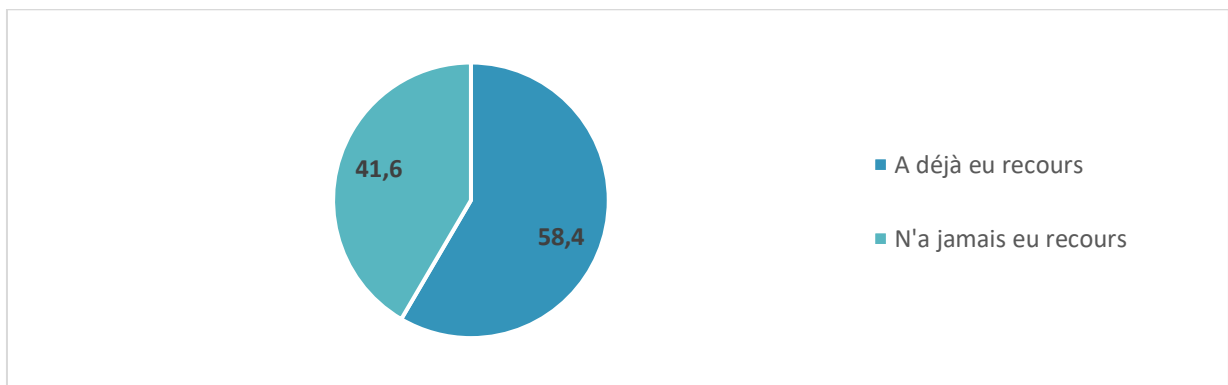


Figure 32 – Pourcentage d'éducateurs canins ayant eu recours à une thérapie médicale pour résoudre un trouble du comportement (% , n=231)

Toutefois, 80,1% (n=185) déclarent que la thérapie médicale peut avoir un intérêt dans la prise en charge de certains troubles comportementaux et seulement 16,5% (n=38) ne le pensent pas, les 3,5% (n=8) restants étant les éducateurs canins ne sachant pas répondre à la question (**Figure 33**).

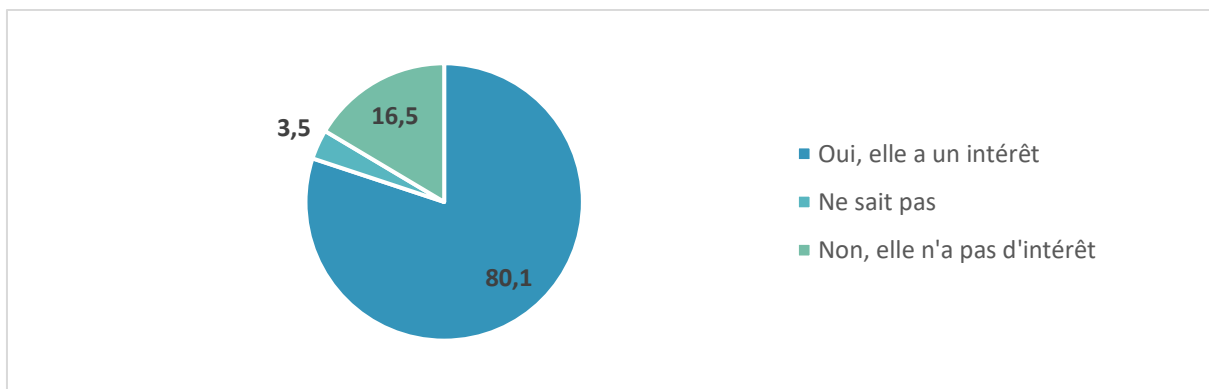


Figure 33 – Intérêt perçu des thérapies médicales dans la prise en charge de certains troubles du comportement (% , n=231)

En recoupant ces deux questions (**Figure 34**), il en ressort que 100% (n=135) des répondants ayant déjà eu recours à la médicalisation, pensent qu'elle a un intérêt dans certains cas. Cette unanimité témoigne d'une satisfaction quant à son usage, et est tout à fait intéressante à observer. Du côté des éducateurs n'ayant encore jamais eu recours à son utilisation, il y en a tout de même 52,1% (n=50) qui en voient l'intérêt. On retrouve aussi parmi ces éducateurs, ceux ne percevant pas l'utilité des thérapies médicales (n=38, 39,6%) et ceux ne sachant pas répondre à la question (n=8, 8,3%).

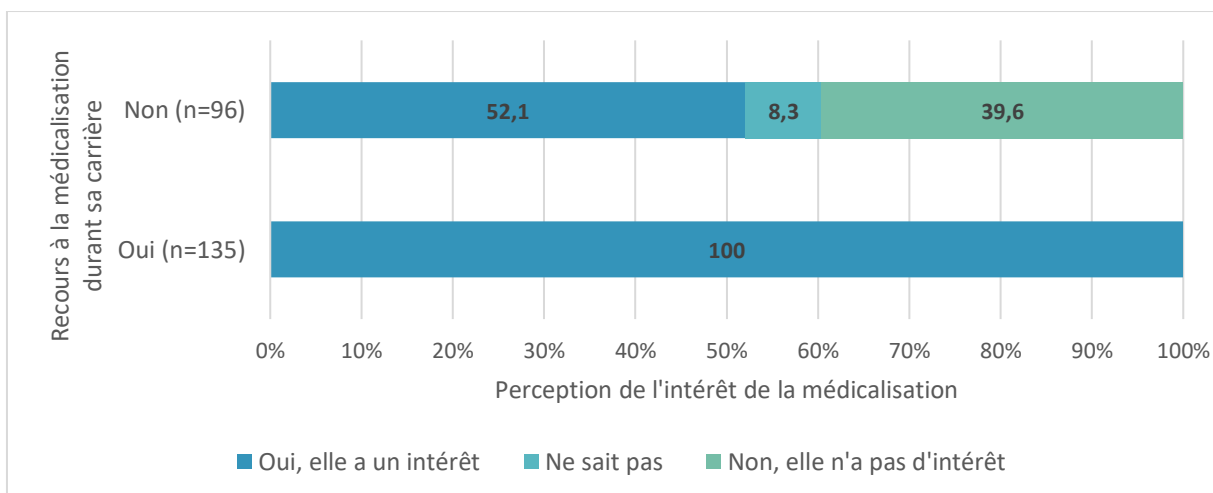


Figure 34 – Perception de l'intérêt de la médicalisation lors de la prise en charge de certains troubles du comportement selon si les éducateurs canins ont déjà, ou non, eu recours à la thérapie médicale (%)

Dans l'idée de caractériser plus précisément son utilisation, il a été demandé aux éducateurs canins de quantifier approximativement la proportion de chiens qu'ils ont suivis ayant eu besoin d'une thérapie médicale, en choisissant entre différents intervalles de pourcentages. Cette question a révélé un taux d'erreur de 10,4% (n=24) pouvant remettre en doute l'exactitude des réponses obtenues à cette dernière ou même aux questions précédentes. En effet, 1 éducateur déclarant avoir eu recours à la médicalisation a répondu qu'aucun des chiens suivis n'en a eu besoin, et, 23 éducateurs déclarant

n'avoir jamais eu recours à celle-ci ont répondu en cochant que « moins de 20% » (n=22) ou « entre 20 et 40% » (n=1) des chiens suivis en ont eu besoin. Pour ces derniers, il peut s'agir : d'une erreur lors du choix des réponses, d'une mécompréhension du sens des questions ou d'un recours à la médicalisation à l'encontre de leur vouloir. En se concentrant sur les éducateurs ayant connu un animal nécessitant une médicalisation pour trouble du comportement, 83,7% (n=113) l'auraient connue sur moins de 20% des chiens suivis, 9,6% (n=13) sur 20 à 40% des chiens, 3,7% (n=5) sur 40 à 60% des chiens et 2,2% (n=3) sur plus de 60% des chiens (Figure 35). Finalement, tous ces résultats montrent qu'en majorité moins de 20% des chiens suivis par les éducateurs canins ont besoin d'être médicalisés pour résoudre leur trouble du comportement.

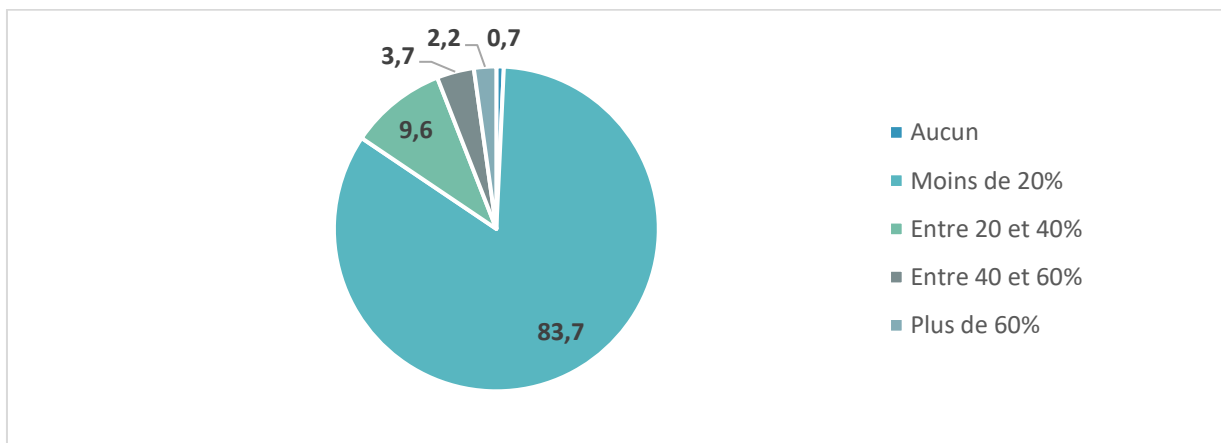


Figure 35 – Proportion de chiens suivis pour des troubles du comportement ayant eu besoin d'être médicalisés chez les éducateurs déclarant avoir déjà eu recours à l'utilisation d'une thérapie médicale (%), n=135

Afin d'évaluer un potentiel impact de ce sujet sur l'état de la collaboration, ces données ont été croisées avec le statut du répondant quant à sa collaboration avec les vétérinaires. Pour rappel : le groupe 1 désigne les répondants collaborant actuellement avec un vétérinaire, le groupe 2 désigne ceux qui ne collaborent pas actuellement mais qui l'ont déjà fait par le passé et le groupe 3 désigne ceux n'ayant jamais collaboré.

La Figure 36 recoupe le fait que le répondant ait déjà, ou non, eu recours à la médicalisation dans la prise en charge de certains troubles du comportement et son statut collaboratif. Sous réserve de l'exactitude des réponses données à cette question, il en ressort que le groupe 1 et le groupe 2 ont des proportions similaires (Khi^2 , p-value>0,05) avec près des trois quarts des éducateurs ayant déjà eu recours à la médicalisation pour résoudre un problème comportemental. Le groupe 3, quant à lui, est significativement différent de ces derniers ($\text{Khi}^2=42,13$, p-value<0,001 avec le groupe 1 et $\text{Khi}^2=25,19$, p-value<0,001 avec le groupe 2) avec 83% (n=44) des éducateurs n'ayant jamais eu recours à la thérapie médicale pour une prise en charge. Les éducateurs canins collaborant avec un vétérinaire ou l'ayant déjà fait par le passé sont donc plus susceptibles de connaître des cas ayant été médicalisés

que les autres. Ceci peut s'expliquer par la collaboration avec un vétérinaire qui permet la mise en place d'une thérapie médicale ou qui peut entraîner une plus grande susceptibilité à rencontrer des cas la nécessitant.

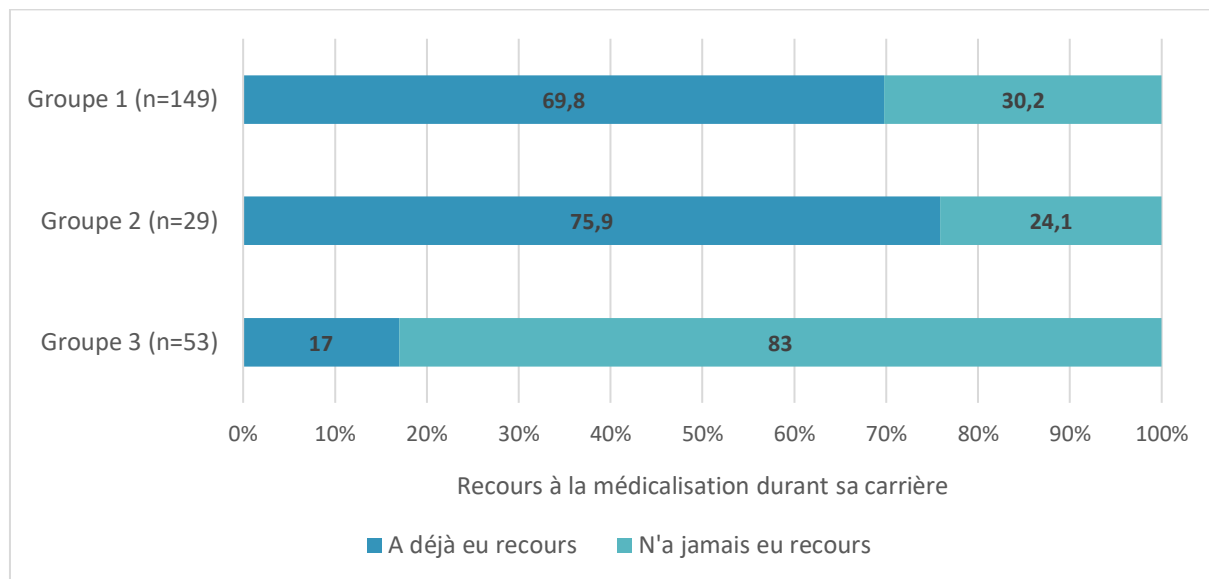


Figure 36 – Pourcentage d'éducateurs canins ayant eu recours à la médicalisation pour résoudre un trouble du comportement dans chaque groupe de répondants (%) – Groupe 1 : éducateurs collaborant avec un vétérinaire, Groupe 2 : éducateurs ne collaborant plus avec un vétérinaire, Groupe 3 : éducateurs n'ayant jamais collaboré avec un vétérinaire

Dans la **Figure 37**, le but est d'évaluer la sensibilité à l'aide que peut apporter la médicalisation pour prendre en charge certains troubles du comportement selon le statut collaboratif des répondants. Tout d'abord, il en ressort qu'une grande majorité des éducateurs des groupes 1 et 2 trouve un intérêt à la médicalisation et que plus de la moitié de ceux du groupe 3 partage cet avis. Mais, malgré cette tendance commune, le groupe 1 diffère significativement du groupe 2 (Fisher exact, p-value=0,037) et du groupe 3 (Fisher exact, p-value=0,04) et le groupe 2 diffère significativement du groupe 3 (Fisher exact, p-value<0,001). Le groupe 1 se distingue notamment du groupe 2 du fait d'une proportion significativement plus grande d'éducateurs ne trouvant pas d'intérêt à la médicalisation (14,8%, n= 22 contre 0%, n=0, Fisher exact, p-value=0,027). Avec le groupe 3, il s'agit d'une proportion significativement plus faible d'éducateurs ne trouvant pas d'intérêt à la médicalisation (14,8%, n=22 contre 30,2%, n=16, Khi²=5,12, p-value=0,024). Le groupe 2 se différencie du groupe 3 par sa proportion significativement plus grande d'éducateurs trouvant un intérêt à la thérapie médicale (93,1%, n=27 contre 67,9%, n=36, Khi²=5,34, p-value=0,021) et par une proportion significativement plus faible d'éducateurs ne trouvant pas d'intérêt à cette dernière (0%, n=0 contre 30,2%, n=16, Khi²=9,04, p-value=0,003). Finalement, les éducateurs canins n'ayant jamais collaboré avec un vétérinaire (groupe 3) auraient plutôt tendance à moins trouver d'intérêt à la médicalisation que ceux

ayant déjà collaboré (groupes 1 et 2). Ce résultat peut témoigner à la fois d'une sensibilisation à l'utilité d'une thérapie médicale par la collaboration avec un vétérinaire ou encore d'un frein à la mise en place de cette dernière. Cette observation permet d'ajouter une nouvelle nuance aux résultats montrés par la **Figure 36**, à savoir que les éducateurs canins n'ayant jamais collaboré ont pu avoir moins recours à la médicalisation au cours de leur carrière que les autres du fait de leur sentiment plus répandu de non-intérêt de cette dernière.

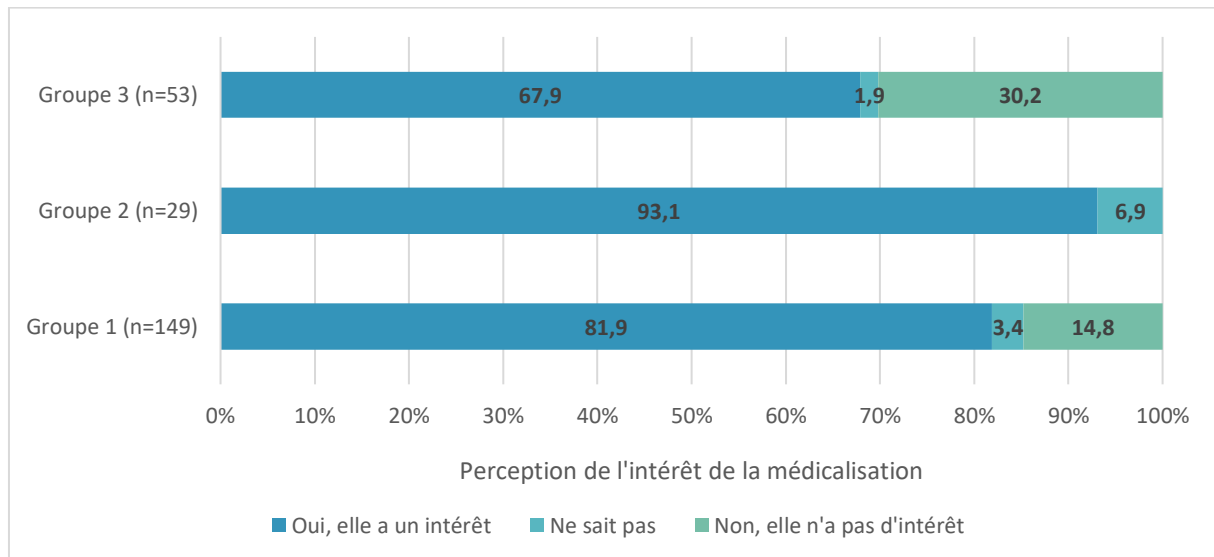


Figure 37 – Perception de l'intérêt de la médicalisation lors de la prise en charge de certains troubles du comportement dans chaque groupe de répondants (%) – Groupe 1 : éducateurs collaborant avec un vétérinaire, Groupe 2 : éducateurs ne collaborant plus avec un vétérinaire, Groupe 3 : éducateurs n'ayant jamais collaboré avec un vétérinaire

La proportion de cas ayant nécessité une thérapie médicale a été comparée entre chaque groupe dans le postulat qu'une relation puisse lier ces deux facteurs (**Figure 38**). Sous réserve de l'exactitude des réponses recueillies à cette question, il en résulte que le groupe 3 est significativement différent du groupe 1 (Fisher exact, $p\text{-value} < 0,001$) et du groupe 2 (Fisher exact, $p\text{-value} < 0,001$). Il est notamment composé d'une proportion significativement plus grande de réponses mentionnant qu'« aucun » cas n'a nécessité de médicalisation que le groupe 1 (67,9%, $n=36$ contre 22,1%, $n=33$, $\text{Khi}^2=34,42$, $p\text{-value} < 0,001$) et que le groupe 2 (67,9%, $n=36$ contre 17,2%, $n=5$, $\text{Khi}^2=17,29$, $p\text{-value} < 0,001$). Ces observations recourent celles formulées précédemment à savoir que les éducateurs canins n'ayant jamais collaboré connaissent moins de chiens ayant été médicalisés que les autres. Ceci peut être cause ou conséquence du fait de n'avoir jamais collaboré puisque ces derniers trouvent de manière significativement plus importante que le recours à la médicalisation n'est pas utile. Inversement pour les éducateurs canins des groupes 1 et 2, où le recours à la médicalisation est plus important, pouvant être cause ou conséquence du fait d'avoir collaboré.

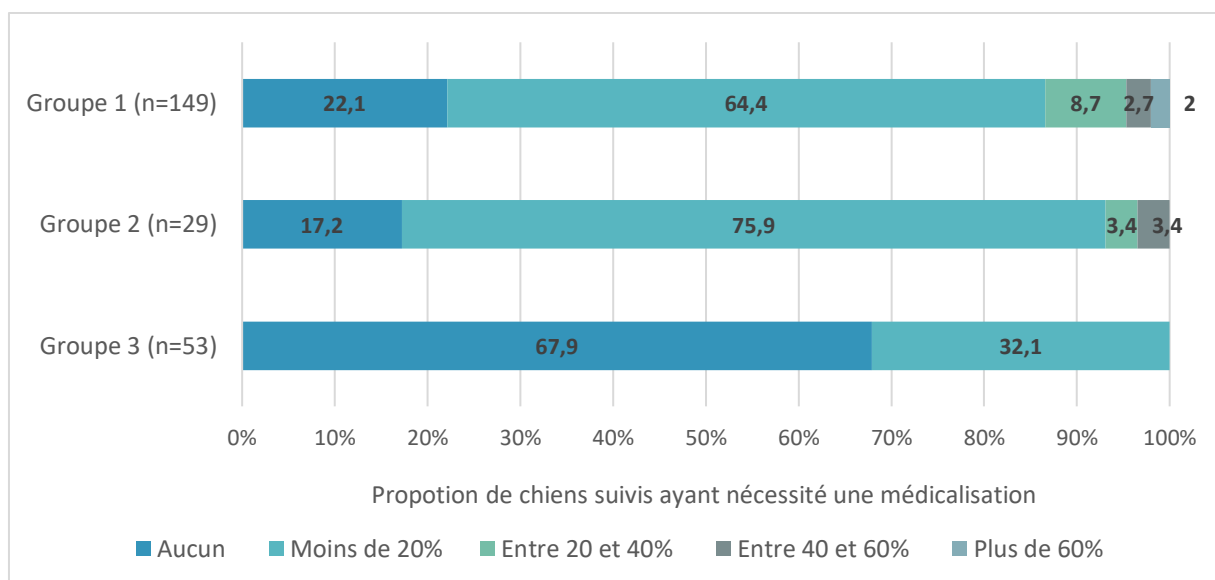


Figure 38 – Proportion de chiens suivis ayant eu besoin d’une thérapie médicale pour prendre en charge leur trouble du comportement dans chaque groupe de répondants (%) – Groupe 1 : éducateurs collaborant avec un vétérinaire, Groupe 2 : éducateurs ne collaborant plus avec un vétérinaire, Groupe 3 : éducateurs n’ayant jamais collaboré avec un vétérinaire

De même, il est notable que rares sont les répondants rencontrant plus de 20% de chiens nécessitant une médicalisation, et ce, quel que soit leur groupe. D’ailleurs, leur proportion est similaire entre le groupe 1 et le groupe 2 (Fisher exact, $p\text{-value} > 0,05$) soulevant l’hypothèse que la fréquence de médicalisation n’impacte pas la durabilité de la collaboration une fois établie.

Finalement, l’analyse des réponses à ces différentes questions tend à démontrer que la médicalisation représente bel et bien un frein à la collaboration. Ce constat est d’autant plus conforté que parmi les répondants, certains se plaignent de son utilisation en la jugeant parfois trop lourde ou systématique. Rappelons que la médicalisation est l’un des principaux motifs de sollicitation d’un vétérinaire. Ainsi, un lien pourrait exister entre le manque rapporté d’occasion de collaborer et l’absence de rencontre de cas ayant nécessité une médicalisation. De manière plus générale, cette enquête a révélé que la médicalisation est majoritairement employée sur moins de 20% des chiens suivis pour des troubles du comportement par les éducateurs canins. Par la même occasion, elle a soulevé une satisfaction unanime quant à son utilisation puisque tous les éducateurs ayant eu recours à la thérapie médicale dans la prise en charge de troubles du comportement s’accordent sur son intérêt.

3. Le vétérinaire, une concurrence ?

Le vétérinaire peut être amené à donner des conseils éducatifs en consultation ou encore à gérer des troubles du comportement. De ce fait, l'idée qu'un sentiment de concurrence pourrait exister et freiner une bonne entente avec les éducateurs s'est soulevée. Il a donc été demandé aux éducateurs canins si le vétérinaire représentait ou non une concurrence pour leur activité professionnelle. Ce sont seulement 4,8% (n=11) qui pensent que oui contre 93,5% (n=216) qui ne le pensent pas, avec 1,7% (n=4) qui ne savent pas répondre à la question. Afin de vérifier l'impact de ce ressenti sur le statut collaboratif, la réponse à la question a été comparée entre chaque groupe de répondants et aucune différence n'en est ressortie (Fisher exact, p-values>0,05). Finalement, le sentiment que le vétérinaire puisse être une concurrence à l'activité d'éducateur canin reste marginal et de ce fait, ne représente pas un frein à la collaboration.

4. Organisation d'événements

L'impact que pourrait avoir l'organisation d'événements réunissant éducateurs canins et vétérinaires a été évalué au travers de différentes questions à ce sujet.

Les réponses montrent tout d'abord que 84% (n=194) des éducateurs canins sont intéressés d'approfondir leurs connaissances sur la prise en charge vétérinaire des troubles du comportement contre seulement 9,5% (n=22) qui ne le sont pas et 6,5% (n=15) qui ne savent pas (Figure 39). Il existe donc un réel souhait de la part des éducateurs de comprendre les conseils et prescriptions vétérinaires.

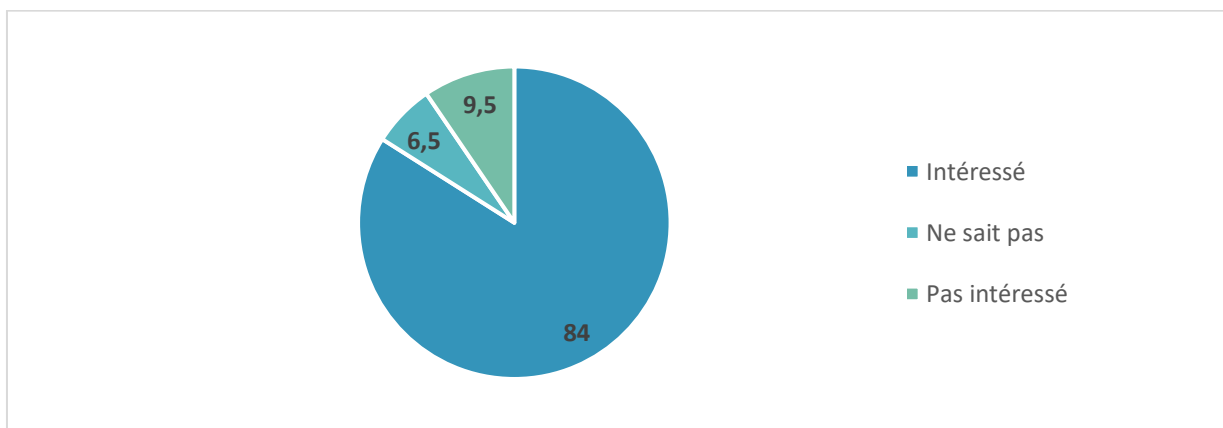


Figure 39 – Souhait d'approfondir ses connaissances sur la prise en charge vétérinaire des troubles du comportement (% , n=231)

En complément de cela, il ressort que 84,4% (n=195) des répondants trouvent intéressant de participer à des formations organisées par des vétérinaires à leur égard, a contrario de 8,7% (n=20) qui ne le pensent pas et 6,9% (n=16) qui ne savent pas (Figure 40).

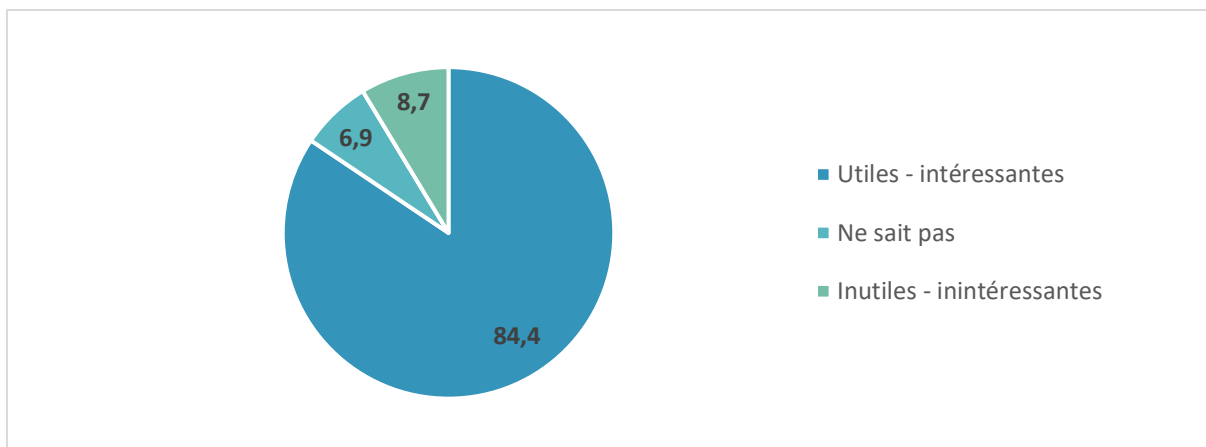


Figure 40 – Perception de l'intérêt de formations organisées par les vétérinaires à l'égard des éducateurs canins (% , n=231)

L'intérêt apparaît plus marqué pour des formations organisées par des éducateurs canins pour les vétérinaires puisque 91,8% (n=212) les pensent utiles, avec seulement 3,5% (n=8) qui ne le pensent pas et 4,8% (n=11) qui ne savent pas quoi répondre à la question (**Figure 41**).

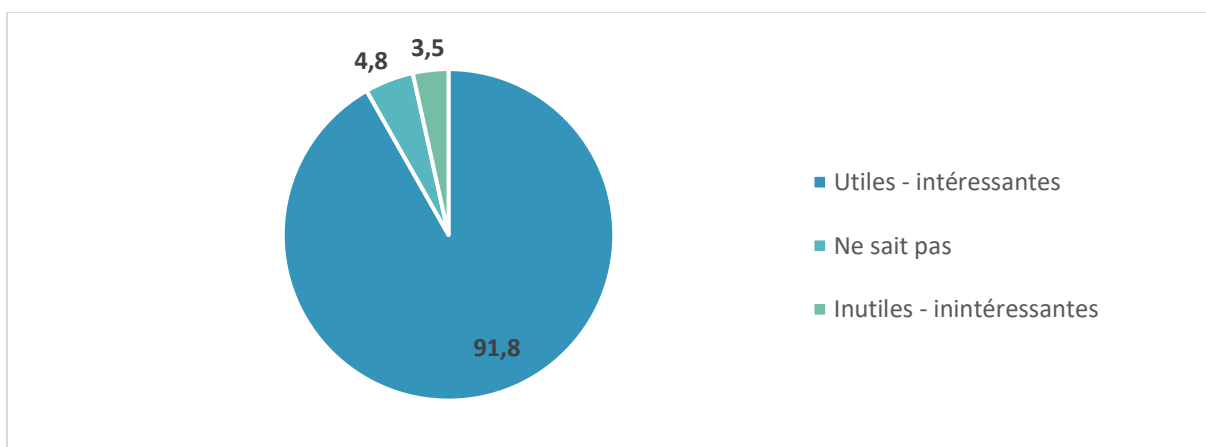


Figure 41 – Perception de l'intérêt de formations organisées par les éducateurs canins à l'égard des vétérinaires (% , n=231)

Enfin, lorsqu'il est question de participation à des réunions ou débats réunissant les deux professions dans l'optique d'échanger sur des sujets et de pouvoir se rencontrer, 90% (n=208) se disent intéressés, 4,3% (n=10) ne le sont pas et 5,6% (n=13) ne savent pas (**Figure 42**).

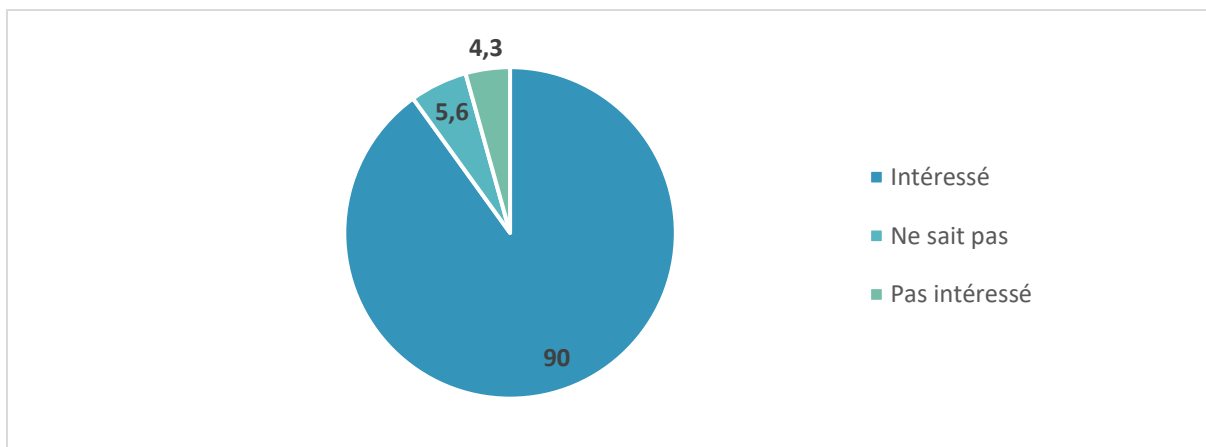


Figure 42 – Intérêt à participer à des réunions ou débats réunissant vétérinaires et éducateurs canins (% , n=231)

Afin d'établir une liste de thématiques intéressant les éducateurs canins pour ce genre d'événements, il leur a été demandé, de manière facultative et ouverte, quels sujets ils souhaiteraient y aborder. La question a recueilli 161 réponses soit un taux de participation de 69,7%. Les réponses à cette question ont été analysées et retranscrites de la manière la plus exhaustive possible aboutissant à l'extraction de 8 thèmes principaux et d'autres plus marginaux, représentés dans la liste ci-après :

1) Le premier thème, mentionné par 70 éducateurs canins (43,5%), concerne l'éthologie et les troubles du comportement au sens large. Il est notamment question d'aborder les différents comportements ou troubles observables, leur détection, leur prise en charge et l'abord de l'animal en question. La thématique « éthologie » est plutôt mentionnée à destination des vétérinaires dans le but de réactualiser leurs connaissances sur les différents comportements canins et leur développement. L'idée est de leur permettre de mieux comprendre les patients et ainsi, de mieux conseiller les propriétaires.

2) Vient ensuite le thème du medical training et de l'approche de l'animal en consultation, mentionné par 36 éducateurs canins (22,4%). En effet, beaucoup constatent le stress provoqué chez l'animal lorsqu'il va en clinique vétérinaire et les conséquences que cela peut engendrer sur son bien-être et sur celui des personnes présentes. Ils aimeraient donc pouvoir mieux former les vétérinaires dans leur approche, leur contention et leurs gestes afin de faciliter leur travail et améliorer le bien-être animal en clinique.

3) Le sujet de la médicalisation a été mentionné 35 fois (21,7%). Les éducateurs canins sont curieux de connaître les molécules employées, leurs actions et intérêts mais aussi les effets secondaires qu'ils pourraient constater sur le terrain. Il est aussi question d'aborder les alternatives possibles à tout ou partie des médicaments, avec notamment le PROZAC ND (fluoxétine) qu'ils trouvent employé trop systématiquement. Cette thématique leur permettrait de mieux comprendre

les thérapies médicales que suivent les chiens, d'avoir plus confiance en leur mise en place et de mieux adapter les séances suivies.

4) Le thème suivant concerne l'éducation canine en général, à savoir les mécanismes d'apprentissages, les méthodes éducatives et les outils pouvant être employés en détaillant les aspects positifs et négatifs de chacun dans le but d'harmoniser les connaissances entre les vétérinaires et les éducateurs canins, mentionné 25 fois (15,5%).

5) De même, les éducateurs canins sont intéressés par l'abord de la physiopathologie, puisque 23 l'ont mentionnée (14,3%). Ils souhaiteraient que les vétérinaires leur en apprennent plus sur la physiologie du chien mais aussi sur les affections pouvant influencer les comportements canins. Pour ces dernières, il s'agirait de décrire leur impact et de connaître des signaux d'alerte permettant d'en suspecter afin de proposer au client d'aller consulter un vétérinaire. De la même manière, les éducateurs aimeraient connaître les signes d'alerte de toute autre maladie qui nécessiterait une prise en charge vétérinaire et qu'ils seraient susceptibles de rencontrer et de détecter.

6) La thématique de la collaboration entre eux et les vétérinaires a également été mentionnée par 23 répondants (14,3%). Celle-ci aurait notamment pour but de s'aider à travailler ensemble, de s'aider à mieux communiquer, de sensibiliser à la complémentarité entre les deux professions et de comprendre les rôles et attentes de chacun. Certains évoquent pour cela la création d'outils ou de protocoles facilitant le suivi et la bonne prise en charge des chiens.

7) Rejoignant le thème de la physiologie des chiens, la question de l'influence comportementale des hormones sexuelles et de la stérilisation a été soulevée par 17 personnes (10,6%). En effet, avec les nouvelles données sur le sujet, les éducateurs ne comprennent pas clairement les effets de la stérilisation, précoce ou non, sur les comportements et donc parfois, ses justifications.

8) Ensuite, a été mentionnée 15 fois la question du bien-être animal au sens large (9,3%). Les éducateurs seraient intéressés d'aborder : les besoins fondamentaux des chiens, les conséquences de mauvaises conditions de détention, les conseils environnementaux qui en découlent, la responsabilité et l'engagement des propriétaires, et la lutte contre l'abandon et l'euthanasie, dont ils sont, tout comme les vétérinaires, des acteurs fondamentaux.

9) Enfin, nous retrouvons d'autres thèmes plus marginaux, mentionnés moins de 10 fois comme : l'alimentation du chien, la gestion médicale et éducative du chiot, les législations qui entourent le chien, la formation aux premiers soins pour les éducateurs canins, les conséquences de la sélection génétique et les hypertypes, la décision d'euthanasie et l'accompagnement de fin de vie, la formation des éducateurs canins en France et enfin le sport canin.

Il est intéressant de constater que ces thématiques regroupent à la fois les activités principales de l'éducateur canin, les principaux motifs de sollicitation de l'aide du vétérinaire mais aussi les causes de

mécontentement des éducateurs canins vis-à-vis des vétérinaires. Il existe donc une réelle volonté de la part des éducateurs canins d'ouvrir le dialogue avec les vétérinaires et d'échanger sur leurs connaissances respectives dans une optique d'améliorer les pratiques et le savoir de chacun afin de chercher à comprendre, ce qui parfois, peut les déranger ou les questionner. D'ailleurs, aucune différence remarquable n'a été mise en évidence dans les réponses aux questions précédentes entre les 3 groupes de répondants.

Afin d'évaluer l'impact potentiel que pourrait avoir ce type d'événements sur la collaboration, il a été demandé aux éducateurs canins si après leur mise en place, ils seraient ou non intéressés de collaborer avec un vétérinaire. Ainsi, il apparaît que 92,2% (n=213) d'entre eux le seraient, 1,3% (n=3) ne le seraient pas et 6,5% (n=15) ne savent pas répondre. Pour rappel, le taux de collaboration relevé par le questionnaire est de 64,5% (n=149) actuellement en France. Il pourrait donc être espéré une augmentation de près de 30% de ce taux de collaboration, du côté des éducateurs canins, grâce à l'ouverture de formations et débats entre les deux professions. Cette observation est confortée en recoupant les réponses à cette question et le statut collaboratif actuel des éducateurs canins (**Figure 43**). De fait, on observe que pour chacun des groupes, plus de 90% des répondants déclarent qu'ils seraient intéressés par une collaboration après mise en place de ce type d'événements. De plus, les 3 éducateurs ayant répondu qu'ils ne seraient pas intéressés appartiennent au groupe de ceux qui collaborent déjà, pouvant signifier que ces événements ne changeraient pas leur point de vue sur la collaboration. Par ailleurs, aucune différence n'est observable entre chacun des groupes, rendant le constat unanime au sein des répondants (Fisher exact, p-values>0,05).

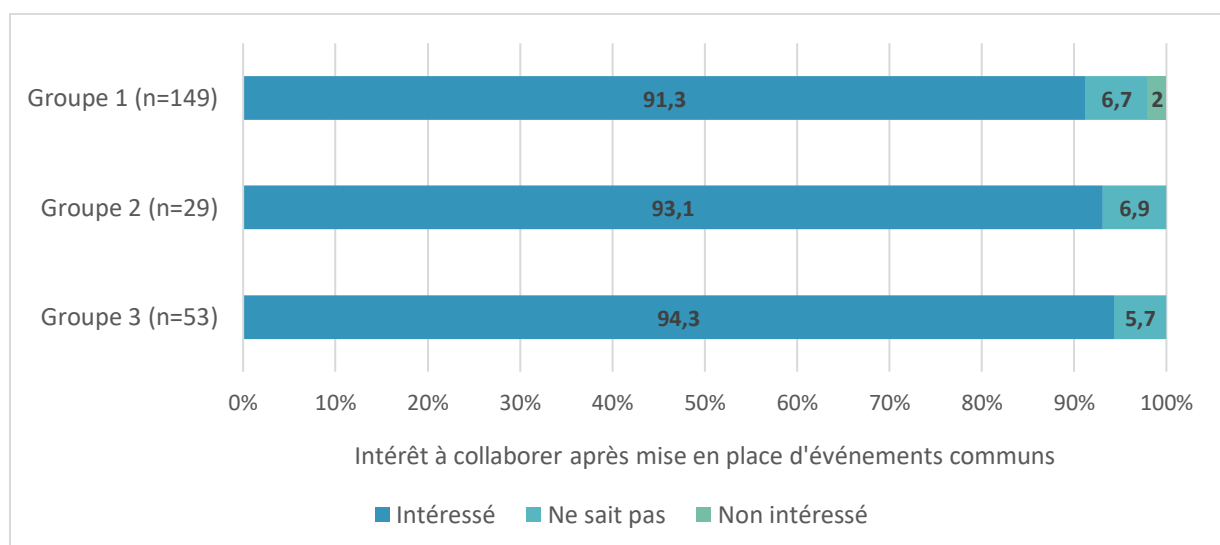


Figure 43 – Intérêt porté pour la collaboration avec un vétérinaire après mise en place d'événements communs (%) – Groupe 1 : éducateurs collaborant avec un vétérinaire, Groupe 2 : éducateurs ne collaborant plus avec un vétérinaire, Groupe 3 : éducateurs n'ayant jamais collaboré avec un vétérinaire

Finalement, la très grande majorité des répondants se montrent intéressés par l'ouverture de dialogue et l'échange de connaissances avec les vétérinaires sur des sujets variés soulevant l'hypothèse que cela pourrait faciliter et améliorer leur entraide en créant un rapport de confiance mutuel. De surcroît, l'organisation de ces événements en commun se révèle être un levier majeur d'amélioration de la collaboration entre ces deux professions puisqu'une augmentation pouvant aller jusqu'à 30% du taux de collaboration des éducateurs canins pourrait être attendue.

5. Analyse des réponses à la dernière question, ouverte et facultative

Cette enquête se terminait par une question ouverte et facultative demandant aux éducateurs canins s'ils avaient des remarques supplémentaires à porter sur la collaboration telle qu'ils la perçoivent actuellement, ses perspectives d'avenir ou sur tout autre point qu'ils auraient voulu aborder. Le but était de libérer la parole sur tout aspect que le questionnaire aurait omis de mentionner ou trop simplement survolé selon eux. Alors, 117 réponses ont été récoltées (soit 50,6% de participation) et ont fait l'objet d'une analyse de texte visant à aboutir à une retranscription la plus exhaustive possible des points abordés, présentée ci-dessous entre guillemets :

« Tout d'abord, nombreux sont ceux qui ont soulevé l'importance de la collaboration entre les vétérinaires et les éducateurs canins, allant jusqu'à la généraliser à tous les acteurs travaillant autour des animaux, tels que les toiletteurs, les pensions ... Son importance revêt par moments un aspect d'urgence s'inscrivant dans un contexte post-COVID19 où de nombreux nouveaux adoptants sont arrivés sur le marché. D'ailleurs, bien que l'établissement d'une collaboration se facilite au cours des années, elle reste jugée comme encore trop peu entrée dans les mœurs, manquant peut-être parfois de prise au sérieux. Pourtant, beaucoup soulèvent son intérêt pour le chien et son entourage de par la « complémentarité » de chacun des acteurs et pensent qu'elle devrait être plus étroite et régulière. Le bien-être animal mais aussi celui des personnes du foyer qui l'entourent sont un but commun au métier d'éducateur canin et à celui de vétérinaire. Il apparaît donc dans leur intérêt mutuel d'échanger leurs avis plus régulièrement afin de trouver la meilleure solution possible pour l'individu dans l'environnement qui lui est proposé. Si le propriétaire et son chien trouveront leur compte dans cette collaboration, l'éducateur canin et le vétérinaire le trouveront tout autant. En effet, les vétérinaires peuvent être une source non négligeable d'apport de nouveaux clients aux éducateurs. Ces derniers soulèvent d'ailleurs l'avantage pour le vétérinaire d'avoir dans sa clientèle des animaux désensibilisés aux soins, facilitant son travail quotidien et lui faisant ainsi gagner un temps considérable tout en augmentant le bien-être du chien en clinique.

Dans leur expression libre, les répondants sont beaucoup revenus sur le manque de formation initiale en comportement et éducation canine au sein des écoles vétérinaires françaises et le manque d'actualisation des connaissances de certains vétérinaires déjà installés. Quelques-uns évoquent même la présence de conseils erronés dans les carnets de santé, pourtant délivrés par tous les vétérinaires. Certains émettent l'idée que la création d'un module sur l'éducation canine, l'éthologie et la collaboration avec les éducateurs canins pourrait être utile à initier dans le cursus fondamental vétérinaire. Ils soulèvent la complexité voire l'impossibilité de mettre en œuvre une collaboration avec un vétérinaire qui n'actualise pas ses connaissances en éthologie, ne se remet pas en question quant à ces dernières et continue de promulguer des conseils éducatifs « irrespectueux » voire « dangereux » pour le chien et son entourage. Il est par ailleurs difficile pour eux de revenir sur les dires d'un vétérinaire auprès d'un propriétaire, tant le diplôme de Docteur lui donne figure d'autorité.

Ce manque de « crédibilité » ou même de « légitimité » face aux vétérinaires ou propriétaires tient pour origine principale la réglementation insuffisante entourant le métier d'éducateur canin. Les diverses formations proposées ne sont équivalentes ni en durée, ni en méthode, ni en connaissances acquises alors que le métier d'éducateur canin nécessite des connaissances et une expérience terrain solides pour exercer. Beaucoup, si ce n'est la quasi-totalité, sont convaincus que posséder un diplôme avec une certification fiable et une réglementation plus stricte de l'exercice de ce métier seraient bénéfiques et aideraient à combler ce besoin de « professionnaliser et crédibiliser la profession ». De ce manque de confiance en la formation de chacun est née une méfiance entre les éducateurs canins eux-mêmes. Ils déplorent que certains de leurs confrères travaillent sur leurs acquis, ne s'actualisent pas ou ne s'adaptent pas à l'individu rencontré calquant la même méthode apprise à chaque client. Le niveau de compétences et de connaissances est jugé trop hétérogène au sein de ce corps de métier. Certaines pratiques sont même qualifiées de « charlatanesques », mettant en danger le chien et ses propriétaires tout en décrédibilisant l'entièreté de la profession aux yeux des vétérinaires notamment. De surcroît, selon les formations suivies, les points de vue et méthodes employées diffèrent, entraînant une discréditation du métier mais aussi une guerre d'egos où chacun prône ses idéologies et se méfie de son prochain. Pour pallier cela, les pratiques ainsi que les formations initiales devraient être mieux encadrées légalement afin d'en fixer les rôles et limites.

Toutefois, des éducateurs ont rappelé que ces deux professions souffraient de fausses idées les concernant et qu'il fallait savoir rester modeste et réaliste quant aux formations de chacun.

Un manque d'ouverture d'esprit des vétérinaires se caractérisant par une réticence à collaborer avec les éducateurs canins a été soulevé. Certains vétérinaires auraient du mal à écouter ou mettre en pratique les conseils donnés par les éducateurs canins pouvant alors le ressentir comme un

« manque de respect » voire un « mépris » de leur part. L'incrimination de la non-crédibilité de l'éducateur canin face au vétérinaire est encore ressortie du fait d'un manque de confiance général en leurs capacités.

Ce manque d'ouverture d'esprit se retrouverait aussi lorsqu'il est question de médicalisation. En effet, grâce à leur expérience terrain, les éducateurs canins se sentent capables de prendre en charge certains troubles sans utilisation de médicaments, mais ne se sentent pas toujours écoutés par le prescripteur. Ils déplorent l'emploi de thérapie médicamenteuse parfois jugée trop « lourde » et « inutile ». Ce recours semble même pour eux trop rapide et systématique, alors même que d'autres solutions pourraient exister. Ce manque de concertation avec l'éducateur canin en a frappé un, marqué par l'euthanasie de chiens agressifs alors qu'il était convaincu de pouvoir les prendre en charge. Cette méfiance envers la médicalisation est remarquée entre confrères puisque parmi eux, est soulevée l'idée que les éducateurs canins devraient plus s'ouvrir à l'utilisation de médicaments et avoir confiance en la prescription des vétérinaires et ne pas la juger ou exiger auprès des propriétaires son arrêt alors même qu'elle maintient l'équilibre du chien.

Il existe un regret que tous les vétérinaires ne réalisent pas les examens complémentaires demandés par les éducateurs canin sur un chien. En effet, certains demandent des bilans de santé avant d'entreprendre une prise en charge éducative de troubles du comportement pour écarter toute cause physiopathologique. Parfois ces bilans de santé ont l'air bâclés. D'autres éducateurs demandent l'évaluation de la fonction thyroïdienne après suspicion d'hypothyroïdie sur présence de troubles comportementaux ou encore des scanners, radios, prises de sang ... mais ne se sentent pas épaulés par les vétérinaires qui peuvent refuser aux particuliers d'exécuter ces examens.

Cependant, quelques éducateurs s'accordent à dire que « chacun a son rôle » et n'intervient pas pour les mêmes raisons. Ils expriment alors qu'il ne fait pas partie du métier de vétérinaire de prodiguer des conseils éducatifs voire de gérer des troubles du comportement lorsqu'il n'est à minima pas formé en éducation canine ou en médecine du comportement, comme il ne fait pas partie du métier d'éducateur canin de prendre des décisions médicales ou de soigner un animal. Pour certains le constat est encore plus radical et bannissent totalement le vétérinaire du côté éducatif et comportemental des chiens, le reliant à un métier de santé « physique » pure. Ces propos sont justifiés par le fait que les éducateurs ont un métier de « terrain », leur permettant d'avoir une vision plus globale et réaliste du chien et de son environnement contrairement au vétérinaire qui le découvre en salle de consultation. Les « limites » dans les capacités de chacun devraient être « acceptées » et « respectées ».

Il existe une incompréhension dans les actes faits par le vétérinaire, et notamment concernant la médicalisation et la stérilisation. Cette incompréhension, liée à une méconnaissance nuit à la bonne entente et donc à l'établissement d'une relation de confiance. Or, c'est bien la compréhension et le respect de chacun qui peut permettre la collaboration. Les deux parties ont besoin de pouvoir échanger leurs connaissances pour apprendre à travailler ensemble. Par ailleurs, être sur la même longueur d'onde concernant l'éthologie, la prise en charge des animaux, les méthodes éducatives ou encore les manipulations sont des leviers pour œuvrer en cohésion et non en compétition. L'éducateur canin et le vétérinaire doivent pouvoir compter l'un sur l'autre, et ceci n'est possible que s'ils sont en accord sur leurs pratiques. De plus, la discordance des discours entre les deux parties nuit au propriétaire qui sera perdu entre les conseils du vétérinaire, qu'il aura plus tendance à suivre, et ceux de l'éducateur canin, retardant ainsi la bonne prise en charge de son chien. Pour résoudre efficacement des troubles comportementaux ou simplement conseiller un propriétaire, éducateur canin et vétérinaire doivent échanger et collaborer entre eux.

Ont été évoqués deux freins indépendants du vétérinaire et de l'éducateur canin, puisque ces derniers concernent le propriétaire. De fait, bien qu'une collaboration existe entre deux professionnels, le propriétaire reste maître du choix du vétérinaire vers lequel il s'oriente pour soigner son animal, qu'il travaille ou non avec l'éducateur canin. De plus, la participation à des cours d'éducation ou les consultations chez le vétérinaire ont un coût et le budget du propriétaire pourra être une limite à des prises en charge optimales en termes de collaboration.

Les éducateurs sont conscients que les vétérinaires n'ont pas le même temps qu'eux à accorder aux animaux qu'ils reçoivent au cabinet, limitant le temps de discussion avec le propriétaire, qui pourtant est essentiel pour l'éduquer à comprendre son chien. Il leur paraît donc très optimiste de s'imaginer un vétérinaire se dégager du temps pour discuter avec eux. Cependant, réussir à trouver ce temps d'échange pourrait être clef de voute dans l'amélioration des relations. En effet, les éducateurs souhaiteraient pouvoir échanger avec le vétérinaire dans le cadre de suivis ou sur l'établissement de protocoles, par le biais d'envois de bilans des séances par exemple. Certains parlent de l'organisation de cours en commun en présentiel ou en webinaire. La participation à des formations communes ainsi que le partage de connaissances et d'expériences sont d'autres solutions proposées. Finalement, le maître mot semble se trouver dans l'« échange » en toute bienveillance entre les deux professions. »

Cette expression libre a permis de préciser différents points déjà abordés dans les réponses au questionnaire. En effet, les éducateurs sont revenus sur les connaissances et les pratiques de certains vétérinaires en matière de comportement, sur la question de la médicalisation, sur le bien-être du chien en clinique et sur le manque de reconnaissance auquel ils font face. Ce manque de

reconnaissance a pu être expliqué plus clairement que précédemment et relié à la trop faible réglementation encadrant le métier d'éducateur canin, que ce soit dans sa formation initiale comme dans sa pratique. Ce point est revenu de très nombreuses fois et semble être pour eux le levier principal sur lequel agir afin de « professionnaliser » et « recrédibiliser » leur métier. De la même manière, l'amélioration de la communication est pour eux un axe non négligeable à prendre en compte, permettant à la fois d'assurer une meilleure prise en charge et un meilleur suivi des animaux mais aussi de « crédibiliser » leur travail aux yeux des vétérinaires. Cette communication comprend à la fois les échanges à l'échelle individuelle mais aussi plus globalement, les échanges de connaissances lors de formations par exemple.

IV. Discussion

Le but de cette étude était de réaliser un état des lieux de la collaboration entre les éducateurs canins et les vétérinaires en France et d'en identifier des pistes d'amélioration. Grâce aux réponses recueillies par le questionnaire, la collaboration avec les vétérinaires a pu être caractérisée et les besoins et attentes des éducateurs canins ont pu être définis. Ces résultats ont aussi permis d'estimer le taux de collaboration des éducateurs canins avec les vétérinaires à 64,5%. De même, différents facteurs pouvant influencer la mise en place de cette relation ont été identifiés. Ces derniers sont à la fois liés aux caractéristiques socio-professionnelles des répondants mais aussi à la collaboration avec les vétérinaires en elle-même. De ces constats découlent des pistes d'amélioration passant notamment par la nécessité de clarifier la réglementation concernant la profession d'éducateur canin, la création de formations ou de réunions réunissant les deux corps de métier ou encore l'amélioration de la formation des vétérinaires en éthologie et en médecine du comportement.

a. Représentativité de l'échantillon et biais rencontrés

Face aux résultats donnés par cette enquête, se pose la question de la représentativité de l'échantillon. En effet, très peu de données, démographiques ou encore liées à l'exercice du métier d'éducateur canin, sont disponibles publiquement, et ce, en raison du fait que cet exercice n'est pas beaucoup encadré, ni étudié. Le peu d'informations récoltées sur les éducateurs canins français grâce au témoignage du SNPCC ou encore à l'enquête publiée par le CNR BEA, vont dans le sens de ceux montrés par cette étude, mais sans pour autant les confronter à des données réellement précises ou officielles (CNR BEA, 2022; SNPCC, 2022). En effet, nous retrouvons, chez les répondants à ce questionnaire, les caractéristiques démographiques annoncées par le SNPCC à savoir : un métier

majoritairement exercé par des femmes, cette part semblant d'ailleurs augmenter au fil des années (SNPCC, 2022). Malgré le fait que l'enquête du CNR BEA ait été menée de manière concomitante à la thèse ci-présente et que les questionnaires n'ont pu se baser l'un sur l'autre, les résultats d'interrogations communes ont permis d'effectuer une comparaison non négligeable. Toutefois, il faut aussi se rappeler que, bien qu'ils représentent plus de 70% des participants, l'enquête du CNR BEA ne s'adressait pas qu'aux éducateurs canins professionnels, et que, par conséquent, les données ne sont pas totalement représentatives de la population étudiée ici. En comparant les résultats de ces deux enquêtes, on retrouve tout d'abord une diversité dans les terminologies employées pour qualifier l'activité d'éducateur canin. En mettant de côté les moniteurs canins dont il n'est pas le propos ici, les principales terminologies se recoupent à savoir « éducateur comportementaliste canin » et « éducateur canin ». En revanche, ici, aucune terminologie ne s'est dégagée comme une tendance actuelle ou n'est propre aux éducateurs canins expérimentés. En se concentrant sur l'expérience professionnelle, on retrouve le fait que les participants pratiquent l'activité d'éducateur canin depuis peu. En effet, ils sont 42,8% dans le rapport du CNR BEA (CNR BEA, 2022) et 49,8% dans cette étude à l'exercer depuis moins de 5 ans. Ces résultats confortent ainsi l'hypothèse d'un intérêt grandissant pour l'éducation canine. Dans les deux études les participants ont témoigné d'un parcours formatif très variable d'un individu à l'autre avec une grande diversité dans les formations citées. L'activité d'éducateur canin y est rapportée comme souvent pratiquée à temps partiel. De même, on retrouve une grande partie des participants qui déclarent exercer une autre activité professionnelle, qui est d'ailleurs majoritairement en relation avec les animaux dans les deux études. La prise en charge des troubles du comportement ainsi que l'éducation des chiens sont apparues comme les sollicitations principales des éducateurs canins ayant participé aux enquêtes. La résolution des troubles du comportement est estimée prendre 7 ± 6 séances pour les professionnels canins ayant répondu au CNR BEA (CNR BEA, 2022) contre $5,7 \pm 3,4$ séances dans cette thèse. Outre le nombre moyen proche, dans les deux enquêtes, les participants ont soulevé la difficulté à répondre à cette question en témoignant du fait que le nombre de séances dépendait des cas rencontrés (CNR BEA, 2022). Ces quelques points ne permettent pas d'affirmer la représentativité de l'échantillon, rien que du fait de la différence de population visée, mais permettent toutefois de dessiner des traits généraux propres aux éducateurs canins, qui pourront être, par la suite, approfondis par d'autres études.

Enfin, si l'on se fie aux chiffres donnés par le SNPCC, presque 11% de la population totale visée aurait été échantillonnée dans cette étude (SNPCC, 2022). Mais, sans aucune donnée publique permettant de l'affirmer, des précautions doivent être prises quant à l'extrapolation des observations à la population générale d'éducateurs canins en France. De plus, bien que des similitudes dans les caractéristiques socio-professionnelles aient été observées entre l'enquête ci-présente, le témoignage

du SNPCC et le rapport du CNR BEA, aucune donnée officielle et publique ne peut assurer de leur représentativité. C'est pourquoi, nous continuerons de considérer que ces résultats concernent les répondants sans pouvoir les extrapoler de manière certaine à la population générale.

Les résultats de l'enquête sont soumis à un biais de recrutement provenant de différents facteurs. Tout d'abord, les éducateurs canins ont été sélectionnés par choix de département et n'exercent donc pas dans toute la France. Compte-tenu du fait qu'il n'existe pas de registre les répertoriant, le choix n'a pas pu se faire aléatoirement entre tous les éducateurs canins exerçant sur le territoire. A cela s'ajoute le fait que le taux de participation diffère significativement entre certaines régions d'exercice comme le montre l'**Annexe 3**. Ceci biaise la représentativité des résultats en négligeant l'avis de certaines régions au profit des autres, où la situation peut être bien différente. Ces différences peuvent aussi impacter l'étude des taux de collaboration par région d'exercice, toutes n'ayant pas le même taux de participation ou d'intérêt à l'enquête. De plus, cette sélection des éducateurs canins s'est faite majoritairement grâce à Google Maps. Comme expliqué dans la Partie 2, Chapitre II, sous-chapitre b. « Recueil des données », le référencement sur Google Maps semble assez fiable, mais ne peut évidemment pas révéler tous les éducateurs canins.

N'ayant pas de données de comparaison de l'âge moyen des éducateurs canins en France, on peut questionner l'impact de la réponse à un questionnaire en ligne sur la répartition en âge des participants. En effet, il n'est pas forcément aisé de répondre à un questionnaire en ligne pour une personne non familière de l'utilisation d'internet ou d'un ordinateur et donc entraîner une plus forte propension des plus jeunes à répondre à ce type d'enquête.

Hormis ces biais de recrutement « géographique » ou « technique », existe un biais de recrutement lié au sujet de l'enquête en lui-même. En effet, le risque majeur lors de ce genre d'enquête est de récolter les réponses des personnes concernées ou a minima intéressées par le sujet. Le risque que seuls les éducateurs ayant une collaboration avec des vétérinaires répondent a donc été considéré et a abouti à la création d'un compteur (**Annexe 2**) permettant de calculer le taux de collaboration relatif aux personnes contactées et de le comparer au taux extrait des réponses au questionnaire. Ce risque était majoré pour les personnes que je n'ai pas pu avoir directement au téléphone et qui m'ont recontactée d'elles-mêmes ou qui ont répondu à l'enquête par recrutement Facebook. Pour évaluer cela, le compteur évoqué ci-dessus a été conçu pour permettre de différencier les taux de collaboration en fonction du type de contact. Finalement, après comparaison, tous ces taux sont revenus similaires entre eux (χ^2 , p-values>0,05) laissant entendre que le taux de collaboration fourni par le questionnaire (64,5%) est représentatif des éducateurs canins contactés.

Un fort taux d'intérêt de la part des répondants s'est retrouvé dans la question qui demandait aux éducateurs canins s'ils souhaiteraient collaborer à l'avenir après mise en place d'événements avec les vétérinaires. A cela, la quasi-totalité (92,2%) a répondu favorablement, pouvant être reflet de la réalité ou bien démontrer que ceux qui ont répondu sont intrinsèquement intéressés par la collaboration. Rappelons donc que 124 éducateurs canins n'ont jamais repris contact avec moi. Si l'on néglige le manque de temps pour répondre, ou encore l'oubli de le faire, ces derniers pourraient très bien correspondre à des éducateurs ne collaborant pas ou a minima non intéressés par le sujet. En se basant sur ce scénario, le taux de collaboration en France pourrait plutôt se situer entre 42% et 64,5%. Si l'on imagine en plus que les éducateurs s'étant dits intéressés de répondre à l'enquête mais ne l'ayant pas fait, soit environ 20% d'entre eux, ne collaborent pas avec un vétérinaire, ce taux de collaboration pourrait tomber à environ 36% dans la situation la plus pessimiste possible.

Dans ce type d'enquête, le risque de mensonge reste à considérer. En effet, les éducateurs savaient que j'étais étudiante vétérinaire et que le questionnaire faisait l'objet d'une thèse d'exercice. Il se peut donc tout à fait que ces informations aient influencé leurs choix de réponses, à la fois au téléphone comme lors du remplissage du questionnaire, risquant ainsi de masquer leur réel taux de collaboration et de brider leurs réponses à certaines questions. Pour limiter ce risque d'inexactitude dans les réponses au questionnaire, le choix a été fait qu'il soit anonymisé et ceci était précisé lors de chaque prise de contact.

Une mécompréhension de certaines questions ou des erreurs lors du remplissage des QCU ou QCM ont pu impacter les réponses recueillies. Effectivement, la question s'intéressant aux différentes prestations proposées par les éducateurs canins a dû être modifiée pour être plus correctement comprise par les répondants. D'autres erreurs ont été remarquées, comme par exemple la confusion entre la détention de l'ACACED et le diplôme du Brevet Professionnel ou encore les incohérences dans les réponses concernant la médicalisation. Une question n'a d'ailleurs pas pu être exploitée dans cette étude : la date d'obtention de l'ACACED (ou CCAD). En effet, sa détention est soumise à actualisation des connaissances tous les 10 ans, délivrant ainsi une nouvelle attestation de formation. Comme il était déjà relevé une confusion concernant son obtention, il a été préféré de ne pas exploiter ces données par risque d'erreur trop élevé.

L'étude menée par Hunter sur la prise en charge de l'anxiété de séparation chez le chien a soulevé la question de l'impact des méthodes éducatives sur la collaboration en montrant que les éducateurs dits « mixtes » recommanderaient moins l'intervention du vétérinaire que ceux travaillant exclusivement en « positif » (Hunter *et al.*, 2020). Or, dans cette enquête, le choix a été fait de ne pas questionner les éducateurs canins sur le sujet, tant il fait débats aujourd'hui. La crainte était qu'il aurait

pu augmenter le risque de mensonge et baisser la participation à l'enquête, par peur de jugement. Une étude prenant en compte ce paramètre pourrait être tout à fait intéressante pour compléter celle-ci et pourquoi pas généraliser les conclusions de l'étude de Hunter *et al.* (2020). Une autre question à laquelle il aurait été intéressant de répondre est celle de l'impact des prestations proposées par l'éducateur canin sur son statut collaboratif. Malheureusement, la question ayant posé le plus de problème était celle qui visait à les caractériser. Elle n'a pas donc pu être analysée en comparant les éducateurs canins de chaque groupe car le risque de non-représentativité était trop élevé.

Pour autant, la plupart des différents biais évoqués sont inhérents au type d'étude menée dans cette thèse et de ce fait, ne peuvent qu'être difficilement évités. D'ailleurs, cette enquête possède un taux de participation élevé puisqu'il se situe entre 50 et 55,5% si l'on considère toutes les personnes contactées (n=416) et entre 75% et 83,1% si l'on ne tient compte que des personnes s'étant dites intéressées de participer (n=278). De plus, si l'on se fie à l'estimation de la population d'éducateurs canins, cette enquête aurait recueilli l'avis d'environ 11% d'entre eux, ce qui constitue un échantillon non-négligeable ayant fourni suffisamment de réponses pour en tirer des résultats significatifs. Et, si l'on considère manquer de réponses d'éducateurs ne collaborant pas avec un vétérinaire, la forte quantité de réponses provenant de ceux qui collaborent permet de comprendre ce qu'est cette relation sur le terrain. De surcroît, de nombreux facteurs influençant significativement la collaboration ont été mis en évidence dans cet échantillon, et sont, de ce fait, à prendre en considération même s'ils ne touchent que 11% de la population globale. Le risque dans cette analyse pourrait plutôt se trouver dans une non-exhaustivité des facteurs remontés que dans une liste faussée.

Enfin, cette thèse avait pour but de comprendre la collaboration entre les éducateurs canins et les vétérinaires en France, en recueillant l'avis des éducateurs canins sur le sujet. Il serait donc fortement intéressant qu'un autre travail, se concentrant sur les vétérinaires, voit le jour afin de compléter et nuancer ce qui est ressorti de celui-ci.

b. Confrontation des résultats de l'étude à la littérature

Dans la littérature, la collaboration entre éducateurs canins et vétérinaires était reconnue comme importante mais déclarée encore trop marginale. En effet, selon l'étude d'Hunter *et al.* (2020) s'intéressant à l'anxiété de séparation, seulement 7,9% des éducateurs canins faisaient appel à un vétérinaire pour la diagnostiquer (Hunter *et al.*, 2020). Quant aux vétérinaires, 12,3% à 45,6% d'entre eux conseilleraient l'aide des éducateurs canins dans la prise en charge des troubles du comportement (Fatjó *et al.*, 2006; Mariti *et al.*, 2010). Lors de prise de décision d'euthanasie de chiens pour des troubles du comportement, les vétérinaires seraient 11% à demander l'avis d'un éducateur canin (Yu

et al., 2021). Dans l'étude ci-présente, 64,5% des éducateurs canins déclarent collaborer avec un vétérinaire, pour tout motif confondu. On ne pourrait pas qualifier la collaboration avec les vétérinaires de marginale en se basant sur ces uniques chiffres. Cette différence peut tout d'abord s'expliquer par le fait qu'il était demandé aux éducateurs canins s'ils considéraient collaborer avec un vétérinaire, sans donner de contexte situationnel précis, comme c'est le cas dans l'étude de Hunter *et al.* (2020). Or, comme nous l'avons vu, les éducateurs ont tous une définition de la collaboration qui leur est propre et font appel aux vétérinaires pour des raisons différentes. De plus, ce résultat pourrait aussi s'expliquer par le biais de recrutement craint par l'essence-même de l'enquête, à savoir, une sélection préférentielle et involontaire d'éducateurs collaborant avec un vétérinaire. Enfin, la marginalité ressentie et explicitée dans les différents articles pourrait se révéler si l'on questionnait les vétérinaires quant à leur collaboration avec les éducateurs canins, étant peut-être moins enclins à cette pratique que les éducateurs canins.

Luescher soulevait dans son article la nécessité pour un éducateur canin de pouvoir travailler avec un vétérinaire dans les cas notamment de troubles du comportement, d'agressions sur des humains et de problèmes concernant la santé des chiens (Luescher *et al.*, 2007). Les résultats de cette thèse expérimentale vont dans le sens de ces propos en mettant en évidence que les troubles du comportement et la santé animale sont justement les principaux motifs pour lesquels les éducateurs canins sollicitent les vétérinaires. Il est donc bel et bien important pour un éducateur canin de pouvoir s'en référer à un vétérinaire lorsqu'il fait a minima face à ces cas de figure.

Même si la littérature n'a pas encore trop de données permettant de caractériser la collaboration entre ces deux professions, elle a tout de même mis l'accent sur des facteurs influençant sa mise en place et qui ont été clairement explicités dans cette enquête. Tout d'abord, une méfiance des vétérinaires vis-à-vis des éducateurs semblait se dégager de plusieurs articles (Bompadre et Cinotti, 2011; Landsberg *et al.*, 2008; Mariti *et al.*, 2010; Myles, 1991). Cette méfiance était expliquée par le manque de réglementation encadrant le métier d'éducateur canin (Hunter *et al.*, 2020; Landsberg *et al.*, 2008; Myles, 1991), le manque d'actualisation des connaissances et des méthodes (Bompadre et Cinotti, 2011; Hunter *et al.*, 2020; Kwan et Bain, 2013; Landsberg *et al.*, 2008; Myles, 1991) et le manque de résultats face à l'utilisation de certaines pratiques non adaptées (Myles, 1991). Les témoignages recueillis auprès du SNPCC, de Lisa Longo et de la Docteure Hoornaert l'évoquaient aussi et mettaient en lumière la nécessité de professionnaliser le métier d'éducateur canin (Hoornaert, 2022; Longo, 2022; SNPCC, 2022). Cette méfiance est ressentie par les éducateurs ayant participé à l'enquête. Ils l'expriment comme un manque de crédibilité et de reconnaissance de leur profession par le vétérinaire couplée à une réticence de ce dernier à collaborer. Ils ont d'ailleurs, dans leur réponse libre, beaucoup évoqué l'implication du manque de réglementation les encadrant et les dérives que

cela pouvait engendrer, notamment dans la pratique de certains. C'est pourquoi, pour eux, il est effectivement essentiel de professionnaliser et crédibiliser leur métier en le réglementant, à commencer par leur formation initiale puis par leur exercice en tant que tel.

Dans l'article de Myles (1991) ou les témoignages de la Docteure Hoornaert et Lisa Longo, les connaissances vétérinaires en matière d'éthologie et leur manque d'actualisation étaient aussi mises en cause (Hoornaert, 2022; Longo, 2022; Myles, 1991). Cette remarque est beaucoup ressortie des réponses aux questions et est apparue comme un frein majeur à l'établissement de la collaboration. En effet, dans cette étude, les éducateurs déplorent les conseils éducatifs qui peuvent encore être donnés par certains vétérinaires ou l'emploi de certaines méthodes, aujourd'hui remises en cause. Ils incriminent à cela un manque de formation initiale en éthologie ainsi qu'un manque d'actualisation des connaissances en la matière chez les vétérinaires déjà installés. Cette divergence dans les points de vue et connaissances en éthologie et éducation canine est par ailleurs une des raisons les plus évoquées à l'arrêt d'une collaboration ou en justification à sa non mise en place.

Dans son article sur l'anxiété de séparation chez le chien, Hunter avait mis en évidence que les éducateurs canins dits « mixtes » pouvaient moins recommander l'aide d'un vétérinaire car ils jugeaient que la médicalisation était rarement nécessaire pour prendre en charge ce genre de cas (Hunter *et al.*, 2020). Rappelons tout d'abord que la médicalisation est apparue comme l'un des trois principaux motifs de demande d'intervention du vétérinaire dans les cas de collaboration dans ce questionnaire. Or, en étudiant l'avis des éducateurs canins sur le sujet, il est apparu que ceux n'ayant jamais collaboré avec un vétérinaire avaient significativement moins connu de cas ayant nécessité médicalisation que les autres. De plus, ils sont significativement plus nombreux à penser que la médicalisation n'est pas utile pour gérer des troubles du comportement et déplorent pour certains un recours trop systématique ou lourd à cette dernière. Finalement, ces résultats rejoignent ceux de Hunter, à savoir que la médicalisation semble effectivement être un frein à la collaboration avec un vétérinaire.

Quelques articles soulevaient l'implication du propriétaire dans les facteurs pouvant limiter le travail collaboratif. En effet, les éducateurs avaient évoqué le budget du propriétaire ainsi que son refus de médicaliser comme des facteurs influençant la demande d'aide auprès d'un vétérinaire, dans les cas d'anxiété de séparation chez le chien (Hunter *et al.*, 2020). Mais encore, il a été démontré que plus d'un quart des clients pouvaient refuser l'aide d'un éducateur canin, malgré prescription par le vétérinaire pour prendre en charge un trouble du comportement (Mariti *et al.*, 2010). Dans cette thèse, l'implication des propriétaires était proposée dans les choix de réponses aux questions concernant les raisons de ne plus ou de ne pas collaborer mais n'a été rapportée qu'une seule fois. Bien qu'elle ne

soit pas apparue majeure dans les explications à la non-collaboration, elle a tout de même été évoquée dans l'expression libre des répondants. Certains mentionnent faire attention à laisser le libre arbitre aux propriétaires sur le choix du vétérinaire vers lequel ils veulent se tourner mais aussi que leur budget peut représenter une limite au travail collaboratif entre les deux professions. On retrouve de même ce résultat lorsque l'on se penche aux raisons évoquées au fait de collaborer avec différents vétérinaires. En effet, ces derniers ont placé le besoin d'orienter au mieux le client comme l'une des explications principales. Le propriétaire n'apparaît donc pas ici comme un frein à la collaboration mais plutôt comme une des considérations primaires à laquelle font attention les éducateurs canins.

Dans son travail de mémoire, la Docteure Hoornaert avait mis en évidence un défaut de communication entre les deux parties faisant obstacle à leur entraide (Hoornaert, 2022). Dans l'enquête présente, le défaut ou l'incapacité de communiquer correctement avec les vétérinaires a été soulevé à plusieurs reprises par les éducateurs ne collaborant pas actuellement. Ce défaut est notamment mis en relation avec le manque de reconnaissance du métier d'éducateur canin et la divergence entre les points de vue en matière de comportement et d'éducation canine. D'autre part, le sentiment d'écoute et donc de considération par le vétérinaire est corrélé au statut collaboratif actuel des participants à l'enquête, menant à la supposition qu'un mauvais sentiment d'écoute entrave la pérennité de la collaboration. Enfin, les résultats tendent à montrer que cette pérennité peut être diminuée si des biais de communication « indirecte » sont utilisés entre les deux professionnels au dépend de communications « directes ». Bien que cet obstacle n'ait pas été à proprement parler soulevé par la littérature, il est retrouvé dans le travail de mémoire de la Docteure Hoornaert et dans l'enquête ci-présente, confortant l'idée de son implication.

Finalement, cette thèse comporte des faisceaux d'indices concordants avec la littérature et permet de la compléter à la fois par l'apport de nouvelles données sur un thème encore très peu étudié mais aussi grâce à son abord relativement original puisqu'elle est consacrée au point de vue des éducateurs canins.

Conclusion

Cette étude sur la collaboration entre les éducateurs canins et les vétérinaires en France s'inscrit dans le contexte actuel de considération grandissante pour le bien-être animal. Si les bienfaits que cette collaboration peut apporter au chien et son entourage ne sont plus à prouver, le sentiment que cette pratique soit encore trop marginale a mené à se questionner sur les raisons pouvant l'expliquer.

La collaboration entre éducateur canin et vétérinaire se rapporte à une relation de confiance essentielle menant à un travail commun autour du bien-être du chien et de ses propriétaires. Cette définition large cache en réalité un concept tout à fait subjectif pour lequel il est difficile de fixer des limites strictes. Les modalités de sa mise en pratique ainsi que les attentes et besoins des éducateurs canins ne sont pas universels.

Cette enquête montre que 64,5% des éducateurs canins ayant participé collaborent avec un vétérinaire. C'est un chiffre tout à fait encourageant qui pourrait encore augmenter à l'avenir en prenant en compte les différents facteurs influençant la mise en place ou la durabilité de la collaboration.

Dans ce travail, le principal facteur rapporté par les éducateurs canins est le manque d'occasion de collaborer avec les vétérinaires. Bien que ce dernier soit majoritaire, d'autres facteurs importants sont ressortis de l'étude. En premier lieu, les éducateurs incriminent un manque de formation et d'actualisation des connaissances en éthologie, éducation canine et médecine du comportement des vétérinaires. Ensuite vient le questionnement autour de l'utilisation des thérapies médicamenteuses et leur remise en cause. Enfin, les participants mettent en avant un fort manque de reconnaissance et d'écoute envers leur profession d'éducateur canin. Ce dernier peut notamment se relier au refus de certains vétérinaires à collaborer mais aussi à une difficulté dans la communication entre les deux professions. Les répondants expliquent en grande partie ce manque de reconnaissance par un défaut de crédibilité provenant de l'encadrement légal insuffisant de leur profession, que ce soit dans la formation initiale comme dans l'exercice-même de leur activité. De nombreux autres facteurs dont la genèse peut, en tout ou partie, s'expliquer par les principaux évoqués ci-dessus, ont été mis en évidence. Il s'agit par exemple de : la localisation géographique, l'expérience professionnelle, le temps consacré à l'activité d'éducateur canin ...

La mise en évidence de ces différents facteurs et la recherche de perspectives d'évolution ont dégagé des axes notables d'amélioration de la collaboration. L'un d'eux se trouve dans la participation à des formations ou des débats, réunissant vétérinaires et éducateurs canins et abordant des sujets variés. Ceci permettrait entre autres de créer un dialogue entre les deux professions, de répondre à

leurs éventuels doutes et interrogations mais aussi d'approfondir les connaissances de chacun sur certains sujets. D'autre part, les éducateurs canins rapportent une probable lacune dans le cursus initial des vétérinaires sur l'éthologie, l'éducation canine et la médecine du comportement. Ils jugeraient alors intéressant d'y mettre en place un module qui aborde ces trois thématiques afin d'homogénéiser et actualiser les connaissances des vétérinaires en France. Enfin, les éducateurs canins expriment un réel besoin de crédibiliser leur profession en réglementant les formations mais aussi les pratiques utilisées. Le Syndicat National des Professionnels du Chien et du Chat, par son travail sur l'élaboration d'un nouveau diplôme reconnu par l'Etat, ainsi que Corinne Vignon, par son projet de loi interdisant les colliers électriques, étrangleurs et à pointes pour les chiens et les chats, sont initiateurs de ces changements. Peut-être d'ailleurs, entraîneront-ils, à l'avenir, la création d'autres projets visant à l'encadrement de la profession d'éducateur canin. Bien que ce besoin de changement nécessite un mouvement à l'échelle nationale, la mise en place d'initiatives à l'échelle individuelle y bénéficierait. Les éducateurs évoquent notamment l'envoi au vétérinaire de rapports détaillés des séances afin de témoigner des observations et du travail effectués. Quant aux vétérinaires, ils leur conseillent de prendre le temps de rencontrer et d'échanger avec les éducateurs canins afin de pouvoir se faire un avis objectif sur leurs compétences et diminuer leur scepticisme quant au fait de les solliciter.

Dans le but de rechercher des facteurs influençant la collaboration avec les vétérinaires et d'étudier la représentativité de l'échantillon enquêté, cette thèse a relevé un certain nombre de données socio-professionnelles concernant les répondants. Bien que ne faisant pas partie des objectifs de ce travail, cette caractérisation pourrait à l'avenir servir de point de comparaison pour tout futur travail visant à étudier les éducateurs canins.

Dans ce travail, la collaboration entre éducateurs canins et vétérinaires n'a été abordée que du point de vue des éducateurs canins. Or, pour une caractérisation plus juste de cette collaboration et de ses perspectives d'amélioration, il est indispensable de recueillir l'opinion des deux parties. Ainsi, ce travail appelle à la réalisation d'une étude similaire, mais cette fois-ci s'intéressant au point de vue des vétérinaires.

Références bibliographiques

ACACED, 2022. Description de la formation – acaced.fr. [en ligne]. 2022. [Consulté le 15 octobre 2022].

Disponible à l'adresse : <https://acaced.fr/acaced/>

ANDERSON, K.H., YAO, Y., PERRY, P.J., ALBRIGHT, J.D. et HOUP, K.A., 2022. Case Distribution, Sources, and Breeds of Dogs Presenting to a Veterinary Behavior Clinic in the United States from 1997 to 2017.

Animals. janvier 2022. Vol. 12, n° 5, pp. 576. DOI 10.3390/ani12050576.

ANIMALIA, 2022. Obtenir l'ACACED (ou l'attestation de connaissances) pour travailler avec les animaux domestiques. [en ligne]. 2022. [Consulté le 15 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cours-animalia.com/actualites/comment-obtenir-acaced-233.html>

ANSES, 2018. AVIS de l'Anses relatif au « Bien-être animal : contexte, définition et évaluation ». *Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail* [en ligne]. 16 février 2018. [Consulté le 4 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.anses.fr/fr/content/avis-de-lanses-relatif-au-%C2%AB%C2%A0bien-%C3%AAtre-animal-contexte-d%C3%A9finition-et-%C3%A9valuation-%C2%BB>

Atlas démographique 2022 | L'Ordre national des vétérinaires, 2022. [en ligne].

[Consulté le 9 octobre 2022]. Disponible à l'adresse :

<https://www.veterinaire.fr/communications/actualites/atlas-demographique-2022>

BEDOSSA, T. et JEANNIN, S., 2020. *Comportement et bien-être du chien : une approche interdisciplinaire*.

Educagri Editions. ISBN 979-10-275-0312-4.

BOMPADRE, G. et CINOTTI, S., 2011. Managing behavioural problems in human-dog interactions. *Annali dell'Istituto Superiore Di Sanita*. 2011. Vol. 47, n° 4, pp. 378-383. DOI 10.4415/ANN_11_04_09.

CAMPS, T., AMAT, M. et MANTECA, X., 2019. A Review of Medical Conditions and Behavioral Problems in Dogs and Cats. *Animals*. décembre 2019. Vol. 9, n° 12, pp. 1133. DOI 10.3390/ani9121133.

CANNAS, S., TALAMONTI, Z., MAZZOLA, S., MINERO, M., PICCIOLINI, A. et PALESTRINI, C., 2018. Factors associated with dog behavioral problems referred to a behavior clinic. *Journal of Veterinary Behavior*.

mars 2018. Vol. 24, pp. 42-47. DOI 10.1016/j.jveb.2017.12.004.

CNR BEA, 2022. Pratiques et outils d'éducation canine | Centre national de référence pour le bien-être animal. [en ligne]. 4 juillet 2022. [Consulté le 14 janvier 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.cnr-bea.fr/expertise-travaux/pratiques-et-outils-education-canine/>, <https://www.cnr-bea.fr/expertise-travaux/pratiques-et-outils-education-canine/>

DEHASSE, J., 2012. *L'éducation du chien*. La Griffon. Des animaux et des hommes. ISBN 978-2-924036-33-4.

DRAAF PACA, 2016. ACACED - Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques. [en ligne]. 25 février 2016. [Consulté le 15 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/acaced-attestation-de-connaissances-pour-les-animaux-de-compagnie-d-especes-r245.html>

DUFOUR, P., 2017. *Le comportement animal et sa pratique en médecine vétérinaire : enquête auprès des vétérinaires canins*.

ECAWBM – European College of Animal Welfare and Behavioural Medicine, 2022. [en ligne]. [Consulté le 9 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.ecawbm.org/>

FACCO, 2022. Population animale. *Facco* [en ligne]. 2022. [Consulté le 10 juillet 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.facco.fr/chiffres-cles/les-chiffres-de-la-population-animale/>

FATJÓ, J. et BOWEN, J., 2020. Behavior and Medical Problems in Pet Animals. *Advances in Small Animal Care*. 1 novembre 2020. Vol. 1, pp. 25-33. DOI 10.1016/j.yasa.2020.07.003.

FATJÓ, J., RUIZ-DE-LA-TORRE, J. L. et MANTECA, X., 2006. The epidemiology of behavioural problems in dogs and cats: a survey of veterinary practitioners. *Animal Welfare*. mai 2006. Vol. 15, n° 2, pp. 179-185. DOI 10.1017/S0962728600030268.

FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS, 2021. La France championne d'Europe des abandons d'animaux : le palmarès de la honte. [en ligne]. 2021. [Consulté le 29 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/16530-la-france-championne-deurope-des-abandons-danimaux-le-palmares-de-la-honte/>

FRANCE COMPÉTENCES, 2023. Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). *France compétences* [en ligne]. 2023. [Consulté le 17 juillet 2023]. Disponible à l'adresse : https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/

GOOGLE, Support, 2023. Comment les informations des fiches d'établissement sont obtenues et utilisées par Google - Aide Fiche d'établissement Google. [en ligne]. 2023. [Consulté le 7 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://support.google.com/business/answer/2721884>

HOORNAERT, M., 2022. *Mémoire de Certificat d'Etudes Approfondies Vétérinaires : L'articulation du binôme éducateur canin – vétérinaire dans la gestion des comportements déviants*. 16 septembre 2022.

HUNTER, T., VAN ROOY, D., MCARTHUR, M., BENNETT, S., TUKE, J. et HAZEL, S., 2020. Mental Health Disease or Preventable Problem? Australian Dog Trainers' Opinions about Canine Separation Anxiety Differ with Training Style. *Animals : an Open Access Journal from MDPI*. 11 août 2020. Vol. 10, n° 8, pp. 1393. DOI 10.3390/ani10081393.

I-CAD, 2022. Chiens et chats en France - Population en 2022. [en ligne]. 2022. [Consulté le 10 juillet 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.i-cad.fr/articles/publications>

INTERSTATS, 2022. Les atteintes envers les animaux domestiques enregistrées par la police et la gendarmerie depuis 2016 - Interstats Analyse N°51. [en ligne]. octobre 2022. [Consulté le 13 septembre 2023]. Disponible à l'adresse : <http://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Les-atteintes-envers-les-animaux-domestiques-enregistrees-par-la-police-et-la-gendarmerie-depuis-2016-Interstats-Analyse-N-51>

JENSEN, J.B.H., SANDØE, P. et NIELSEN, S.S., 2020. Owner-Related Reasons Matter more than Behavioural Problems—A Study of Why Owners Relinquished Dogs and Cats to a Danish Animal Shelter from 1996 to 2017. *Animals*. juin 2020. Vol. 10, n° 6, pp. 1064. DOI 10.3390/ani10061064.

KWAN, J.Y. et BAIN, M.J., 2013. Owner Attachment and Problem Behaviors Related to Relinquishment and Training Techniques of Dogs. *Journal of Applied Animal Welfare Science*. avril 2013. Vol. 16, n° 2, pp. 168-183. DOI 10.1080/10888705.2013.768923.

LAMBERT, K., COE, J., NIEL, L., DEWEY, C. et SARGEANT, J.M., 2015. A systematic review and meta-analysis of the proportion of dogs surrendered for dog-related and owner-related reasons. *Preventive Veterinary Medicine*. 1 janvier 2015. Vol. 118, n° 1, pp. 148-160. DOI 10.1016/j.prevetmed.2014.11.002.

LANDSBERG, G.M., SHAW, J. et DONALDSON, J., 2008. Handling Behavior Problems in the Practice Setting. *Veterinary Clinics of North America: Small Animal Practice*. septembre 2008. Vol. 38, n° 5, pp. 951-969. DOI 10.1016/j.cvsm.2008.04.002.

LAROUSSE, Éditions, 2022. éducation et dressage du chien - LAROUSSE. [en ligne]. 2022. [Consulté le 1 octobre 2022]. Disponible à l'adresse : https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/%C3%A9ducation_et_dressage_du_chien/185416

LE ROBERT, 2022. Dictionnaire Le Robert. [en ligne]. 2022. [Consulté le 28 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://dictionnaire.lerobert.com/>

LÉGIFRANCE, 2022. Légifrance - Le service public de la diffusion du droit. [en ligne]. 2022. [Consulté le 28 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

LONGO, L., 2022. *Témoignage - Animal Académie* [en ligne]. 25 février 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.animal-academie.com/>

LORD, M.S., CASEY, R.A., KINSMAN, R.H., TASKER, S., KNOWLES, T.G., DA COSTA, R.E.P., WOODWARD, J.L. et MURRAY, J.K., 2020. Owner perception of problem behaviours in dogs aged 6 and 9-months. *Applied Animal Behaviour Science*. novembre 2020. Vol. 232, pp. 105147. DOI 10.1016/j.applanim.2020.105147.

LUESCHER, A.U., FLANNIGAN, G., FRANK, D. et MERTENS, P., 2007. The role and limitations of trainers in behavior treatment and therapy. *Journal of Veterinary Behavior*. janvier 2007. Vol. 2, n° 1, pp. 26-27. DOI 10.1016/j.jveb.2006.12.004.

LUESCHER, A.U. et REISNER, I.R., 2008. Canine Aggression Toward Familiar People: A New Look at an Old Problem. *Veterinary Clinics of North America: Small Animal Practice*. 1 septembre 2008. Vol. 38, n° 5, pp. 1107-1130. DOI 10.1016/j.cvsm.2008.04.008.

MAKOWSKA, J. et CAVALLI, C., 2023. Review of dog training methods: welfare, learning ability, and current standards. *British Columbia Society for the Prevention of Cruelty to Animals (BC SPCA): Vancouver, Canada* [en ligne]. mars 2023. Disponible à l'adresse : <https://animalkind.ca/wp-content/uploads/dog-training-methods-review.pdf>

MARITI, C., PAPI, F., MENGOLI, M., ZILOCCHI, M., GIAMBANCO, P. et GAZZANO, A., 2010. Analysis of the cooperation between veterinary behaviorists and dog trainers in resolving canine behavioral problems. *Journal of Veterinary Behavior*. janvier 2010. Vol. 5, n° 1, pp. 24-25. DOI 10.1016/j.jveb.2009.10.038.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER, 2022. Création par Gérald Darmanin d'une division d'enquêteurs spécialisés chargée de la maltraitance animale | Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. [en ligne]. 28 octobre 2022. [Consulté le 13 septembre 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués-de-presse/creation-par-gerald-darmanin-dune-division-denqueteurs-specialises>

MORMEDE, P., BOISSEAU-SOWINSKI, L., CHIRON, J., DIEDERICH, C., EDDISON, J., GUICHET, J.L., NEINDRE, P.L.E. et MEUNIER-SALAÛN, M.C., 2018. Bien-être animal : contexte, définition, évaluation. *INRAE Productions Animales*. 25 octobre 2018. Vol. 31, n° 2, pp. 145-162. DOI 10.20870/productions-animales.2018.31.2.2299.

MYLES, S., 1991. Trainers and chokers. How dog trainers affect behavior problems in dogs. *The Veterinary Clinics of North America. Small Animal Practice*. mars 1991. Vol. 21, n° 2, pp. 239-246. DOI 10.1016/s0195-5616(91)50029-2.

OMSA, 2022. Bien-être animal. *OMSA - Organisation mondiale de la santé animale* [en ligne]. 2022. [Consulté le 29 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/sante-et-bien-etre-animale/bien-etre-animale/>

OVERALL, K.L., 1997. *Clinical Behavioral Medicine for Small Animals*. Mosby. ISBN 978-0-8016-6820-3.

PATRONEK, G.J., GLICKMAN, L.T., BECK, A.M., MCCABE, G.P. et ECKER, C., 1996. Risk factors for relinquishment of dogs to an animal shelter. *Journal of the American Veterinary Medical Association*. 1 août 1996. Vol. 209, n° 3, pp. 572-581.

POWELL, L., DUFFY, D.L., KRUGER, K.A., WATSON, B. et SERPELL, J.A., 2021. Relinquishing Owners Underestimate Their Dog's Behavioral Problems: Deception or Lack of Knowledge? *Frontiers in Veterinary Science* [en ligne]. 2021. Vol. 8. [Consulté le 21 septembre 2022]. DOI 10.3389/fvets.2021.734973.

Disponible à l'adresse : <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fvets.2021.734973>

SCARLETT, J.M., SALMAN, M.D., NEW, J.G. et KASS, P.H., 2002. The role of veterinary practitioners in reducing dog and cat relinquishments and euthanasias. *Journal of the American Veterinary Medical Association*. 1 février 2002. Vol. 220, n° 3, pp. 306-311. DOI 10.2460/javma.2002.220.306.

SCHWOBTHALER, F., 2016. La consultation comportementale en cinq questions - La Semaine Vétérinaire n° 1684 du 24/08/2016. *Le Point Vétérinaire.fr* [en ligne]. 24 août 2016. [Consulté le 16 octobre 2022].

Disponible à l'adresse : <https://www.lepointveterinaire.fr/publications/la-semaine-veterinaire/article/n-1684/la-consultation-comportementale-en-cinq-questions.html>

SIMON, N., 2022. *Témoignage - Conduite Accompagnée du Chien*. 18 septembre 2022.

SNPCC, 2022. *Echange avec le Syndicat National des Professionnels du Chien et du Chat (SNPCC)*. 2022.

SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE, 2023. Formations éducation canine – Commission Nationale Éducation et Activités Cynophiles. [en ligne]. 2023. [Consulté le 17 juillet 2023]. Disponible à l'adresse : <http://activites-canines.com/education-ecole-du-chiot/formation/#undefined>

YALCIN, E. et BATMAZ, H., 2007. Signalment Factors, Comorbidity in Behavior Diagnoses in Dogs in Bursa Region, Turkey (2000 - 2004). *Acta Veterinaria Brno*. 2007. Vol. 76, n° 3, pp. 445-450.

DOI 10.2754/avb200776030445.

YU, Y., WILSON, B., MASTERS, S., VAN ROOY, D. et MCGREEVY, P.D., 2021. Mortality Resulting from Undesirable Behaviours in Dogs Aged Three Years and under Attending Primary-Care Veterinary Practices in Australia. *Animals*. février 2021. Vol. 11, n° 2, pp. 493. DOI 10.3390/ani11020493.

Annexes

ANNEXE 1 : Questionnaire

Partie 1.1 : Caractéristiques socio-professionnelles

1. Civilité
 - Homme
 - Femme
2. Age
 - 18-25 ans
 - 26-35 ans
 - 36-45 ans
 - 46-55 ans
 - 56-65 ans
 - >65 ans
3. Vous êtes :
 - Educateur canin
 - Educateur comportementaliste canin
 - Autre : *préciser*
4. Quelle formation avez-vous suivie ?
 - Préciser*
5. Par quel biais ?
 - Présentiel
 - Distanciel
 - Via internet
 - Autre : *préciser*
6. Comment avez-vous obtenu l'Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques (ACACED, anciennement Certificat de Capacité pour les Animaux Domestiques : CCAD) ?
 - Via la formation suivie
 - En faisant la démarche moi-même
 - Je ne le possède pas
 - Autre : *préciser*
7. *FACULTATIVE* : Si vous avez obtenu l'ACACED (ou CCAD), en quelle année était-ce ?
 - Préciser*
8. Depuis combien de temps pratiquez-vous cette activité ?
 - < 5 ans

- 5-10 ans
 - 11-20 ans
 - 21-30 ans
 - 31-40 ans
 - > 40 ans
9. Dans quel département exercez-vous ? (Ecrire le numéro)
- *Préciser*
10. Combien de temps consacrez-vous à votre activité d'éducateur canin par semaine ?
- ≤ 15h
 - [16 ; 25] h
 - [26 ; 35] h
 - > 35h
11. Suivez-vous des formations continues ?
- Oui
 - Non
12. *FACULTATIVE* : Si oui, laquelle/lesquelles ?
- *Préciser*
13. Quel niveau scolaire le plus élevé possédez-vous ?
- *Préciser*
14. Exercez-vous une autre activité professionnelle ?
- Oui, en relation avec les animaux
 - Oui, sans relation avec les animaux
 - Non
15. *FACULTATIVE* : Si oui, laquelle ?
- *Préciser*

Partie 1.2 : Questions spécifiques sur l'activité d'éducateur canin

1. Combien de rendez-vous avez-vous approximativement par mois ?
- *Préciser*
2. (Quel pourcentage de temps consacrez-vous aux rendez-vous de type :) Modifiée, le 25/08/2022, en : Quel pourcentage de temps, dans votre activité générale, consacrez-vous approximativement aux rendez-vous de type : (Ne vous tracassez pas avec des calculs trop importants. Cette question permet de décrire approximativement les types d'activités des éducateurs canins et leur importance respective dans l'activité globale. Vous pouvez très bien vous contenter de mettre "0%, 10%, 25%...") :
- Bilan comportemental : *Préciser*
 - Education de base : *Préciser*

- Balade éducative / cours collectifs : *Préciser*
 - Troubles du comportement : *Préciser*
 - Pet-sitting : *Préciser*
 - Cours d'agility : *Préciser*
3. Combien de rendez-vous devez-vous fixer en moyenne pour régler un problème comportemental ?
- *Préciser*

Partie 2 : Collaboration avec les vétérinaires

1. Collaborez-vous actuellement avec un vétérinaire ?
- Oui
 - Non

Oui – Je collabore avec un vétérinaire

1. Est-ce toujours le même ?
 - Oui
 - Non
2. *FACULTATIVE* : Si non, pourquoi ?
3. Est-il spécialiste en comportement ?
 - Oui
 - Non
 - Ne sais pas
4. Depuis combien de temps collaborez-vous ?
 - <1 an
 - 1-5 ans
 - 6-10 ans
 - > 10 ans
5. A quel rythme faites-vous appel à lui ?
 - Rarement
 - Parfois
 - Souvent
 - Toujours
6. *FACULTATIVE* : Dans quelles circonstances sollicitez-vous son aide ? (Décrire brièvement les principales circonstances)
7. A quel rythme fait-il appel à vous ?
 - Rarement
 - Parfois
 - Souvent
 - Toujours
8. *FACULTATIVE* : Au bout de combien de rendez-vous en moyenne, avec un même chien, décidez-vous de solliciter le vétérinaire ?
9. Par quel(s) moyen(s) communiquez-vous ?
 - Par téléphone
 - Par mail
 - Par rencontre
 - Autre : *préciser*
10. Organisez-vous des cours / rencontres avec le vétérinaire ?
 - Oui
 - Non
11. Comment qualifieriez-vous cette collaboration ?
 - Peu utile
 - Utile
 - Nécessaire
12. Vous sentez-vous écouté/e par ce vétérinaire ?
 - Totalement
 - Moyennement
 - Pas du tout

Non – Je ne collabore pas avec un vétérinaire

1. Avez-vous déjà travaillé avec un vétérinaire ?

Oui – J'ai déjà collaboré

1. Était-il spécialiste en comportement ?
 - Oui
 - Non
 - Ne sais pas
2. *FACULTATIVE* : Dans quelles circonstances sollicitiez-vous son aide ? (Décrire brièvement les principales circonstances)
 - Préciser
3. Par quel(s) moyen(s) communiquiez-vous ?
 - Par téléphone
 - Par mail
 - Par rencontre
 - Autre : préciser
4. Organisez-vous des cours / rencontres avec le vétérinaire ?
 - Oui
 - Non
5. Pourquoi ne travaillez-vous plus avec ?
 - Je n'ai plus eu l'occasion
 - Je n'ai pas besoin du vétérinaire
 - Il n'y a plus de vétérinaire à proximité
 - Les propriétaires ne veulent pas
 - Je ne suis pas satisfait/e des résultats
 - Autre : préciser
6. Avez-vous eu un (ou plusieurs) souci(s) lors de cette association ?
 - Oui
 - Non
7. *FACULTATIVE* : Si oui lequel/lesquels ?
 - Préciser
8. Vous êtes-vous senti écouté/e par ce vétérinaire ?
 - Totalement
 - Moyennement
 - Pas du tout

Non – Je n'ai jamais collaboré

1. Y-a-t-il un vétérinaire près de chez vous ?
 - Oui
 - Non
 - Ne sais pas
2. *FACULTATIVE* : Si oui, est-il spécialiste en comportement ?
 - Oui
 - Non
 - Ne sais pas
3. Pourquoi ne travaillez-vous pas avec ?
 - Je n'ai pas eu l'occasion
 - Je n'en ai pas besoin
 - Les propriétaires ne veulent pas
 - Autre : préciser
4. Avez-vous eu une mauvaise expérience personnelle / professionnelle avec un vétérinaire ?
 - Oui
 - Non
5. *FACULTATIVE* : Si oui, laquelle/lesquelles ?
 - Préciser

Partie 3 : Perspectives d'évolution

1. Avez-vous déjà eu recours à la médicalisation pour résoudre un problème comportemental ?
 - Oui
 - Non
2. Pensez-vous que la médicalisation ait un intérêt lors de certains troubles du comportement ?
 - Oui
 - Non
 - Ne sais pas
3. Si oui, en moyenne, combien de chiens que vous avez suivis, pour des troubles du comportement, ont eu besoin d'être médicalisé ?
 - Aucun
 - Moins de 20 %
 - Entre 20 et 40 %
 - Entre 40 et 60 %
 - Plus de 60 %
4. Pensez-vous que le vétérinaire puisse représenter une concurrence pour votre activité ?
 - Oui
 - Non
 - Ne sais pas
5. Aimeriez-vous en apprendre plus sur la prise en charge vétérinaire des troubles du comportement ?
 - Oui
 - Non
 - Ne sais pas
6. Pensez-vous que des formations organisées par les vétérinaires à l'égard des éducateurs canin seraient intéressantes/utiles ?
 - Oui
 - Non
 - Ne sais pas
7. Pensez-vous que des formations organisées par les éducateurs canin à l'égard des vétérinaires seraient intéressantes/utiles ?
 - Oui
 - Non
 - Ne sais pas
8. Est-ce que participer à des réunions/débats, entre vétérinaires et éducateurs canins pour partager vos idées et rencontrer ceux qui travaillent près de chez vous, vous plairait ?

- Oui
 - Non
 - Ne sais pas
9. *FACULTATIVE* : Question ouverte (facultative) : quels thèmes aimeriez-vous aborder ?
- Préciser
10. Seriez-vous intéressé/e par une collaboration avec un vétérinaire après mise en place de ce type d'événements ?
- Oui
 - Non
 - Ne sais pas
11. *FACULTATIVE* : Question ouverte (facultative) : avez-vous des suggestions / remarques supplémentaires sur l'état actuel de cette collaboration, ses perspectives d'avenir, ou sur tout autre point que vous voudriez aborder ?
- Préciser

ANNEXE 2 : Tableau renseignant sur le statut collaboratif des éducateurs canins et le mode employé pour les contacter

Contact téléphonique								
	Réponse au premier contact			N'a jamais répondu	Réponse après une reprise de contact			Total
	Collabore	Ne collabore pas	N'a pas voulu répondre		Collabore	Ne collabore pas	N'a pas répondu	
Nombre	71	39	-	78	41	13	3	245

Contact mail / formulaire				
A répondu au mail / formulaire			N'a jamais répondu	Total
Collabore	Ne collabore pas	N'a pas répondu		
1	1	-	6	8

TOTAL CONTACTES
253

ANNEXE 3 : Tableau récapitulatif des différences significatives existantes dans les taux relatifs à la participation à l'enquête entre les régions d'exercice des répondants

Taux de participation général (nombre de réponses collectées / nombre d'éducateurs canins contactés)		
« Nord » contre « Sud-Ouest » : Khi ² =5,25, p-value=0,022	« Nord-Ouest » contre « Sud-Ouest » : Khi ² = 5,32, p-value=0,021	« Sud-Ouest » contre « Centre-Nord » : Khi ² =5,09, p-value=0,024
Taux d'intérêt apparent (nombre d'éducateurs s'étant dits intéressés / nombre d'éducateurs contactés)		
« Nord » contre « Sud-Ouest » : Khi ² =15,69, p-value<0,001	« Nord » contre « Sud-Est » : Khi ² =6,78, p-value=0,009	« Centre-Nord » contre « Sud-Est » : Khi ² =4,47, p-value=0,035
« Centre-Nord » contre « Sud-Ouest » : Khi ² =12,73, p-value<0,001	« Centre-Est » contre « Sud-Ouest » : Khi ² =8,24, p-value=0,004	« Sud-Ouest » contre « Nord-Ouest » : Khi ² =14,6, p-value<0,001
Taux de participation réelle (nombre de réponses collectées / nombre d'éducateurs s'étant dits intéressés)		
« Nord-Est » contre « Centre-Est » : Fischer exact, p-value=0,004	« Centre-Est » contre « Centre-Nord » : Fischer exact, p-value=0,006	« Centre-Est » contre « Nord » : Fischer exact, p-value=0,041
« Centre-Est » contre « Sud-Est » : Fischer exact, p-value=0,001	« Centre-Est » contre « Sud-Ouest » : Khi ² =8,63, p-value=0,003	« Centre-Est » contre « Nord-Ouest » : Fischer exact, p-value=0,009

NOM : TUSSEAU

Prénom : Ninon

Titre : Etude de la collaboration entre éducateurs canins et vétérinaires : enquête auprès d'éducateurs canins en France

Résumé : Ce travail avait pour objectif d'étudier la collaboration entre éducateurs canins et vétérinaires, sujet encore très peu étudié à ce jour. Une enquête menée auprès d'éducateurs canins français entre septembre 2021 et novembre 2022 a permis de collecter 231 réponses et d'évaluer le taux de collaboration des participants avec les vétérinaires à 64,5%. Elle révèle que ce concept de "collaboration" est très subjectif. L'étude montre aussi que plusieurs facteurs, socio-professionnels ou liés à la collaboration elle-même, influencent la mise en place et la durée de la collaboration. De ce constat découlent de nombreuses pistes possibles pour améliorer cet état comme la nécessité de clarifier la réglementation concernant la profession d'éducateur canin, la création de formations ou de réunions réunissant les deux corps de métier et l'amélioration de la formation des vétérinaires en éthologie et en médecine du comportement. Il serait intéressant de faire la même étude du côté des vétérinaires pour compléter ces observations.

Mots-clefs : collaboration – éducateur canin – vétérinaire – enquête

LAST NAME: TUSSEAU

First name: Ninon

Title: Study of collaboration between dog trainers and veterinarians: french dog trainers-based survey

Abstract: This thesis aimed to study the collaboration between dog trainers and veterinarians, subject that is still understudied to date. A french dog trainers-based survey carried between September 2021 and November 2022 collected 231 replies allowing to evaluate the participants' collaboration rate with veterinarians at 64.5%. It reveals that this concept of 'collaboration' is highly subjective. This study demonstrates that the implementation and duration of collaboration are influenced by multiple factors, whether socio-professional or related to collaboration itself. From these observations arise many possible ways to improve this state such as the need to clarify the regulations concerning the profession of dog trainer, the creation of training or meetings bringing together the two trades and the improvement of the training of veterinarians in ethology and behavioral medicine. It would be interesting to do the same study based on veterinarians to complete these observations.

Key words: collaboration – dog trainer – veterinarian – survey